

Rapport final



Etude d'opportunité pour la création d'une certification « Jardinier de golf »

Branche professionnelle du golf

Juin 2025



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION



Vos correspondants sur cette mission

Fanny Montarello

e-mail : fanny.montarello@cg-conseil.fr

Landry Jargot

e-mail : landry.jargot@amnyos.com

Bérangère Fistola

e-mail : berangere.fistola@amnyos.com



Pour nous contacter



Tél : 01 44 01 56 56

Site web : www.amnyos.com

Réseaux sociaux :



Nos bureaux



Siège social
37 cours de Vincennes
75020 PARIS



17 rue Etienne Dolet
69003 LYON



62 rue Michael Faraday
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS



Nos espaces de travail côté Ouest :
Bordeaux, Toulouse



Nos espaces de travail côté Est :
Dijon, Aix-en-Provence / Marseille



Sommaire

Introduction

Statut du document	6
Les investigations réalisées	7

1. La branche professionnelle du golf 13

1.1 Les structures adhérentes à la branche professionnelle du golf	13
1.2 Les effectifs salariés de la branche professionnelle du golf	15
1.2.1 La répartition des effectifs salariés selon les types de structures	15
1.2.2 Le profil des effectifs salariés de la branche professionnelle du golf	17
1.2.3 L'emploi au sein de la branche professionnelle du golf	17

2. Le métier et les emplois de jardinier de golf 19

2.1 Le contexte et les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf	19
2.2 Les activités associées au métier de jardinier de golf	22
2.2.1 Activités d'entretien des surfaces de jeu, des obstacles et des abords des parcours	22
2.2.2 Activités de nettoyage et d'entretien de premier niveau du matériel de tonte, des équipements électroportatifs et des composantes des systèmes d'arrosage	32
2.2.3 Activités relatives à la communication et à l'organisation de remontées d'informations	36
2.3 Le profil des professionnels exerçant le métier de jardinier de golf	44
2.4 Les pratiques RH des structures à l'égard du métier de jardinier de golf	47
2.4.1 Des conditions d'emploi des jardiniers de golf qui sont majoritairement pérennes	47
2.4.2 Les besoins et difficultés en recrutement des structures en lien avec le métier de jardinier de golf	49

3. Les évolutions à l'œuvre et à venir à l'échelle du secteur et leurs impacts sur le métier de jardinier de golf 57

3.1 Des évolutions d'ordre écologiques multiples, pour lesquelles les jardiniers de golf sont appelés à être les relais des démarches éco-responsables portées par leur structure employeur	57
3.1.1 Des enjeux liés à la gestion raisonnée des ressources en eau	57
3.1.2 Des enjeux en matière de gestion durable des gazons	59
3.1.3 Des enjeux en matière de préservation de la biodiversité	61
3.2 Des innovations techniques et technologiques parmi les outils et équipements d'entretien des terrains et espaces paysagers	64
3.2.1 L'électrification des outils électroportatifs	64
3.2.2 Développement des équipements de lecture du terrain et d'aide à la décision	65
3.2.3 L'automatisation / robotisation des outils de tonte et des équipements	66

3.3	Une pratique croissante et renouvelée du golf, modifiant les conditions d'intervention et les relations fonctionnelles des jardiniers de golf	67
3.3.1	Des enjeux sur l'orientation des pratiques sportives (plus orientées vers le loisir, le bien-être, la santé, etc.)	67
3.3.2	Des enjeux en matière d'évolution du volume de licenciés et de pratiquants	68
3.3.3	L'extension de l'offre de services des structures	70
4.	L'offre de formation et de certification en lien avec les compétences requises pour l'exercice du métier de jardinier de golf	75
4.1	L'analyse comparative de l'offre de certifications existante	75
4.1.1	Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP	75
4.1.2	Les certifications enregistrées au RS	84
4.2	La mobilisation de l'offre de formation et de certification existante par les structures golfiques	86
4.2.1	Les pratiques de formation des structures golfiques	87
4.2.2	L'offre de certification existante jouit d'une bonne lisibilité et fait l'objet, du retour des golfs, d'une mobilisation relativement importante	88
4.2.3	La mobilisation de l'offre de certification par la voie de l'alternance (telle que rendue visible par les données de l'AFDAS)	90
4.3	La mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » au sein des organismes de formation	93
4.3.1	Des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (de niveau 3) ...	93
4.3.2	... Exacerbées dans un contexte de concurrence avec le CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4) ...	95
4.3.3	... ayant pour conséquence un déploiement restreint de l'offre de formation autour du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »	97
5.	Les attentes et les besoins des structures et les recommandations formulées au terme de l'étude	101
5.1	Les attentes des structures employeurs, tels qu'exprimées au travers de l'étude d'opportunité	101
5.1.1	Une appétence forte quant à la création d'une nouvelle offre de certification spécifique au métier de jardinier de golf	101
5.1.2	Une attente transversale relative à la mise en visibilité du métier de jardinier de golf et des formations associées	102
5.2	Les recommandations élaborées au terme de l'étude d'opportunité et de faisabilité	105
5.2.1	La prise d'appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » existant porté par la Ministère de l'Agriculture suite à une nécessaire révision	105
5.2.2	La création d'une nouvelle offre de certification <i>ad hoc</i> à l'initiative de la branche professionnelle du golf	108

Annexes

112

Guide d'entretien utilisé pour l'interrogation des structures golfigues	112
La trame d'enquête par questionnaire	115
Les certifications exclues de l'analyse comparative de l'offre de certifications	122

Introduction

Statut du document

La présente démarche d'étude d'opportunité a été initiée à la **demande de la branche professionnelle du golf** (avec le **soutien de l'OPCO AFDAS**) et s'inscrit dans le cadre de l'**EDEC intersectoriel des branches professionnelles relevant de l'AFDAS**, dont l'un des enjeux est d'adapter les compétences en lien avec la transition écologique. Cet EDEC associe :

- L'Etat, au travers des :
 - Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion ;
 - Ministère de la culture ;
 - Ministère des sports.
- L'AFDAS et les branches professionnelles relevant de son périmètre.

Il s'est agi d'**analyser la pertinence de la création, par la branche professionnelle du golf, d'une certification professionnelle associée au métier de jardinier de golf**, en tenant compte des évolutions relatives aux enjeux de la transition écologique. Au regard de cet objectif, cette étude d'opportunité s'est attachée à :

- Documenter les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf et circonscrire le périmètre du métier (en termes d'activités) ;
- Identifier la nature des impacts des facteurs d'évolution à l'œuvre et anticipés à l'échelle du secteur sur le métier de jardinier de golf ;
- Analyser les besoins du marché de l'emploi vis-à-vis du métier de jardinier de golf ;
- Repérer les pratiques et difficultés RH des structures employeuses (recrutement, recours à la formation, fidélisation, etc.) ;
- Analyser la couverture des besoins en compétences associés au métier de jardinier de golf par l'offre de certifications professionnelles existantes (enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles et au Répertoire Spécifique).

D'autre part, cette étude d'opportunité a intégré un **volet relatif à la faisabilité de pilotage et de la mise en œuvre d'une éventuelle nouvelle certification professionnelle**. A travers lui, il s'est agi de :

- Identifier les ressources et appuis potentiels de la branche professionnelle du golf pour piloter et animer un dispositif certifiant (en tenant compte de l'offre de services de l'AFDAS en appui aux branches professionnelles certificatrices relevant de son périmètre) ;
- Identifier les opportunités et les freins relatifs au déploiement d'une offre de formation associée à une éventuelle nouvelle offre de certification.

Cette étude d'opportunité a été conduite entre novembre 2024 et juin 2025.

Le **présent rapport intermédiaire** rend compte de l'**analyse de la pertinence** de la certification. Il sera complété dans un second temps par l'analyse de faisabilité.

Les investigations réalisées

L'analyse du fonds documentaire

Pour la réalisation de cette étude d'opportunité, un fonds documentaire a été exploité. Celui-ci comprenait l'ensemble des ressources suivantes :

- **AFDAS**, *Situation comparée des femmes et des hommes dans la branche du golf*, mai 2022, disponible en ligne ([lien](#)).
- **AFDAS et CPNEF du golf**, *Rapport de la branche professionnelle du golf*, octobre 2019, disponible en ligne ([lien](#)).
- **AFDAS et DRIETS Ile-de-France**, *Contrat d'études prospectives dans le sport en Ile-de-France*, décembre 2021, disponible en ligne ([lien](#)).
- **DARES**, *Portraits statistiques de branches professionnelles*, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Fédération française de golf (FF Golf)**, *Statistique licences*, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Fédération française de golf (FF Golf)**, *Guide de gestion environnementale des espaces golfs*, 2017, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Fédération française de golf (FF Golf)**, *Manifeste sobriété eau de la filière golf*, juin 2023, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Fédération française de golf FF Golf, ADGF, AGREF, GFGA, GEGF et PGA France**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, juin 2023, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Institut agro Rennes-Angers**, *Etude prospective Paysage : Quels besoins de formation dans le secteur à horizon 2030*, octobre 2024, disponible en ligne ([lien](#)).
- **Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)**, « Drones, mode d'emploi », *En vert et avec vous*, avril 2021, pages 76 à 80, consulté en ligne ([lien](#)).
- **Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)**, « La croissance des entreprises du paysage dépend d'un facteur clé : l'innovation », *Technologie et équipements*, consulté en ligne ([lien](#)).

L'analyse d'un échantillon d'offres d'emploi

L'analyse des offres d'emploi met en évidence un **nombre relativement conséquent d'offres** concernant le métier de jardinier de golf, disponibles sur les principaux jobboards en ligne (Plateforme « Les métiers du golf », Indeed, France Travail). **Cinquante-et-une offres ont ainsi été analysées** (huit offres identifiées en février 2025 et vingt-sept offres en mai 2025)¹.

¹ En plus de ces cinquante-et-une offres émanant de structures golfs, une dizaine d'offres pour des jardiniers de golf ont été publiées par des structures relevant de l'hôtellerie de plein air ou de la branche professionnelles des Hôtels-Cafés-Restaurants, lorsque ces établissements disposaient également d'un golf. Ces offres ont été écartées de l'analyse.

Les entretiens réalisés

Au titre des investigations qualitatives, une **douzaine d'entretiens qualitatifs** ont été réalisés auprès des structures suivantes :

Nom de la structure	Statut	Taille	Région	Date de l'entretien
Golf de Neuvic	Associatif	- 10 salariés	Nouvelle-Aquitaine	17 décembre 2024
U Golf – Blue Green	Commercial	+ 1.000 salariés	France entière	18 décembre 2024
Golf de Mimizan	Public	- 10 salariés	Nouvelle-Aquitaine	19 décembre 2024
Golf de Chantilly	Associatif	+ 10 salariés	Hauts-de-France	6 janvier 2025
Golf Haras de Jardy	Commercial	- 10 salariés	Ile-de-France	7 janvier 2025
Golf Grande Bastide	Commercial	+ 10 salariés	PACA	9 janvier 2025
Golf de la Poudrerie	Associatif	- 10 salariés	Ile-de-France	13 janvier 2025
Golf de Touraine	Associatif	+ 10 salariés	Centre-Val de Loire	23 janvier 2025
Golf de Chiberta	Associatif	+ 10 salariés	Nouvelle-Aquitaine	24 janvier 2025
Alsace Golf Links	Commercial	+ 10 salariés	Grand-Est	5 février 2025
Golf Pinsolle	Public	- 10 salariés	Nouvelle-Aquitaine	12 février 2025
Golf des Volcans	Associatif	+ 10 salariés	Auvergne-Rhône-Alpes	10 avril 2025

D'autre part, **sept entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès d'organismes de formation** déclinant une offre de formation en lien avec le métier de jardinier de golf et/ou sur des métiers et compétences connexes :

Nom de la structure	Fonction	Formations proposées	Date de l'entretien
CFPPA de Neuvic	Directeur Ancien formateur	CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3).	2 mai 2025
Lycée Barbenceys	Chef de travaux	<i>Formations maintenance des matériels</i>	7 mai 2025
EPLEFPA des Landes	Directrice	- CAPA « Jardinier-paysagiste » ; - BP « Aménagements paysagers » ; - CS « Arrosage automatique ».	12 mai 2025
CFPPA Brie-Comte-Robert	Responsable formations paysage et forêt	- CAPA « Jardinier-paysagiste » ; - BP « Aménagements paysagers » ; - CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4).	19 mai 2025
ISETA ECA	Responsable formations Aménagements paysagers	- CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3) ; - CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4) ; - CAPA « Jardinier-paysagiste » ; - Bac pro « Aménagements paysagers » ; - TP « Ouvrier du paysage ».	21 mai 2025
EPLEFPA des Flandres	Référent formations golf et terrains de sport	- CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3) ; - CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4) ; - CAPA « Jardinier-paysagiste » ; - Bac pro « Aménagements paysagers ».	26 mai 2025
AGREF	Président	CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3).	28 mai 2025

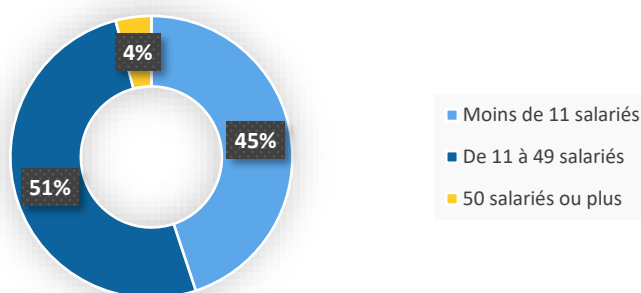
A également été interrogé un expert sectoriel identifié par la branche.

L'enquête par questionnaire auprès des structures adhérentes à la branche

Une enquête par questionnaire a été adressée aux structures adhérentes à la branche professionnelle du golf, avec les relais de l'AFDAS et du Groupement des Entrepreneurs de Golf Français (GEGF). Conduite entre le 26 mars 2025 et le 19 mai 2025, cette enquête a permis de recueillir **98 questionnaires complétés**, ce qui permet de disposer d'un échantillon de répondants **très robuste** par rapport à la population de la branche (570 structures et de 630 établissements).

La quasi-totalité (96%) des structures ayant répondu à cette enquête par questionnaire emploie moins de cinquante salariés : 45% emploient moins de onze salariés et 51% en emploient entre onze et quarante-neuf.

Taille des structures répondantes



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).



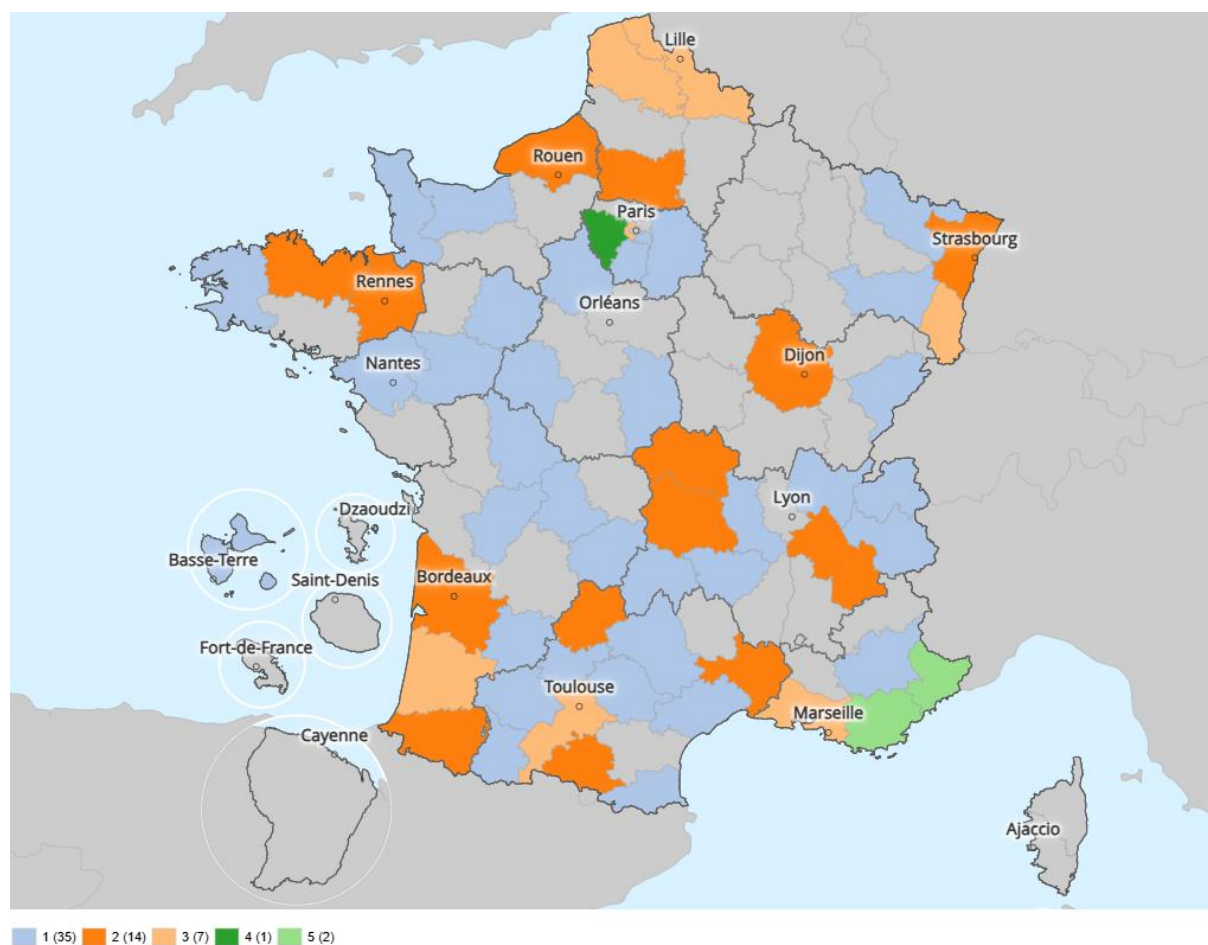
Focus sur la représentativité des structures répondantes à la population de structures adhérentes à la branche professionnelle du golf :

Au regard des données statistiques de la DARES², les structures employant moins de onze salariés sont légèrement sous-représentées (45% des répondants contre près de 60% des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf) et les structures employant entre onze et quarante-neuf salariés sont légèrement sur-représentées (51% des répondants contre 39% des structures à l'échelle de la branche professionnelle du golf).

Les structures répondantes sont implantées dans **différents départements**. Parmi les régions comptant le plus grand nombre de structures répondantes, figurent les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur (14 structures répondantes), Nouvelle-Aquitaine (12), Auvergne-Rhône-Alpes (12) et Ile-de-France (10). Aussi, au regard de l'implantation territoriale des établissements documentée par la DARES³, **l'échantillon de répondants offre une bonne représentativité des régions comptant un nombre important de structures golfiques**.

² Cf. Partie 1.1. Les structures adhérentes à la branche professionnelle du golf ([lien](#)) ; **DARES**, *Les portraits statistiques des branches professionnelles*, juillet 2025 (données 2023), consulté en ligne ([lien](#)).

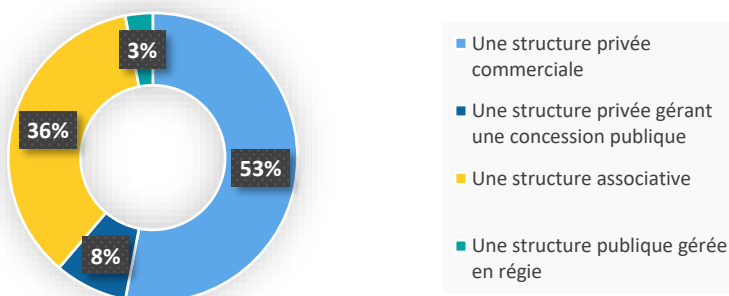
³ *Ibid.*



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

Plus de la moitié des structures répondantes (53%) sont des structures privées commerciales et plus du tiers (36%) sont des structures associatives. Les structures publiques et les structures privées gérant une concession publique représentent une part mineure des structures répondantes (respectivement 8% et 3%).

Statut des structures répondantes



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

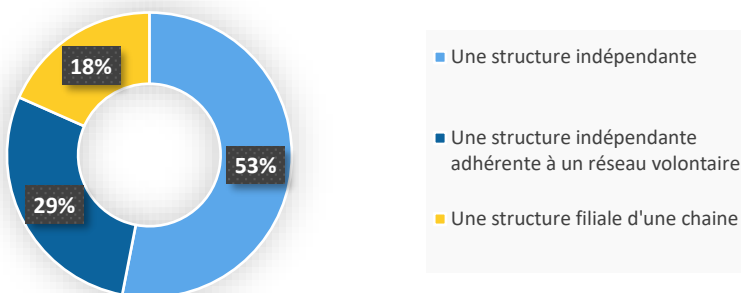


Focus sur la représentativité des structures répondantes par rapport à la population de structures adhérentes à la branche professionnelle du golf :

Au regard des données statistiques présentées dans le dernier rapport de branche (en date de 2019)⁴, les structures privées à but lucratif sont légèrement sous-représentées (53% des répondants, contre 65% des structures répertoriées au sein de la branche professionnelle en 2019) et, *a contrario*, les structures associatives sont légèrement surreprésentées (36% des structures répondantes, contre 27% des structures répertoriées à l'échelle de la branche professionnelle du golf).

Plus de la moitié des structures répondantes (53%) sont des structures indépendantes (au sens où elles n'adhèrent ni à un réseau ni ne sont filiales d'un groupe). Viennent ensuite les structures indépendantes qui adhèrent à un réseau volontairement (29% des structures répondantes), puis les structures filiales d'une chaîne (18%).

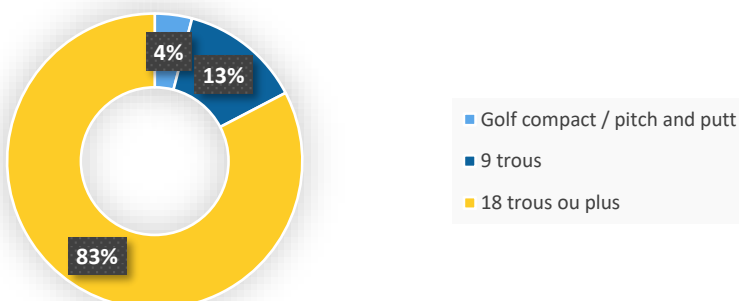
Statut des structures répondantes



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

Une large part des structures répondantes sont des golfs de 18 trous ou plus (83%). Plus rares sont les golfs de 9 trous (13%) et les golfs compacts ou « pitch and putt » (4%).

Statut des structures répondantes (en %)



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

⁴ AFDAS et CPNEF du golf, *Rapport de la branche professionnelle du golf*, octobre 2019, consulté en ligne ([lien](#)).

**Focus sur la représentativité des structures répondantes par rapport à la population générale des structures golfigues :**

Au regard des données présentées dans une récente étude⁵, les structures de 18 trous ou plus semblent sur-représentées (83% des structures répondantes, contre environ 60% des golfs recensés). A l'inverse, les golfs de plus petite taille sont sensiblement sous-représentés.

⁵ **Fédération française de golf (ffgolf)**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, 2023, page 6, consulté en ligne ([lien](#)).

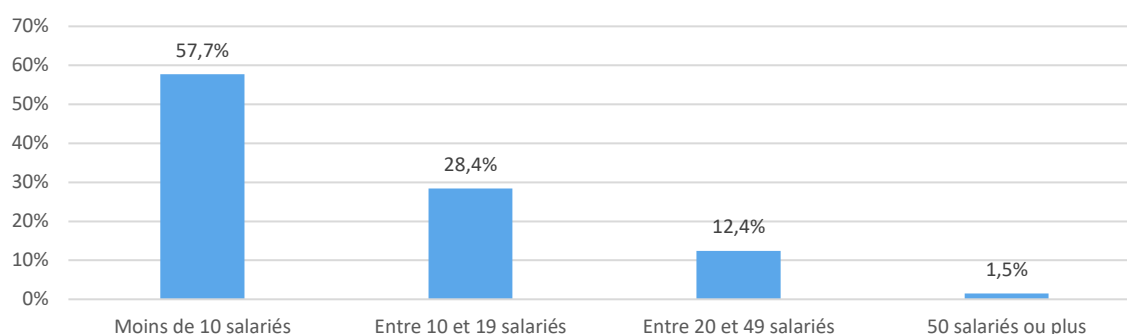
1. La branche professionnelle du golf

Le rapport de branche le plus récent datant de 2019, la présentation des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf et des caractéristiques de la population salariée s'est en grande partie appuyée sur les données (plus récentes) de la DARES.

1.1 Les structures adhérentes à la branche professionnelle du golf

D'après les données de la DARES, la branche professionnelle du golf était composée, en 2023, de **530 structures** et de **620 établissements**. Ces structures sont, pour la quasi-totalité d'entre-elles (98.5%), des **PME** (entreprises employant moins de cinquante salariés). De surcroît, près de 60% de ces structures sont des **TPE** (entreprises employant moins de dix salariés).

Taille des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf (en %)



Source : DARES, Panorama de branche (2023), Traitements Amnyos.

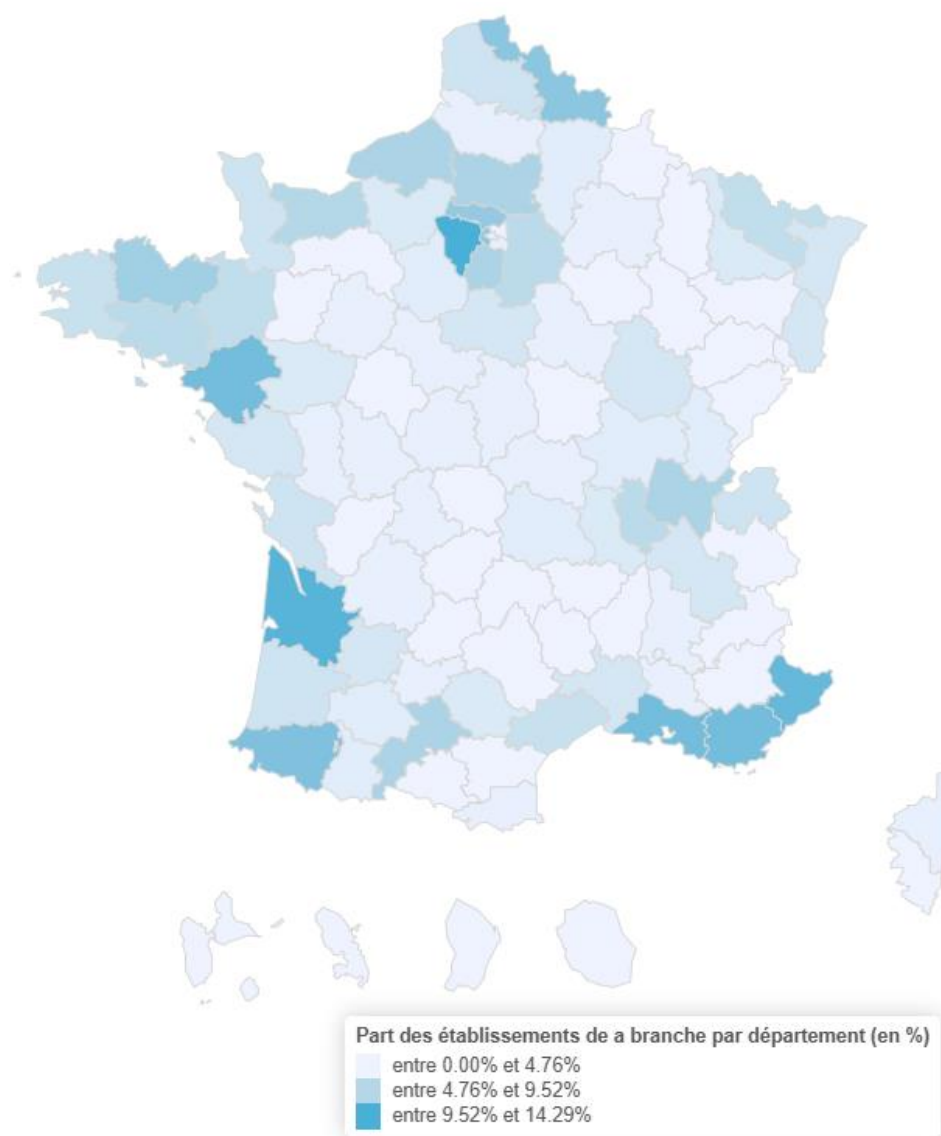


Focus sur des éléments complémentaires tirés du rapport de branche (2019) :

Bien que relativement anciennes, les données du rapport de branche (en date de 2019) indiquent que **près des deux-tiers des structures de la branche professionnelle du golf étaient des structures commerciales** (65%) ; quand 27% des structures étaient des associations et 8% des structures publiques. En complément aux données de la DARES, ce rapport de branche précisait que **les structures associatives employaient plus fréquemment que les structures commerciales moins de onze salariés** (78% contre 64%).

D'autre part, le rapport de branche précisait que **près de sept structures sur dix (69%) étaient des structures indépendantes** et que **plus de trois structures sur dix (31%) appartenaient à des chaînes / des groupes**. L'appartenance à une chaîne ne constituait pas, en 2019, une variable significative dans la taille des établissements.

Géographiquement, les établissements relevant du périmètre de la branche professionnelle du golf sont particulièrement présents en **région Ile-de-France**, sur le **pourtour méditerranéen**, ainsi que le **long de la façade Atlantique**.



Source : DARES, Panorama de branche (2023).

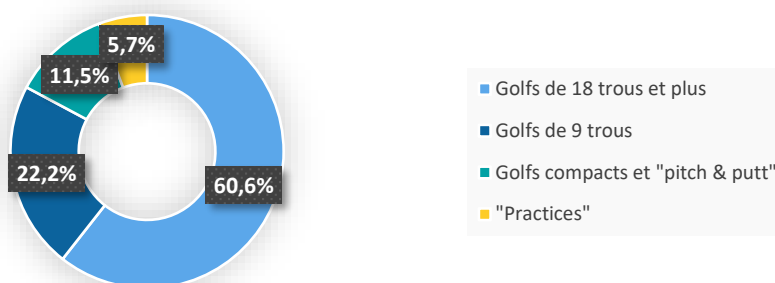
Compte tenu de la nature de leurs activités et de leur offre de service, les structures golifiques se caractérisent également par leur **superficie**. La fédération française de golf a effectivement établi une **typologie des structures golifiques selon leur surface**⁶ :

- Golfs de 18 trous (dont la longueur du parcours dépasse les 2.750 mètres) ;
- Golfs de 9 trous (dont la longueur du parcours dépasse les 1.375 mètres) ;
- Golfs dits « compacts » de 9 trous (dont la longueur du parcours est comprise entre 600 et 1.375 mètres) ;
- Golfs « Pitch & Putt » de 9 trous (dont la longueur du parcours est inférieure à 600 mètres) ;
- Golfs « Practice » qui sont des terrains d'entraînement sans parcours.

⁶ Fédération française de golf (ffgolf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, 2023, page 6, consulté en ligne ([ligne](#)).

Les golfs de 18 trous représentent la majeure partie des structures golifiques (60.6%). Les golfs de 9 trous représentent, eux, près du quart des structures golifiques (22.2%). Enfin, les golfs compacts, « Pitch & Putt » et « Practice » représentent moins d'une structure sur cinq.

Répartition des golfs selon la typologie de la ffgolf



Source : Fédération française de golf (ffgolf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, 2023, page 6.

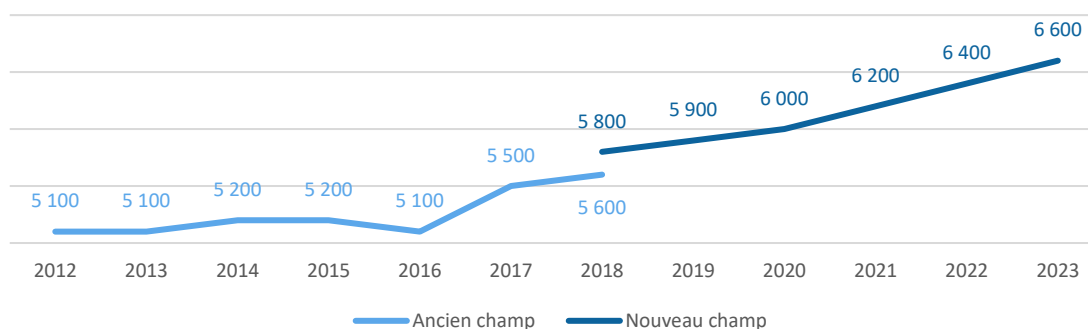
Enfin, d'après la Fédération Française de Golf, les acteurs de la filière ont généré un **chiffre d'affaires de 1.5 milliard d'euros** en 2017⁷, dont 50% pour les golfs et parcours « practice » (la seconde moitié ayant été générée par d'autres activités de la filière : fournisseurs, institutions golifiques en charge de l'organisation de tournois et de compétition, etc.).

1.2 Les effectifs salariés de la branche professionnelle du golf

1.2.1 La répartition des effectifs salariés selon les types de structures

D'après les données de la DARES, la branche professionnelle du golf était génératrice de **6.600 emplois**, correspondant à **6.400 équivalents temps-plein (ETP)**. Rétrospectivement, le niveau de l'emploi sur le périmètre de la branche professionnelle du golf a fortement augmenté au cours des dernières années, notamment depuis 2016.

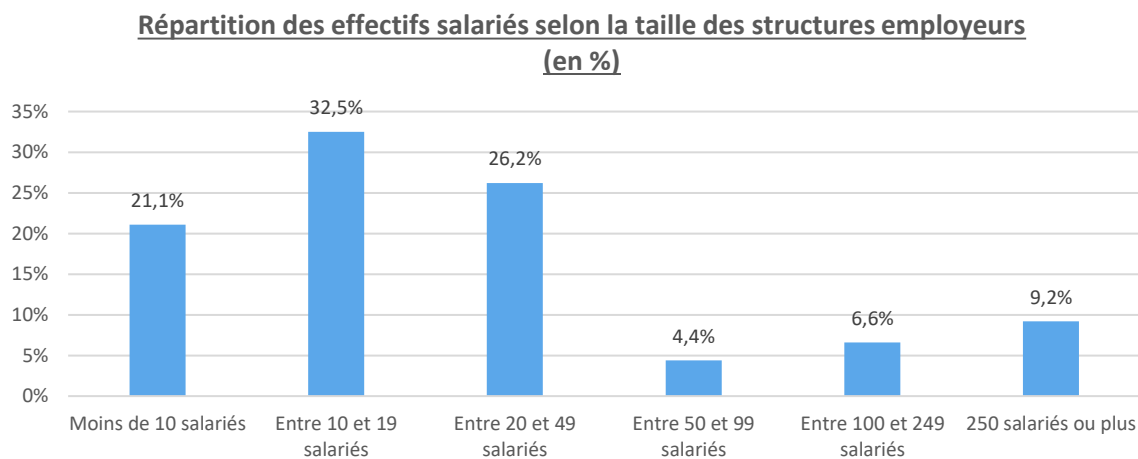
Evolution des effectifs salariés sur le périmètre de la branche professionnelle du golf entre 2012 et 2022



Source : DARES, *Panorama statistique de branche* (2023).

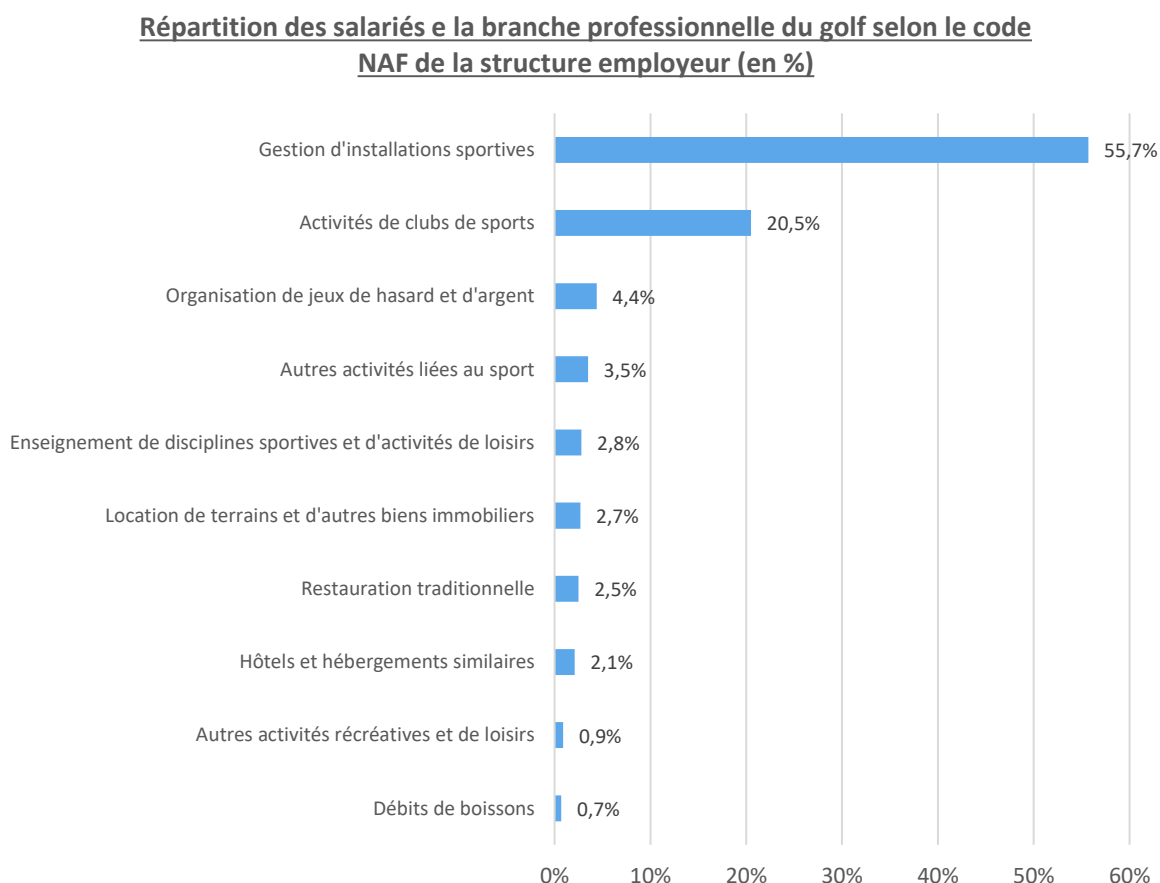
⁷ Fédération française de golf (ffgolf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., page 11.

En écho au nombre de structures employant moins de cinquante salariés au sein de la branche professionnelle du golf, les effectifs salariés se concentrent essentiellement parmi ces structures ; **79.9% des effectifs salariés en 2023 exerçaient au sein d'une structure employant moins de cinquante salariés**, dont 25.1% au sein d'une structure employant moins de dix salariés.



Source : DARES, Panorama de branche (2023), Traitements Amnyos.

Les salariés de la branche professionnelle du golf exercent au sein de structures aux activités diverses (au regard de leur code NAF), bien qu'elles se concentrent autour des codes NAF relatifs à la **gestion d'installations sportives** (NAF 93.11Z) et aux **activités de clubs de sports** (93.12Z).



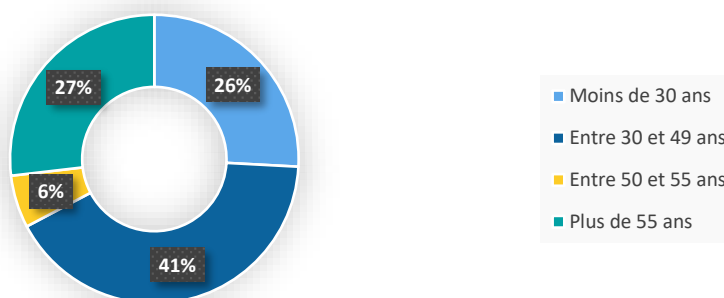
Source : DARES, panorama de branche (2023), Traitements Amnyos.

1.2.2 Le profil des effectifs salariés de la branche professionnelle du golf

En 2023 et d'après les données de la DARES, les effectifs salariés de la branche professionnelle étaient **très majoritairement des hommes** (71.1%). A l'échelle des métiers du terrain, en 2022, les effectifs salariés étaient quasi-exclusivement des hommes (96%)⁸.

En termes d'âge, **les effectifs salariés sont, pour plus 40% d'entre eux, âgés de trente à quarante-neuf ans**. Les moins de trente ans représentent plus du quart des effectifs salariés. Un **enjeu de renouvellement de la population salariée** des structures de la branche du golf émerge au regard de la **part que représentent les salariés de plus de cinquante-cinq ans** (27%).

Répartition des effectifs salariés de la branche professionnelle du golf selon leur âge (en %)



Source : DARES, panorama de branche (2023), Traitements Amnyos.

1.2.3 L'emploi au sein de la branche professionnelle du golf

Les emplois au sein de la branche professionnelle du golf sont **majoritairement des emplois d'ouvriers ou d'employés** (respectivement 38.0% et 31.2% de l'emploi). Les cadres et professions intermédiaires représentent, ensemble, près d'un-tiers de l'emploi salarié (30.8%) à l'échelle de la branche professionnelle.

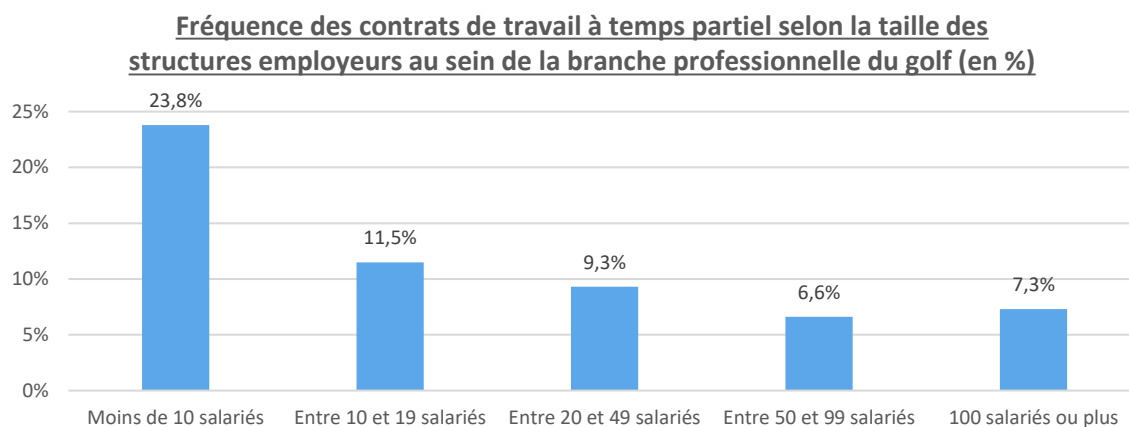
L'emploi au sein des structures employeurs de la branche professionnelle du golf s'effectue **dans la quasi-totalité des cas par l'intermédiaire du contrat de travail à durée indéterminée (CDI)** ; pour l'année 2023, la DARES déterminait le taux de recours au contrat à durée déterminée (CDD) à 5.6% des emplois. Bien que le recours au CDD ne varie que sensiblement selon la taille des structure employeurs (entre 4.6% et 8.5%), le recours à ce type de contrat est plus fréquent concernant :

- **L'emploi des jeunes** (9.5% des salariés de moins de trente ans sont titulaires d'un CDD, contre 4.6% des salariés de trente à quarante-neuf ans et contre 3.5% des salariés de cinquante ans ou plus) ;
- **L'emploi des femmes** (6.9% des femmes sont titulaires d'un CDD contre 5.1% des hommes) ;
- **L'emploi d'ouvriers et d'employés** (respectivement 5.8% et 8.6% contre 3% des professions intermédiaires et 1.2% des cadres).

Les contrats à temps partiel représentent 12.1% des emplois à l'échelle de la branche professionnelle ; il est en revanche bien plus faible concernant les emplois d'ouvriers : 6.4%. Le recours

⁸ **AFDAS**, *Situation comparée des femmes et des hommes dans la branche du golf – Synthèse*, mai 2022, page 4.

au temps partiel est de moins en moins fréquent à mesure que la taille des structures employeurs augmente.



Source : DARES, panorama de branche (2023), Traitements Amnyos.

En conclusion...

Les structures de la branche professionnelle du golf sont, dans la plupart des cas, des **structures de taille modeste** ; 99% de structures emploient moins de cinquante salariés et 60% en emplois moins de onze. Ensemble, ces structures ont **employé plus de 6.000 personnes**, en 2022, avec une concentration de l'emploi particulièrement forte parmi les petites structures.

En tendance, la branche professionnelle du golf bénéficie d'une **forte dynamique de l'emploi** (au regard de l'évolution récente des effectifs salariés). En revanche et indépendamment du métier de jardinier de golf, les structures de la branche professionnelle se heurtent à un **phénomène de vieillissement de leur population salariée** et vont être confrontées, à moyen terme, à un **enjeu de renouvellement de celle-ci**.

2. Le métier et les emplois de jardinier de golf

2.1 Le contexte et les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf

Définition et périmètre du métier

Le **jardinier de golf** est un professionnel chargé de **l'entretien**, de **l'aménagement** et de la **gestion des espaces verts** d'un parcours de golf. Son objectif principal est de maintenir les terrains en parfait état afin de **garantir des conditions de jeu optimales**.

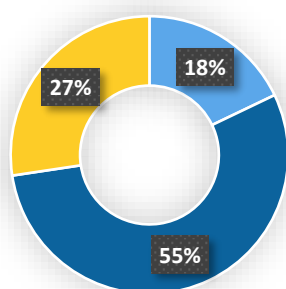
Les **activités** dévolues aux jardiniers de golf incluent :

- L'entretien des surfaces de jeu, des obstacles et des abords des parcours ;
- L'entretien de premier niveau et le nettoyage des outils et du matériel d'entretien ;
- La communication et la remontée d'informations.

Les interfaces entre le jardinier de golf avec d'autres publics (professionnels ou non)

Ces professionnels exercent leurs activités à partir de **consignes précises**, communiquées par leur **hiérarchie (greenkeeper / intendant de golf)** ; Plus de 80% des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire concèdent que les jardiniers de golf prennent peu voire aucune initiative. Pour **55 % d'entre elles**, les jardiniers prennent peu d'initiatives et gèrent **certaines activités** de manière autonome. La prise d'autonomie est en effet très circonscrite à certaines activités ou certaines périodes (par exemple lors de permanences du week-end).

Niveau d'autonomie des jardiniers de golf vis-à-vis des intendants de golf



- Le jardinier prend très régulièrement des initiatives et gère ses activités de manière autonome, sans solliciter l'intendant de golf / le greenkeeper
- Le jardinier prend peu d'initiatives et gère certaines de ses activités de manière autonome, en sollicitant peu l'intendant de golf / le greenkeeper
- Le jardinier ne prend aucune initiative et sollicite très régulièrement l'intendant de golf / le greenkeeper dans la gestion de ses activités

Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

Les jardiniers de golf **travaillent en équipe**, souvent appelée « équipe terrain ». En fonction des activités et de leur niveau d'expérience professionnelle, les **jardiniers peuvent intervenir seuls** (tonte, ratissage des bunkers...) ou en **binôme, trinôme** (travaux de réparation ou d'aménagement par exemple).

Les jardiniers de golf sont également fréquemment en relation avec les **jardiniers-mécaniciens / mécaniciens** et/ou les **fontainiers**.

Le jardinier de golf adapte ses interventions en tenant compte de la **présence des joueurs sur le parcours**. Il **sait lire le jeu** grâce à sa connaissance des règles et de la dynamique des parties afin de

planifier ses actions sans gêner la pratique. Il veille constamment **au respect des règles de sécurité**, en protégeant à la fois sa propre personne et les joueurs (arrêt des machines à l'approche des parties, vigilance sur les zones de travail, ...). Son comportement demeure conforme **au standing du site** (discrétion, courtoisie et présentation soignée, etc.)

« Il faut que le jardinier ait l'œil du jeu, qu'il ne gêne pas le jeu et l'expérience des joueurs » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« On travaille pendant que les joueurs pratiquent, il y a un sens du jeu à avoir, une relation-client à tenir. C'est assez spécifique par rapport à un jardinier qui arrive chez un client, qui travaille et qui repart » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Il faut effectivement arriver à faire cohabiter les jardiniers et les joueurs. Parfois, cela peut être compliqué, certains joueurs se montrent irrespectueux dès qu'ils voient une branche ou que les machines font trop de bruit. Nos jardiniers doivent composer avec cette clientèle particulière » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Les jardiniers doivent apprendre, à leur arrivée, les différentes zones de jeu, la reconnaissance géographique du parcours et du comportement à opérer sur le parcours par rapport à leur sécurité et à celle des joueurs. Il faut comprendre les zones de jeu et adapter son attitude par rapport aux joueurs : ne pas les déranger, adapter son intervention en fonction de la progression des joueurs, les repérer pour éviter de prendre une balle, repérer les points de passage, de croisement plus risqué que d'autres [...] comprendre les trajectoires de balle, savoir suivre la balle dans le ciel à partir du moment où un joueur l'a tapée, se mettre en sécurité » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

La saisonnalité de l'activité liée au métier de jardinier de golf

L'activité des jardiniers est soumise à une **forte saisonnalité**, qui a des impacts significatifs sur leurs interventions et l'organisation du travail (missions confiées, horaires), même si des différences existent en fonction des zones géographiques et des conditions climatiques :

- **Au printemps**, période de forte activité, les jardiniers sont amenés à préparer les espaces verts après l'hiver (scarification, aération, fertilisation de relance, tonte qui devient de plus en plus fréquente à mesure que la pousse s'accélère, etc.) ;
- **En été**, les jardiniers entretiennent les espaces dédiés pour maintenir la qualité du terrain : tonte fréquente (voire quotidienne), arrosage, contrôle des maladies, etc.) ;
- **En automne**, les jardiniers anticipent l'arrivée de l'hiver : aération, scarification, fertilisation spécifique, ramassage des feuilles, entretien des massifs, ralentissement progressif des activités de tonte, etc. ;
- **En hiver**, des activités davantage centrées autour de l'entretien du matériel, des travaux d'aménagement, des travaux d'égoutage, de surveillance de l'état des gazons (gel, dégâts d'animaux, etc.).

Les **horaires sont adaptés** en conséquence (démarrages de journée plus tôt en été, roulement sur les weekends en haute saison, périodes de tournoi, etc.)

« En hiver, on va davantage travailler dans les sous-bois sur les arbres et les arbustes. C'est une période de l'année où on fait des travaux assez conséquents d'égoutage et de nettoyage. L'été, on va plutôt se concentrer sur l'entretien de la pelouse : l'aération, le sablage, l'entretien des greens, etc. On intervient bien moins dans les sous-bois et on y laisse les animaux et les insectes tranquilles » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« La tonte est le premier poste d'avril à octobre, les jardiniers peuvent y passer 8 heures ! En hiver, on est plus sur l'entretien des bunkers, des petits travaux de rénovation et de création, de départs, de plaquages, souffler

les feuilles, ramasser les branches tombées sur le parcours, petits travaux de peinture » (Structure associative, plus de 10 salariés).



Focus sur les conditions d'emploi et d'exercice du métier de jardinier de golf telles que décrites dans les offres d'emploi analysées

En termes de conditions d'emploi, peuvent être relevés les éléments suivants :

- 33 offres concernaient des postes à pourvoir en **CDI**, 18 offres des CDD (susceptibles de déboucher sur des postes permanents plus de deux-tiers d'entre elles) ;
- Toutes les offres, exceptée une, concernaient des postes à **temps plein**. Toutes les offres d'emploi mentionnent des horaires de travail en journée. Les offres proposant un CDI prévoient une annualisation du temps de travail pour la très grande majorité d'entre elles ;
- La localisation des postes était relativement **variée** et couvrait l'ensemble du territoire sur les **zones d'implantation des golfs** (régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, etc.) ;
- Les **niveaux de rémunération** n'étaient pas systématiquement précisés. Lorsqu'ils l'étaient, ces derniers se situaient entre 11,27 euros de l'heure et 15,60 euros de l'heure (brut).
- Le **travail en équipe**, sous la **responsabilité d'un intendant de golf / greenkeeper** était mentionné dans la quasi-totalité des offres analysées.

Exemple de formulation des conditions d'emploi :

CDI à temps plein, à partir d'avril/mai 2025
Horaires modulés, travail le dimanche et jours fériés

- Permanence de week-end par roulement.
- 35 heures annualisées.
- Convention Collective Nationale des Golfs.

Nous offrons :

- Un cadre de travail exceptionnel en pleine nature
- Un poste stable avec évolution possible
- Une équipe passionnée et dynamique
- Poste à pourvoir dès le mois d'avril
- 35h/semaine en CDI après période d'essai
- Annualisé
- 13ème mois

2.2 Les activités associées au métier de jardinier de golf

2.2.1 Activités d'entretien des surfaces de jeu, des obstacles et des abords des parcours

Entretien des parcours et obstacles de jeu

Activités	Détails des activités	Profils
Implantation des gazons	L'implantation des gazons consiste à préparer le sol, en nivelant et en amendant la terre selon les exigences des zones du parcours (greens, fairways, départs). Le jardinier de golf plante les variétés de graminées adaptées au climat, au type de sol et à l'usage du terrain, qui ont été déterminées par ses responsables (<i>greenkeeper</i>...). Il sème, engazonne ou pose du gazon en plaques, en respectant les densités et techniques appropriées. Il assure le suivi de la levée et la première implantation par arrosage, fertilisation et surveillance des maladies. Cette activité est directement impactée par les actions engagées en faveur de la transition écologique et énergétique à l'échelle du golf (implantation de gazons résistants au manque d'eau par exemple). <i>« Le re-plaquage, c'est quand on sort tout le gazon, parce qu'il y a beaucoup de mousse, de racines. On gratte, on remet à plat. On prend le gazon dans une gazonnière spécialisée, chaque gazon est spécifique, il faut qu'il soit bien adapté aux zones de jeu et aux conditions de l'environnement en termes d'ensoleillement, d'arrosage [...] A chaque aération, on sort des carottes de gazon, environ tous les mois, pour ensuite faire du regarnissage en fonction des besoins : semences brutes, sablage... »</i> (Structure publique, moins de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)

Tonte des gazons

Activité centrale et structurante dans l'exercice du métier (quotidienne ou presque), la **tonte des gazons** permet de maintenir la **qualité de jeu** et **l'esthétique du parcours**. Le jardinier réalise la tonte en adaptant la hauteur de coupe selon les spécificités de la **zone concernée** (départs, green, fairway, rough) et la **saison**, en tenant compte de la croissance de l'herbe et des conditions climatiques. La tonte est planifiée en lien avec ses responsables, afin de favoriser un tapis dense, homogène, tout en préservant la santé du gazon. Le **matériel et les équipements** à mobiliser sont déterminés avec l'intendant (tondeuse hélicoïdale, rotative, autoportée, tractée, autonome, etc.).

Le réglage des machines permettant de garantir une coupe nette et régulière est assurée, le plus souvent, par les mécaniciens ou jardiniers-mécaniciens.

« *Contrairement à une activité de tonte comme on peut la faire dans un métier de paysagiste où on règle la hauteur de tonte à l'œil, dans un golf on est beaucoup plus attentifs à cet aspect-là et, en plus, on va avoir des attentes selon les espaces de jeu. Dans les zones de départ, on va chercher à conserver une tonte entre dix et quinze millimètres, c'est très court. Sur les greens, c'est encore plus court, on va essayer de tenir une hauteur de tonte à moins de six ou sept millimètres. Sur les fairways, c'est un peu moins exigeant, on va essayer de se tenir entre quinze et vingt millimètres. Et enfin, sur les roughs, ce sont les espaces où la hauteur de tonte est la moins précise, on se tient à quelque chose comme trente ou soixante-dix millimètres* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés)

« *Ils évoluent dans du vivant, chaque jour ne se ressemble pas, certaines zones doivent être tondues tout de suite, d'autres, plus tard. Ils doivent avoir une parfaite connaissance de leur territoire et des cycles biologiques : flore, faune pour pouvoir dire si on intervient sur une zone ou pas, en lien avec leur intendant* » (Structure associative, plus de 10 salariés).

Réglage : mécaniciens ou jardiniers-mécaniciens → Profils spécialisés ou expérimentés

Tonte : tous profils (y compris débutants)

Entretien des gazons

L'entretien des gazons consiste à garantir leur **densité**, leur **vitalité** et leur **résistance**. Le jardinier de golf surveille l'apparition de maladies, parasites et nuisibles, en repérant les éléments visuels caractéristiques (traces blanches, changements de couleur...) et applique, sous la responsabilité de l'intendant, des **traitements préventifs** ou **curatifs** les plus respectueux de l'environnement. L'entretien des gazons passe également par la réparation des **dommages causés par le jeu** (divots, compactage, piétinement) en regarnissant, sablant ou décompactant les surfaces.

S'il dispose du **certificat Certiphyto (certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques)**, le jardinier applique les fertilisants adaptés aux besoins du sol et du gazon, en fonction des saisons et des analyses agronomiques

« *[Les jardiniers de golf] réalisent plusieurs opérations mécaniques. Ils réalisent l'aération des greens ; ils retirent de la matière, ils font de petits trous dans le gazon pour le laisser respirer. Ils font du défoutrage ; quand on tond les herbes s'agglomèrent et forment une croûte qui empêche la pénétration de l'eau dans le sol, la respiration des herbes et peuvent accélérer la propagation de maladies. Ils font ce qu'on appelle du top dressing, ils répandent une fine couche de sable sur le green qui s'intègre, ce qui permet d'aplanir une surface et de la rendre plus drainante* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

Tous profils (y compris débutants)

Certyphyto (au moins une personne par structure)

Repérage des signes annonciateurs de risques et de l'état sanitaire des gazons et végétaux	Le jardinier de golf contribue activement à la surveillance de l'état sanitaire des gazons et des végétaux du parcours. Il repère les premiers signes de stress, de maladies, d'attaques parasitaires ou de carences nutritives (jaunissement, flétrissement, taches, présence d'insectes...). Il identifie également les risques liés aux conditions climatiques et les besoins en eau associés (sécheresse, excès d'humidité, gel) ou au compactage du sol. Par ses observations régulières, il alerte son intendant et son équipe et peut être force de propositions pour des interventions préventives ou curatives. Si le golf est équipé de sondes, les jardiniers expérimentés peuvent être amenés à lire et interpréter les résultats (besoins en eau, etc.) <i>« Tous les jardiniers sont formés assez régulièrement pour être attentifs aux besoins des plantes, pour détecter rapidement et très en amont des dégâts que peuvent avoir les parasites ou les plantes invasives. Ils doivent faire retour sur l'état des surfaces »</i> (Structure associative, plus de 10 salariés). <i>« Les jardiniers doivent être attentifs tous les jours, il faut identifier les traces, les tâches. Sur le green principalement, il y a deux maladies : le dollar spot, qui prend la forme d'une tâche d'une pièce de deux euros, une trace blanche et la fusariose, une trace extérieure, orangée. Il faut avoir l'œil, important que chacun joue un rôle. Mais c'est important que le responsable puisse aussi bien tout vérifier, car parfois, c'est normal, les jardiniers ne voient pas tout. Identifier les maladies est une priorité »</i> (Structure publique, moins de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
Veille sur les problématiques existantes à l'échelle du territoire	La veille sur les problématiques environnementales consiste à anticiper les nuisances pouvant impacter le parcours. Le jardinier de golf se tient informé de l'apparition ou du développement de maladies végétales (en mobilisant des outils comme une plateforme de partages d'informations : https://www.platform.garden/platform-golf/), de la présence de nuisibles (comme les sangliers, taupes, insectes ravageurs) ou de phénomènes climatiques à risque (sécheresse, inondations). Les intendants avec les jardiniers peuvent échanger avec les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, réseaux professionnels) pour anticiper les menaces et adapter les pratiques d'entretien. <i>« Les golfeurs amènent des maladies avec leurs chaussures, d'un golf à l'autre. Nous sommes 4-5 golfs à proximité, il est arrivé qu'on ait tous les mêmes problèmes sur la même période. On communique beaucoup entre nous »</i> (Structure publique, plus de 10 salariés). <i>« Les sangliers, c'est terrible pour un golf, il faut replaquer tous les jours quand on en a, on organise des battues avec les sociétés de chasse, on a mis en place une clôture électrique »</i> (Structure publique, plus de 10 salariés).	Profils expérimentés (voire intendant)

Ramassage des balles	Le jardinier de golf assure le ramassage des balles sur les zones d'entraînement, notamment le practice. Il utilise des équipements adaptés (ramasse-balles manuel ou motorisé) pour collecter rapidement et efficacement les balles dispersées. Il veille à ne pas endommager le gazon ou les infrastructures lors de l'opération. Cette tâche garantit la disponibilité constante des balles pour les joueurs et participe à la bonne organisation des espaces de jeu. En fonction des configurations des golfs et la présence d'infrastructures particulières (plan d'eau, bois...), certaines structures ont recours à des tiers (prestataires, associations), disposant de l'équipement nécessaire pour assurer cette activité en toute sécurité. <i>« On effectue le ramassage des balles le midi et le soir en été, uniquement le soir en hiver, tous les jardiniers sont mobilisés. On le fait notamment avec un tracteur avec des grilles au niveau de la cabine, car les joueurs peuvent continuer à taper. Cela protège les jardiniers. Les équipements sont bien faits, on a un ramasse-balles mécanique, avec les balles qui se vident ensuite directement dans un panier »</i> (Structure publique plus de 10 salariés). <i>« Dans notre golf, nous avons un lac, ce n'est pas possible pour les jardiniers de ramasser les balles, c'est une tâche compliquée. Nous avons une personne dédiée, qui ne fait pas partie de l'équipe terrain, car il y a besoin d'y aller en bateau, avec une épuisette »</i> (Structure associative, plus de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
Entretien des obstacles de jeu	L'entretien des obstacles de jeu permet de garantir leur fonctionnalité et leur esthétisme. Le jardinier de golf ratisse les bunkers pour assurer une surface régulière et sans traces, nettoie les plans d'eau en retirant les débris végétaux ou déchets, et assure l'entretien courant des berges. Il réalise également de petites opérations de maçonnerie (réfection de bordures, réparations de pas japonais, murets ou drains, curage des bassins, installation de chemins synthétiques...). Les travaux de plus grande ampleur sont confiés à des prestataires. <i>« Les obstacles sont divers, on a les bunkers, mais aussi les hauteurs de gazon qui peuvent jouer, qui font aussi obstacle, on a des obstacles naturels. Pour entretenir les bunkers, les jardiniers ont un râteau à bunker qu'on passe autour de la zone »</i> (Structure publique, moins de 10 salariés). <i>« Les bunkers, ce n'est pas forcément la partie la plus compliquée à entretenir, mais c'est un peu une vitrine. Un bunker bien ratisé, bien lisse, bien compact, bien propre, c'est beau visuellement »</i> (Structure commerciale, plus de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)

Arrosage manuel	Le jardinier de golf réalise l'arrosage manuel des gazons et des végétaux lorsque cela est nécessaire, notamment en période de sécheresse, de restrictions d'eau ou en cas de dysfonctionnement du système d'arrosage automatique. Pour repérer les besoins en arrosage manuel, le jardinier de golf peut s'appuyer sur les consignes de l'intendant et/ou sur la lecture et l'interprétation des relevés des arrosages automatiques (davantage confiée aux jardiniers expérimentés). En lien avec le greenkeeper, il cible ainsi les zones sensibles (greens, départs, jeunes plantations) en adaptant la quantité d'eau aux besoins réels des plantes et aux conditions climatiques. Il utilise des techniques adaptées pour optimiser l'efficacité de l'arrosage tout en limitant le gaspillage (enjeux relatifs à la transition écologique). « <i>On a un système d'arrosage automatique qui fonctionne la nuit [...]. En été, on arrose également à la main les zones les plus exposées au Soleil et qui risquent de sécher trop vite</i> » (Structure commerciale, plus de 10 salariés). « <i>Aujourd'hui, tout est automatique, mais les jardiniers doivent savoir lire les relevés pour apporter un complément d'arrosage manuel si besoin</i> » (Structure associative, plus de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
------------------------	---	------------------------------------

Entretien et aménagement des espaces aux abords des parcours

Activités	Détails des activités	Profils
Nettoyage	Le jardinier de golf assure le nettoyage des sous-bois et le ratissage des feuilles pour maintenir la propreté et l'esthétique du parcours. Il collecte manuellement ou mécaniquement les feuilles mortes, branches et autres débris végétaux qui s'accumulent sur les fairways, les roughs, les sous-bois et les abords. Ce travail permet d'éviter le glissement, le pourrissement ou l'étouffement des gazons, tout en facilitant le jeu. En fonction des configurations du golf et des infrastructures à disposition, il valorise également les déchets verts par compostage ou réalise l'évacuation appropriée.	Tous profils (y compris débutants)

Taille des arbres, massifs des arbustes	Le jardinier de golf peut réaliser la taille de petits arbustes et l'entretien des massifs pour préserver l'esthétique des abords du golf et la santé des végétaux. En suivant les consignes de l'intendant, il ajuste la forme, contrôle le développement et favorise la floraison ou la densité des plantes en utilisant des techniques adaptées (taille de formation, d'entretien ou de rajeunissement). Il intervient aux périodes propices selon les espèces, en respectant leur cycle de croissance. Cette activité dépend fortement de la configuration des golfs (recours à des tiers pour certaines activités comme l'élagage).	Tous profils (y compris débutants)
Aménagement et balisage d'espaces réservés à la biodiversité	L'aménagement et balisage d'espaces réservés à la biodiversité dépend de la politique du golf en la matière. Ces espaces contribuent à l'équilibre environnemental du parcours. En suivant les consignes transmises par l'intendant et/ou « experts » externes sur la transition écologique, le jardinier de golf aménage et balise des espaces réservés à la biodiversité, comme les zones en jachère ou les prairies naturelles. Il délimite ces zones à l'aide de balisages clairs pour informer les joueurs et préserver ces milieux spécifiques. Il prépare les sols, implante des végétaux, de préférence locaux, favorables à la faune et à la flore, et assure leur entretien extensif pour favoriser la diversité écologique.	Tous profils (y compris débutants)
Installation d'équipement en faveur de la biodiversité	L'installation d'équipements en faveur de la biodiversité dépend de la politique du golf en la matière. Ces installations enrichissent les écosystèmes et renforcent l'équilibre écologique du golf. En suivant les consignes transmises par l'intendant et/ou « experts » externes sur la transition écologique, le jardinier de golf installe des équipements favorisant la biodiversité, comme des nichoirs, abris à chauves-souris, hôtels à insectes ou gîtes pour amphibiens. Il peut contribuer à la réflexion sur les emplacements adaptés pour maximiser leur efficacité, en tenant compte des besoins des espèces ciblées et de l'environnement du parcours. Il veille à une fixation solide et pérenne tout en respectant la tranquillité des milieux naturels et des espèces concernées. <i>« Nous avons mis en place des petites actions : hôtels à insectes en rondin de bois, nichoirs, des petits entretiens qu'on ne faisait pas avant » (Structure publique, moins de 10 salariés).</i>	Tous profils (y compris débutants)

Recensement des espèces (faune et flore) présentes sur le site**Repérage et promotion des espèces présentes sur le site**

Le **recensement des espèces** (faune et flore) présentes sur le site, ainsi que le repérage et la promotion de ces dernières dépendent fortement de **l'implantation** du golf, des **enjeux territoriaux** associés et de la **politique du golf** en termes de préservation de l'environnement.

En suivant les consignes transmises par l'intendant et/ou « experts » externes sur la connaissance es espèces, le jardinier de golf peut **participer au recensement des espèces de faune et de flore** présentes sur le site afin de mieux connaître et valoriser la biodiversité locale. Il identifie les plantes, oiseaux, insectes ou mammifères observés sur le parcours et peut **consigner ces données** dans des inventaires ou des suivis écologiques. Il repère les espèces remarquables ou protégées et sensibilise les usagers du golf à leur présence par des actions de promotion (panneaux, animations, visites).

« Dans notre golf, une structure spécialisée est venue comptabiliser les espèces. Les jardiniers ont ensuite posé les panneaux pour informer les joueurs et ont eu les informations nécessaires pour communiquer d'eux-mêmes »
(Structure publique, moins de 10 salariés).

Tous profils (y compris débutants)

Du retour de l'enquête par questionnaire, **l'essentiel des activités relatives à l'entretien des espaces de jeu et à la réparation du terrain sont considérées comme des activités « cœur de métier » pour le jardinier de golf.**

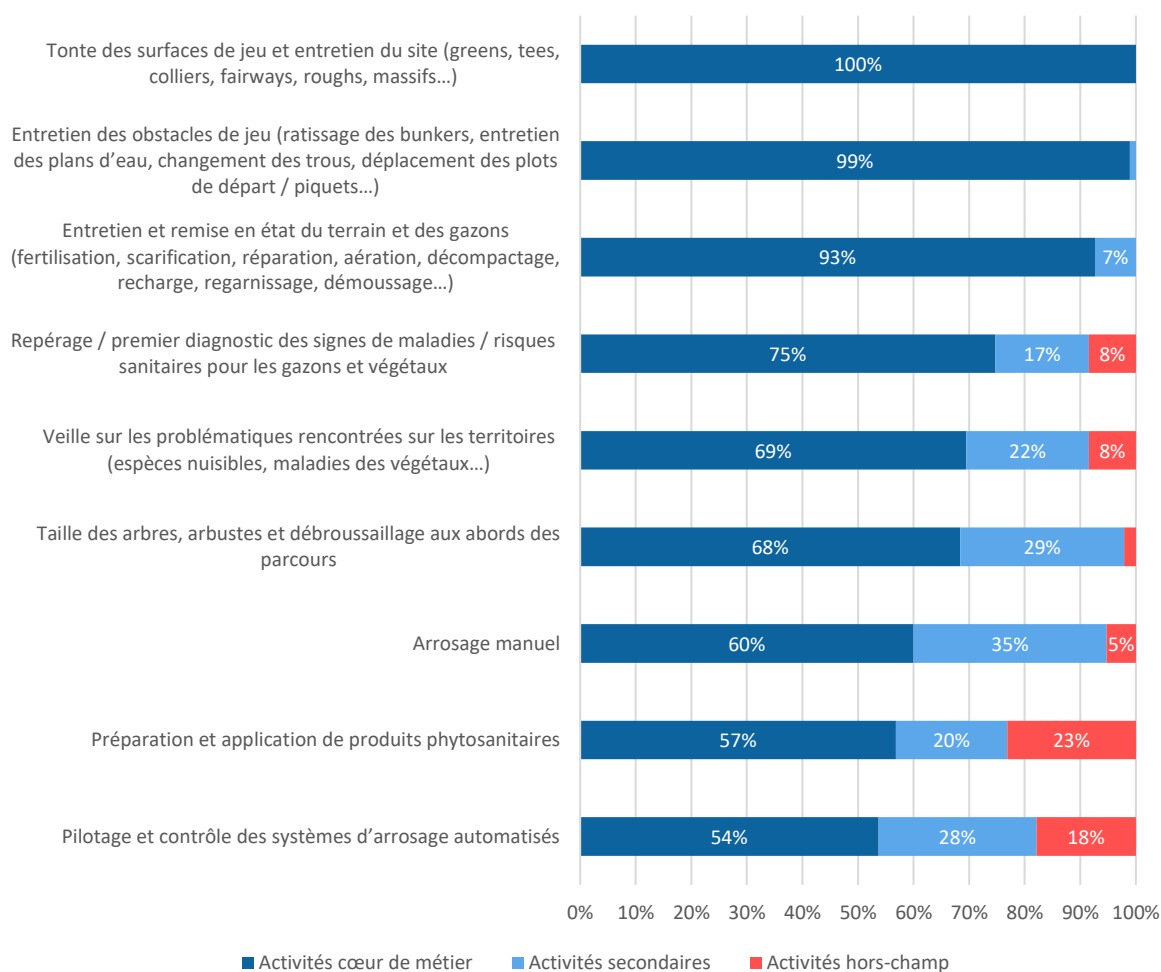
A noter que trois activités sont considérées comme relevant du « cœur du métier » de jardinier de golf par plus de 90% des structures :

- La tonte des surfaces de jeu et l'entretien du site (100% des structures la considèrent comme étant une activité « cœur de métier ») ;
- L'entretien des obstacles de jeu (99%) ;
- L'entretien et la remise en état du terrain et des gazons (93%).

D'autre part, deux activités testées au travers de l'enquête par questionnaire font l'objet d'un positionnement plus nuancé de la part des structures golfiques :

- Le pilotage et le contrôle des systèmes d'arrosage automatisés (étant, certes, considéré comme « cœur de métier » par une courte majorité de structures – 54% – mais, dans le même temps, considéré comme hors-champ par près d'une structure sur cinq – 18%) ;
- La préparation et l'application de produits phytosanitaires (considéré comme étant « cœur de métier » par 57% des structures mais également comme hors-champ par près du quart des structures – 23%).

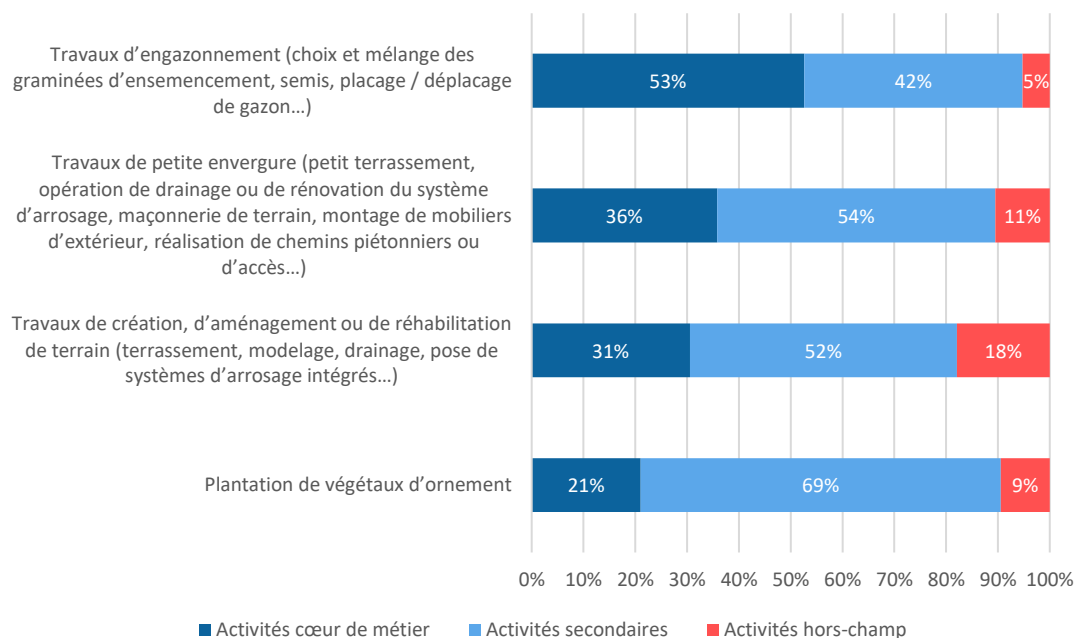
Activités d'entretien de l'espace de jeu et de réparation du terrain confiées aux jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

En dehors des activités relatives à l'engazonnement des terrains (considérée comme une activité « cœur de métier » par 53% des structures golfigues), **les activités de structuration du terrain sont majoritairement considérées par les structures comme des activités secondaires.**

Activités de structuration du terrain confiées aux jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

2.2.2 Activités de nettoyage et d'entretien de premier niveau du matériel de tonte, des équipements électroportatifs et des composantes des systèmes d'arrosage

Entretien et nettoyage du matériel de tonte et des équipements électroportatifs

Activités	Détails des activités	Profils
Entretien et nettoyage des équipements électroportatifs	Le jardinier de golf assure l'entretien et le nettoyage des équipements électroportatifs (débroussailleuses, taille-haies, souffleurs...). Après chaque utilisation, il nettoie les équipements pour éviter l'encrassement et préserver leur bon fonctionnement. Il réalise un entretien de premier niveau : vérification et ajustement des niveaux de fluides (carburant, huile), contrôle de l'état des filtres, remplacement de petites pièces d'usure (bougies, lames...). Il range les outils et équipements de manière organisée pour garantir leur longévité et leur disponibilité pour les autres jardiniers. Les jardiniers peuvent être appuyés dans ces activités par un mécanicien ou un jardinier-mécanicien, en fonction des configurations du golf.	Tous profils (y compris débutants)

Nettoyage et premier diagnostic de pannes et dysfonctionnements sur le matériel de coupe / tonte

Le jardinier de golf assure **le nettoyage et le premier diagnostic de pannes** sur **le matériel de coupe et de tonte** (tondeuses, débroussailleuses...). Après chaque utilisation, il nettoie soigneusement les machines pour éviter **l'accumulation de débris** et garantir leur bon fonctionnement. Avant chaque utilisation, il vérifie **l'état général** du matériel : niveaux de fluides (carburant, huile), état des pneus, lames et filtres. Il repère rapidement les **signes de dysfonctionnement** ou de **panne**, tels que des bruits inhabituels ou des performances réduites, et alerte l'intendant ou le mécanicien pour réparation.

Les interventions relativement exigeantes en termes d'entretien sont généralement confiées à des **mécaniciens ou à des prestataires**.

« *[Le jardinier de golf] doit avoir le contrôle de sa machine, la regraisser, faire une vidange, changer des filtres, contrôler l'affutage des lames, la hauteur de tonte, la qualité des flexibles et durites... En gros, d'avoir le réflexe des points de contrôle dans la prévention de certaines pannes, mais pas d'intervention lourde à proprement parler* » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« *C'est le mécanicien qui règle et entretient les machines. Les jardiniers doivent alerter s'ils constatent une panne, dysfonctionnement. Nos jardiniers ont seulement des bases en mécanique, c'est ce qu'on leur demande* » (Structure associative, plus de 10 salariés)

« *Ici, on a la chance d'avoir un mécanicien donc les jardiniers ne mettent pas trop le nez sous le capot. Ils chargent les batteries, c'est à peu près tout* » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« *C'est le mécanicien qui règle et entretient les machines. Les jardiniers les utilisent et doivent alerter s'ils constatent une panne ou un dysfonctionnement. Les jardiniers n'ont que des bases en mécanique et on ne leur en demande pas plus ces aspects-là* » (Structure associative, plus de 10 salariés).

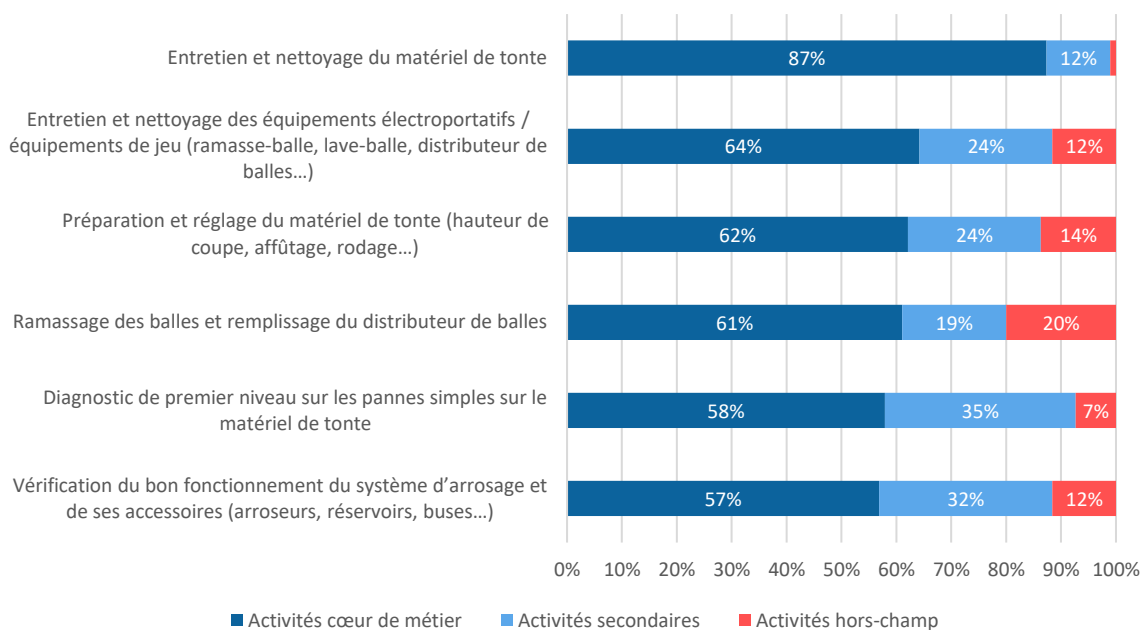
Tous profils (y compris débutants)

Nettoyage du système d'arrosage et de ses équipements

Activités	Détails des activités	Profils
Vérification du bon état de fonctionnement du système d'arrosage	Le jardinier de golf vérifie régulièrement le bon état de fonctionnement du système d'arrosage pour garantir une irrigation efficace et régulière des gazons. Il inspecte les tuyaux, les têtes d'arrosage, le niveau d'eau dans les réserves, les vannes et les raccords afin de détecter toute fuite ou dysfonctionnement. Avant chaque utilisation, il vérifie les réglages du système (heures d'activation, pression de l'eau) et s'assure de la bonne répartition de l'eau. Il peut procéder à des ajustements si nécessaire, comme le nettoyage des buses ou le remplacement de pièces défectueuses, en lien avec l'intendant de golf et/ou le fontainier. « <i>Ce qu'on demande [aux jardiniers de golf, ce sont des] notions sur l'arrosage d'un golf et comment fonctionne la gestion automatisée de l'arrosage d'un golf [...]. Plus concrètement, ils vont avoir un devoir de veille. Comme ils passent sur le parcours régulièrement, ils doivent savoir repérer les dysfonctionnements, faire du nettoyage et de petites réparations... Dans un premier temps, être vigilant et remonter l'information</i> » (Structure commerciale, plus de 10 salariés). « <i>Sur l'arrosage, pour le jardinier, c'est très limité. C'est savoir repérer qu'il y a un problème d'arrosage à un endroit pour procéder à un arrosage manuel et de faire remonter les dysfonctionnements. Les opérations plus techniques reviennent au greenkeeper</i> » (Structure associative, moins de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
Intervention sur les équipements d'arrosage	Selon les consignes de l'intendant, le jardinier de golf intervient sur les équipements d'arrosage pour garantir leur bon fonctionnement et leur efficacité. Il effectue le détournement des arroseurs pour s'assurer qu'ils ne sont pas obstrués par des herbes ou des débris, ce qui pourrait nuire à la répartition de l'eau. Il peut également gérer la coupure de l'arrosage en fonction des conditions météorologiques (jours de pluie) ou des périodes de restrictions d'eau, afin d'optimiser la consommation et respecter les réglementations, sous la responsabilité de l'intendant. Pendant les jours de compétition, il ajuste les horaires ou désactive temporairement le système pour éviter d'interférer avec le jeu.	Tous profils (y compris débutants)

Du retour de l'enquête par questionnaire, **une large part des activités relatives à l'entretien du matériel et des équipements testées sont considérées, par plus de 60% des structures, comme relevant du « cœur du métier » de jardinier de golf.**

Activités d'entretien du matériel et des équipements confiées aux jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

2.2.3 Activités relatives à la communication et à l'organisation de remontées d'informations

Relations avec les membres de son équipe et auprès d'autres services

Activités	Détails des activités	Profils
Prise de consignes auprès de l'intendant de golf	Le jardinier de golf prend régulièrement des consignes auprès de l'intendant pour s'assurer que les tâches d'entretien du parcours sont bien alignées avec les priorités et les besoins rencontrés. Il reçoit des instructions sur les zones à traiter en priorité, les spécifications concernant les conditions de jeu, ou les événements à venir (compétitions, visites...). L'intendant lui transmet également des informations sur les besoins spécifiques du parcours, comme l'arrosage, la tonte, ou l'entretien des équipements. Cette prise de consignes peut se faire à l'oral et/ou à l'écrit. Un brief de début de journée est fréquemment organisé pour répartir les activités de chaque jardinier. <i>« Le démarrage de la journée se fait par une prise de consignes, par l'intendant. Il explique aux jardiniers ce qu'ils vont devoir faire durant la journée, la réparation des rôles de chacun, les objectifs fixés [...] Puis tout au long de la journée de travail, des consignes complémentaires peuvent être données, pour ajuster le programme, apporter des précisions »</i> (Structure associative, plus de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
Transmission des informations relatives à son activité auprès de l'intendant de golf	Le jardinier de golf transmet régulièrement, à l'oral et/ou à l'écrit, les informations concernant l'entretien et l'état du parcours à l'intendant, afin d'assurer une bonne coordination des activités. Il lui rapporte l'avancement des tâches, les problèmes éventuels rencontrés (pannes d'équipement, conditions météorologiques difficiles, maladies végétales, etc.) et les résultats des interventions (tonte, arrosage, traitements phytosanitaires...). Il peut également suggérer des ajustements ou des améliorations à apporter à l'entretien en fonction de ses observations, notamment pour les jardiniers les plus expérimentés.	Tous profils (y compris débutants)

**Transmission
d'informations sur
l'affluence et la
qualité du terrain (à
l'accueil)**

Le jardinier de golf transmet à l'accueil les informations sur **l'affluence des joueurs**, **l'état du terrain** ainsi que la qualité des conditions de jeux afin de garantir une bonne organisation du parcours. Il informe sur les **fermetures temporaires** de zones (en raison de compétitions, d'interventions d'entretien ou de conditions météorologiques défavorables) pour **prévenir les joueurs** et **assurer leur sécurité**. Il alerte également l'intendant ou la hiérarchie lorsqu'un afflux important de joueurs ou un ralentissement sur certaines zones nécessite une adaptation pour **fluidifier le jeu**.

« *On se voit tous les midis, ce qui permet avoir une communication sur ce qui se passe au sein du golf, s'il y a une compétition, eu des remarques golfeurs, par exemple un piquet par terre. Cela permet d'avoir une connexion permanente, dépanner un joueur qui a perdu ses clefs sur le terrain... Souvent et en fonction des problèmes, l'accueil contacte d'abord l'intendant avant les jardiniers* » (Structure publique, moins de 10 salariés)

« *Il y a des situations où les parcours sont fermées pour cause d'application de produits phyto par exemple. Il faut que les joueurs soient bien informés* » (Structure associative, moins de 10 salariés).

Tous profils (y compris débutants)

Surveillance et remontée d'informations sur les incivilités et dégradations éventuellement causées par les joueurs

Le jardinier de golf **surveille le parcours** afin de **repérer d'éventuelles incivilités** ou **dégradations** causées par les **joueurs**. Il identifie les dommages volontairement causés sur les gazons (divots non remplacés, greens détériorés, ...) ainsi que les **comportements contraires à l'étiquette du golf** (manque de courtoisie, non-respect des consignes de jeu ou de sécurité). Lorsqu'il constate ces situations, il remonte rapidement l'information à l'intendant ou à la direction afin que des **mesures appropriées** soient prises, pour la sécurité et le confort de tous (joueurs mais également ensemble de l'équipe du golf).

« Une vigilance sur le comportement des joueurs, il ne faut pas rouler sur le green avec le chariot, pas courir sur le green, respecter l'étiquette. Les jardiniers sur site doivent détecter les comportements. Certains jardiniers interviennent. On doit leur apprendre dans la formation comment gérer un conflit sur un parcours » (Structure commerciale, moins de 10 salariés).

« On insiste auprès des jardiniers pour qu'ils soient courtois, qu'ils répondent aux questions des joueurs. Ils doivent être en mesure d'interagir avec les publics, même si les joueurs de golf sont parfois un peu difficiles » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« C'est important que les jardiniers aient une bonne relation commerciale, sans trop la pousser pour autant, bien d'avoir une connaissance des clients réguliers, cela donne plus de souplesse et de compréhension de la part des joueurs. La clientèle peut être très particulière, ne voir que sa balle de golf et sa carte de sport, vouloir jouer en toute quiétude. Elle a payé et ne veut pas être perturbée (bruit de tondeuse, passages de jardinier...). Si les joueurs et jardiniers se connaissent, cela les rend plus indulgents à leur égard » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

Tous profils (y compris débutants)

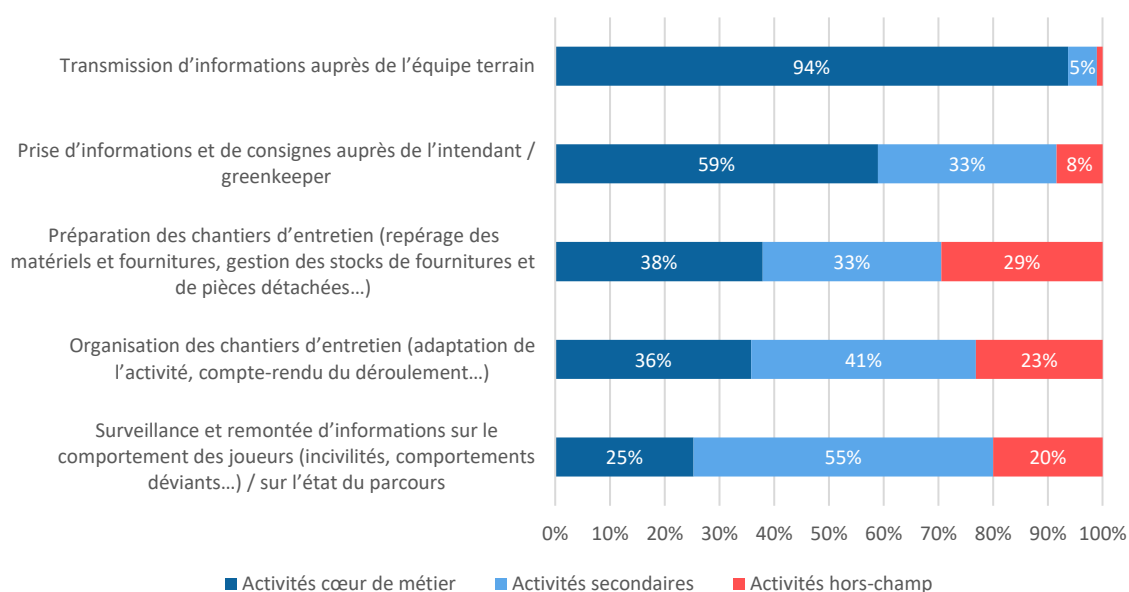
Relations auprès des joueurs présents sur les parcours

Activités	Détails des activités	
Pédagogie / sensibilisation sur les efforts consentis par le golf en matière d'écologie	Le jardinier de golf peut participer à la sensibilisation des joueurs et des visiteurs sur les actions écologiques engagées au sein de la structure. Il informe sur les pratiques respectueuses de l'environnement mises en place : gestion raisonnée de l'eau, préservation de la biodiversité, entretien durable des gazons, réduction des produits phytosanitaires... Il peut expliquer l'intérêt des zones en jachère, des nichoirs par exemple. Par un discours clair et adapté, il valorise les efforts du golf en matière de développement durable. <i>« On cherche à bien communiquer, pour répondre aux principales questions des joueurs, nos jardiniers sont informés, car ils sont visibles sur le parcours, ils vont être sollicités pour communiquer sur les enjeux de la biodiversité »</i> (Structure associative, plus de 10 salariés).	Tous profils (y compris débutants)
Premiers secours	Le jardinier de golf est vigilant face aux risques encourus par un public de joueurs âgés, notamment liés à l'effort physique, aux distances parcourues pouvant être relativement longues ou aux conditions météorologiques (chaleur, froid). Il est en mesure d'identifier rapidement les situations nécessitant une intervention de premiers secours : malaises, chutes, entorses, coups de chaleur... Il connaît les gestes de base pour sécuriser la victime, alerter les secours et prévenir l'aggravation de l'état de santé, Son intervention est conditionnée au suivi d'une formation adaptée (SST, Croix-Rouge...).	Tous profils (y compris débutants)

La part des structures golfigues considérant les activités relatives à l'organisation de ses activités comme « cœur de métier », varie significativement selon les activités en question. Si la quasi-totalité des structures (94%) considère la transmission d'informations auprès de l'équipe de terrain (notamment de l'intendant de golf) comme une activité « cœur de métier », elles sont entre 25% et 60% à considérer comme « cœur de métier » les activités suivantes :

- La prise d'informations et de consignes ;
- La préparation des chantiers d'entretien ;
- L'organisation des chantiers d'entretien ;
- La surveillance et la remontée d'informations sur l'état du parcours et/ou le comportement des joueurs.

Activités relatives à l'organisation de son activité confiées aux jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).



Focus sur les compétences recherchées par les employeurs (et telles que mentionnées dans les offres d'emploi analysées) :

Les **activités** suivantes ont été identifiées dans les offres analysées :

	 Gros travaux de terrassement et d'aménagement du terrain	 Entretien du terrain et des abords du parcours (tonte, taille, désherbage, entretien des bunkers, etc.)	 Entretien et nettoyage du matériel de tonte et des équipements électroportatifs	 Entretien des systèmes d'arrosage, arrosage manuel	 Organisation de son activité (remontée et transmission d'informations, etc.)
1		✓ (dont élagage)			
2		✓			
3		✓			
4	✓	✓	✓	✓	
5		✓	✓		
6		✓			
7		✓	✓	✓	
8		✓			
9		✓	✓	✓	
10		✓			
11	✓	✓	✓	✓	
12	✓	✓	✓	✓	
13		✓			
14		✓	✓	✓	
15		✓	✓	✓	
16		✓	✓		
17		✓	✓	✓	
18		✓	✓	✓	
19		✓	✓	✓	
20		✓	✓	✓	
21		✓			
22		✓	✓	✓	
23		✓		✓	
24		✓		✓	
25		✓		✓	
26		✓		✓	
27		✓	✓	✓	
28		✓			
29		✓	✓	✓	✓
30		✓	✓		
31		✓	✓	✓	✓
32		✓	✓		
33		✓	✓	✓	
34		✓	✓		
35		✓	✓	✓	
36	✓	✓	✓		
37		✓			
38		✓	✓		
39	✓	✓			
40		✓	✓		
41		✓	✓	✓	
42		✓			
43		✓	✓		
44		✓			
45		✓	✓		
46		✓			
47		✓			
48		✓			
49		✓	✓		
50		✓			
51		✓			

*Exemples de formulation des activités :***Description du poste :**

Nous recherchons une personne motivée et rigoureuse pour rejoindre notre équipe et assurer l'entretien du parcours de golf et du practice. Ce poste demande une bonne connaissance des espaces verts et un souci constant de la qualité du terrain.

Missions principales :

- **Entretien du parcours :** Tonte, arrosage, fertilisation et soin des greens, fairways et abords.
- **Maintenance des équipements :** Vérification et entretien des machines d'entretien.
- **Ramassage des balles :** Collecte et gestion des balles sur le practice.
- **Gestion de l'irrigation :** Surveillance et ajustement des systèmes d'arrosage.
- **Travaux paysagers :** Participation aux aménagements et améliorations des espaces extérieurs.
- **Sécurité et propreté :** Maintenir les installations en parfait état pour garantir une expérience agréable aux joueurs.

Nous recherchons pour renforcer notre équipe un(e) jardinier(e) golf
Vous serez rattaché(e) au Greenkeeper, et vos missions seront les suivantes :

- ✓ Entretien du parcours : tonte de toutes les surfaces, ratissage des bunkers, travaux spécifiques..
- ✓ Entretien du practice : tonte
- ✓ Entretien des espaces verts : abords du club house, poubelles...

Rattaché(e) au gardien de green (greenkeeper), vos principales missions seront :

- . L'entretien général du parcours, la tonte des greens, des allées et zones de départs
- . Le ratissage et l'entretien des fosses de sable (bunkers)
- . Le nettoyage et l'entretien des machines
- . L'entretien et embellissement des espaces verts

Tes futures missions :

- Tonte des pelouses, taille des haies, entretien des arbres et des plantes.
- Désherbage et arrosage des espaces verts.
- Préparation et maintenance des parcours : entretien des greens, fairways et des bunkers.
- Veiller à la propreté générale du terrain.
- Utiliser et entretenir les outils et machines de jardinage spécifiques.
- Respecter les normes écologiques et environnementales du site.
- Collaborer avec l'équipe d'entretien tout en respectant les consignes de sécurité.

VOS MISSIONS : Rattaché(e) au Directeur du Golf et au greenkeeper vos missions seront

- Assurer l'entretien du practice: nettoyage des machines, tapis, et abords; tontes régulières.
- Assurer l'entretien du parcours : Entretien des bunkers (ratissage, désherbage, soufflage)
- Aide à la réalisation des opérations spécifiques (carottages, verticut, etc) -Entretien paysager (taille des haies, massifs, abords, débroussaillage)
- Préparation du parcours pour différentes compétitions.

Missions principales :

 Entretien des espaces verts et du parcours :

Tonte des fairways, roughs et zones paysagères.

Taille des haies, arbustes, entretien des massifs floraux.

Débroussaillage, ramassage des feuilles et nettoyage des abords.

 Entretien du matériel :

Vérification et maintenance de base du matériel horticole (tondeuses, débroussailleuses...)

 Respect des normes environnementales :

A noter : les offres d'emploi sont parfois **très succinctes** sur la description des activités (en ne mettant en avant que l'entretien du parcours et de ses abords (tonte, ratissage des bunkers...)).

VOS MISSIONS :

Rattaché au Greenkeeper, vos missions seront :

Entretien du parcours : tontes roughs/fairways/départs/greens, ratissage des bunkers, travaux spécifiques
Entretien des espaces verts : abords du club house et poubelles
Entretien du practice : tonte des abords, ramassage des balles

En **termes de compétences**, les contenus des offres d'emploi mettaient en avant :

- Des connaissances sur les **spécificités d'un terrain de golf**.
- Des connaissances en termes **d'entretien de gazon**, de **techniques horticoles**.
- Des connaissances en **tondeuse autotractée et rotofil** pour une utilisation dite « de base » (appréciées).
- Des notions en **mécanique et/ou en arrosage** (appréciées, uniquement cinq offres).
- Des notions/connaissances sur la **faune et la flore locales** ont été relevées dans 2 offres analysées.

Exemple de formulation des attentes concernant les compétences des candidats :

Profil recherché :

- Vous justifiez d'une expérience significative en tant que jardinier ou dans un poste similaire, idéalement dans un cadre similaire (golf, grandes propriétés, etc.).
- Vous avez une bonne connaissance des techniques d'entretien des jardins et espaces verts.
- Une bonne maîtrise de l'utilisation des outils de jardinage et des machines spécialisées est indispensable.
- Vous faites preuve d'autonomie, de rigueur et de réactivité.
- Vous êtes passionné par la nature et l'entretien paysager, avec une grande attention aux détails.
- La connaissance des plantes locales et des spécificités écologiques de la région est un plus.
- Vous êtes capable de travailler en équipe et dans un environnement dynamique.

Contribution à la politique écologique du golf.

Profil recherché :

- ✓ Expérience souhaitée en espaces verts, entretien paysager ou golf.
- ✓ Connaissance des techniques de tonte, arrosage, taille.
- ✓ Sens du détail, autonomie, rigueur.
- ✓ Bonne condition physique et goût du travail en extérieur.
- ✓ Permis B souhaité.

En outre, **certaines activités d'entretien, d'aménagement et de gestion des espaces verts sont confiées, la plupart du temps, à des prestataires**. Cela concerne notamment :

- Les activités à risque (élagage, maçonnerie, gros œuvre) ;
- Les actions très ponctuelles (terrassment, installation de systèmes d'arrosage, installation de mobilier, etc.) ;
- La gestion des nuisibles (sangliers, blaireaux, corneilles, taupes, parasites, etc.) ;
- Les travaux requérant la mobilisation de gros engins (pelleteuse, etc.) ;
- Les activités à fort besoin de main d'œuvre et très ponctuelle (nettoyage de bois, ramassage de feuilles, etc.).

« Ce que l'on confie aux prestataires, ce sont surtout les gros travaux de drainage ou l'installation des systèmes d'irrigation. Sur l'ensemble de ces travaux, il est rare que ce soit les jardiniers [de golf] qui le fassent » (Structure associative, moins de 10 salariés)

« On leur confie [aux prestataires] uniquement les activités d'élagage. Ils abattent les arbres et ce sont nos jardiniers qui nettoient » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Nous avons été envahis par des sangliers en 2016, une grosse problématique pour le golf, impossible de les faire partir. Nous avons fait appel à un prestataire pour nous aider à clôturer complètement le golf. Nos jardiniers ne pouvaient pas le faire, cela demandait trop d'expertise, d'outils [...] Nous faisons appel à de la sous-traitance aussi en cas d'intempéries majeures, quand les équipes en place ne suffisent plus pour pallier les besoins » (Structure publique, moins de 10 salariés).

2.3 Le profil des professionnels exerçant le métier de jardinier de golf

Le métier de jardinier de golf est principalement exercé par des **hommes**. La **part moyenne des femmes** exerçant le métier de jardinier de golf au sein des structures sondées au travers de l'enquête par questionnaire **n'excède pas 10%**.

« *[Les jardiniers de golf sont] quasi-exclusivement des hommes. Les femmes sont peu présentes, y compris parmi les candidatures* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

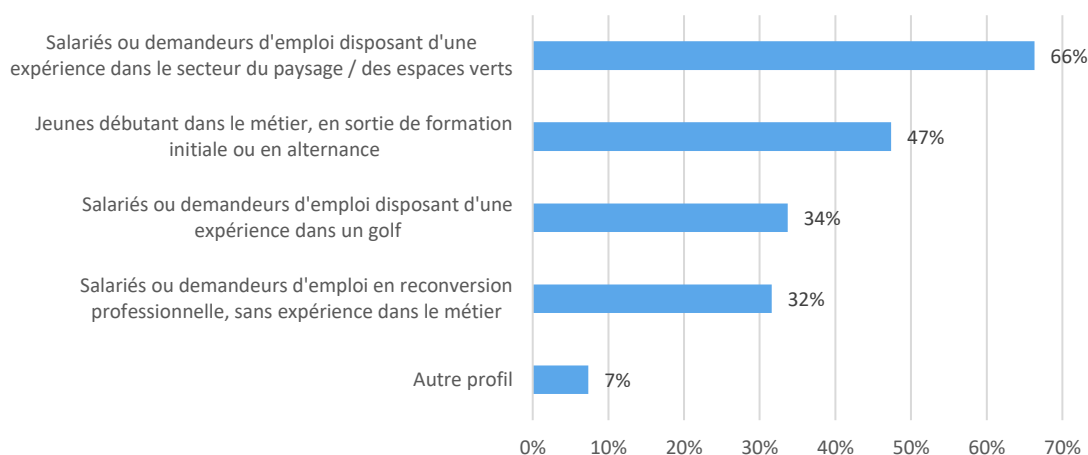
La **pyramide des âges** des jardiniers de golf tend à augmenter :

« *Comme dans beaucoup de professions, on a une pyramide des âges qui augmente. On a des jeunes de vingt-cinq ou trente ans mais une très grande proportion de jardiniers [de golf] qui a entre cinquante et soixante ans* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

Les profils recrutés pour exercer le métier de jardinier de golf sont relativement variés. L'étude retient ainsi quatre profils-types :

- Des profils disposant d'une expérience professionnelle dans le paysagisme ou l'entretien des espaces verts (66% des structures affirment avoir recruté de tels profils) ;
- Des profils de jeunes débutants dans le métier, en sortie de formation initiale ou en alternance (47%) ;
- Des profils disposant d'une expérience professionnelle au sein d'un golf (34%)
- Des profils en reconversion professionnelle (qui semblent souvent être golfeurs eux-mêmes) (32%).

Profils des jardiniers de golf recrutés par les structures



Source : Enquête Amnyos (95 répondants ; structures employant au moins un jardinier de golf).

Ces profils partagent, de manière générale, une **appétence particulière pour la pratique du golf** et/ou le **suivi de cette discipline sportive** (compétitions, tournois, etc.), ainsi qu'un **attrait pour les espaces verts** et **milieux naturels**.

« *On a toutes les tranches d'âge parce que le chantier d'insertion permet aux bénéficiaires du RSA ou à des jeunes de goûter au monde du travail. On peut avoir des personnes qui ont fait l'armée. On a des profils complètement différents. On essaie toujours de sélectionner des personnes par rapport à leur expérience et*

compétences préalables. Evidemment quelqu'un qui n'a jamais touché une tondeuse ou travailler dans l'espace vert, va partir de plus loin » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« La reconversion professionnelle peut être une solution de recrutement selon la motivation de la personne. Si c'est une reconversion d'un golfeur, ça peut bien se passer parce qu'on a une certaine sensibilité du terrain » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« C'était à la base un métier de passionnés, de gens qui aimaient travailler au contact de la nature. De plus en plus, on tombe sur des gens qui cherchent un boulot alimentaire, sans passion. C'est pourtant un beau métier, qui ne se limite pas à de la tonte » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

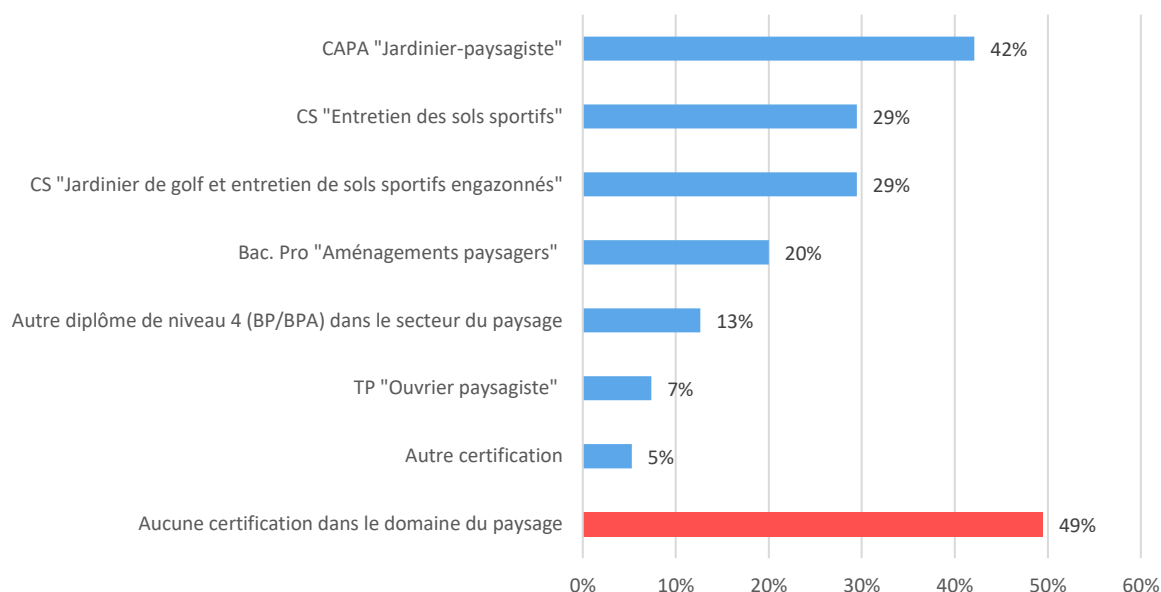
« On a quelques profils de jardiniers-paysagistes venus des espaces verts. Pour eux, ce n'est pas difficile de se mettre dans le métier » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« Notre jardinier, il a suivi deux années de formation en alternance à ses débuts, une formation généraliste dans le domaine du paysage. Il est resté et s'est fortement spécialisé dans l'entretien du parcours de golf, sur le tas » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« Nos jardiniers viennent du paysage car le golf est attractif, apporte un certain confort de travail, les machines utilisées plaisent aux jardiniers ainsi que la possibilité d'avoir un point fixe de travail, pas de déplacement » (Structure commerciale, plus de dix salariés).

En termes de qualification professionnelle, **la certification professionnelle la plus fréquemment détenue par les jardiniers de golf recrutés par les structures ayant répondu à l'enquête par questionnaire est le CAP agricole « Jardinier-paysagiste »** (42% des structures). Viennent ensuite les certifications de spécialisation du ministère de l'Agriculture : « Entretien de sols sportifs » (29% des structures) et « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (29% également). A noter également que **près de la moitié des structures (49%) recrutent, au moins en partie, des profils ne disposant d'aucune certification professionnelle relevant du domaine du paysage ou de l'entretien des espaces verts.**

Certifications professionnelles détenues par les jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants ; structures employant au moins un jardinier de golf).

Enfin, le rapport de branche (2019)⁹ évoquait le fait que les métiers du terrain constituent la **famille de métiers au sein de laquelle sont présents le plus de professionnels en situation de handicap**.

« *Notre jardinier est RQTH, il a une 40aine d'années. Il est sourd et muet. Il est là depuis vingt ans, il est arrivé en 2004* » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« *On emploie un jardinier en contrat aidé, c'est une personne en situation de handicap suivie par un ESAT* » (Structure associative, plus de 10 salariés).



Focus sur les profils recherchés tels que décrits dans les offres d'emploi analysées

Dans l'ensemble, les postes proposés étaient accessibles à des profils **ne disposant pas d'expérience significative** sur le métier de jardinier de golf. L'expérience, lorsqu'elle était souhaitée ou requise était en moyenne d'un à deux ans (seules deux offres indiquaient trois ans d'ancienneté minimum), sur un poste similaire, soit en tant que jardinier de golf ou dans l'entretien et/ou aménagement des espaces verts (jardinier paysagiste, etc.).

Près de deux tiers des offres mentionnaient le **CAP agricole « Jardinier-paysagiste »**. Sept offres mentionnaient le « **CS - option Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés** ». Pour les autres offres d'emploi, aucun parcours de formation spécifique n'était mentionné.

Le **permis B** était fréquemment apprécié voire obligatoire (notamment en fonction des conditions d'accès au golf, si non desservi par les transports en commun par exemple). Le **CACES** était souhaité par seulement deux employeurs.

Six offres mentionnaient la détention de **CertiPhyto** comme appréciée.

Seule une offre mentionnait la **détention d'une certification « Premiers secours »**.

Les employeurs valorisaient fréquemment la **polyvalence**, la **rigueur**, la **ponctualité** et la **motivation** des potentiels candidats au poste à pourvoir.

Une **appétence pour la nature** et/ou la **pratique du golf** était fréquemment mentionnée.

Exemples de formulation des attentes des employeurs concernant les profils visés :

nous croyons au potentiel de chacun : débutants bienvenus ! Si vous êtes manuel, débrouillard et motivé, c'est votre personnalité qui fera toute la différence. Des compétences en mécanique sont un vrai plus, mais pas indispensables.

Nous attendons du candidat un réel souci du soin et de l'esthétique.
l'équipe en place est soudée et motivée.

Profil recherché :

- Passion pour l'entretien des espaces verts et le golf.
- Connaissance des machines d'entretien (tondeuses, aérateurs, etc.).
- Sens du détail, autonomie et rigueur.
- CAPa jardinier paysagiste exigé ou équivalent.
- CS jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés un vrai atout.
- CertiPhyto apprécié.
- CACES apprécié.
- Permis B apprécié.
- Expérience dans un poste similaire souhaitée, mais débutant motivé accepté.

⁹ AFDAS et CPNEF du golf, *Rapport de la branche professionnelle du golf*, octobre 2019, Op cit.

Personne ponctuelle, sérieuse, motivée, polyvalente et aimant le travail en équipe
 Expérience en tant que jardinier appréciée
 Connaissances en mécanique et arrosage souhaitée
 Titulaire d'une formation CAP/BEP Jardins Espaces verts

Vous êtes sensible à l'environnement et l'Eco durabilité ?

Vous êtes motivé et résistant au stress des compétitions et la présence de public sur les parcours ?

Vous avez une première expérience sur la gestion des terrains de sport et spécifiquement du golf ?

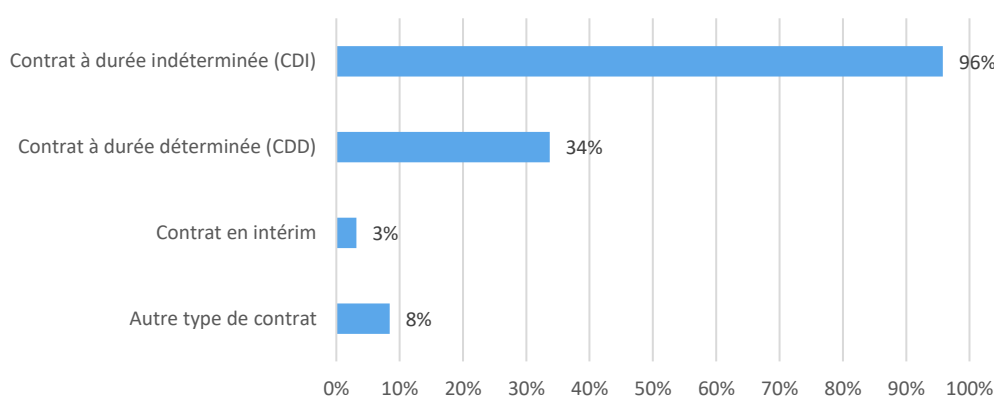
2.4 Les pratiques RH des structures à l'égard du métier de jardinier de golf

2.4.1 Des conditions d'emploi des jardiniers de golf qui sont majoritairement pérennes

Du retour de l'enquête par questionnaire, les structures golfiques emploient un **nombre médian de jardiniers s'élevant à 4** et un **nombre moyen s'élevant de jardiniers s'élevant à 5.5**.

Pour l'emploi des jardiniers de golf, **la quasi-totalité des structures (96%) affirment recourir au contrat à durée indéterminée (CDI)**. Dans une moindre mesure, **un-tiers des structures recourent au contrat à durée déterminée (CDD)**.

Contrats de travail des jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (95 répondants ; structures employant au moins un jardinier de golf).



Focus sur l'emploi de jardiniers de golf en CDD, au regard du caractère saisonnier de l'activité :

Interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire, 85% des structures qui emploient des jardiniers de golf en CDD affirment qu'une telle configuration est directement articulée à la **saisonnalité de l'activité**.

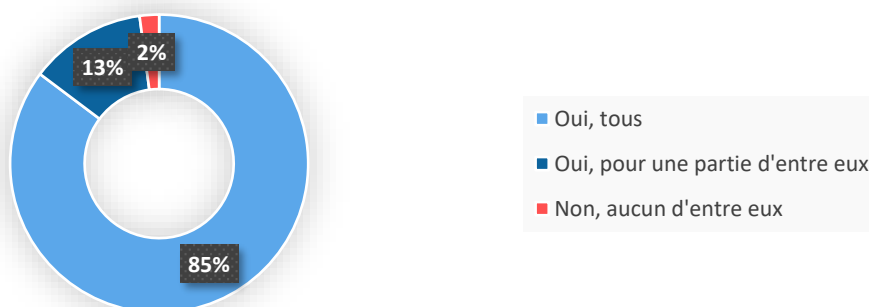
« On a recours au CDD pour gonfler les effectifs sur les saisons d'avril à octobre. C'est pareil, ça devient compliqué de trouver de la main-d'œuvre qualifiée en CDD, on tombe plus fréquemment sur des profils qui cherchent un emploi mais qui n'ont pas forcément d'expérience dans l'entretien d'espaces verts » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« On aimerait bien pouvoir prendre un saisonnier pour compléter l'équipe de terrain entre mars et octobre. L'idée serait de le faire travailler sur les mêmes activités que notre jardinier, à condition qu'il puisse avoir un premier niveau de formation. Sinon, on pourrait l'orienter sur des activités de ratissage de bunkers, de débroussaillage des haies qui esthétiquement peuvent poser problème et ne nécessitent pas un niveau de compétences très élevé » (Structure associative, moins de 10 salariés).

De plus longue date, le rapport de branche (en date de 2019)¹⁰ mettait en relief le fait que **la majorité des emplois en CDD au sein de la branche professionnelle (52%) concernait des emplois de jardiniers de golf**. D'autre part, ce rapport de branche identifiait également une forte variabilité du recours au CDD, en lien avec la **saisonnalité de l'activité**, avec un pic de recrutement observé au printemps (mars-avril) et des contrats prenant fin à l'automne (octobre).

D'autre part, **l'emploi de jardiniers de golf fait, la plupart du temps, l'objet d'un contrat de travail à temps plein** ; 85% des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire affirment que tous les jardiniers de golf salariés disposent d'un contrat de travail à temps complet. Dans le même sens, le dernier rapport de branche estimant à 4% le nombre de jardiniers de golf disposant d'un contrat de travail à temps partiel¹¹.

Part des structures employant leurs jardiniers de golf à temps complet



Source : Enquête Amnyos (95 répondants ; structures employant au moins un jardinier de golf).

¹⁰ AFDAS et CPNEF du golf, Rapport de la branche professionnelle du golf, octobre 2019, Op cit.

¹¹ Ibid.

« Les activités et compétences sont très spécifiques pour le golf, et surtout, c'est un métier qu'ils peuvent faire à plein temps, sur trente-cinq heures. Ceux qui interviennent sur les autres sols sportifs ne font pas que ça, ça ne demande pas le même niveau d'entretien. Le golf, c'est aussi une prestation payante, avec ce besoin de qualité, on a besoin de trois agents dessus, en trente-cinq heures, ce qui n'est pas le cas pour nos autres sols engazonnés ; on peut difficilement parler de polyvalence sur ces jardiniers, ils sont sur ce métier précis, il faut maîtriser cet environnement particulier » (Structure publique, moins de 10 salariés).

En écho à la saisonnalité de l'actualité, plusieurs structures interrogées en entretien se sont engagées dans une **démarche d'annualisation du temps de travail** pour les jardiniers de golf. Si certaines structures ont d'ores-et-déjà franchi le pas et si d'autres s'interrogent, d'autres encore semblent la remettre en question au regard d'une ouverture des espaces de jeu plus tard dans l'année.

« On n'a pas annualisé le temps de travail mais on y réfléchit. Ça nous semble être le meilleur fonctionnement, de faire bouger le temps de travail. Dans notre organisation actuelle, on n'a personne de présent le week-end et le terrain en aurait pourtant besoin, ne serait-ce que pour un entretien de premier niveau... L'idée serait qu'ils puissent travailler en saison, un dimanche matin sur deux et avoir des week-ends de trois jours hors-saison » (Structure associative, moins de 10 salariés).

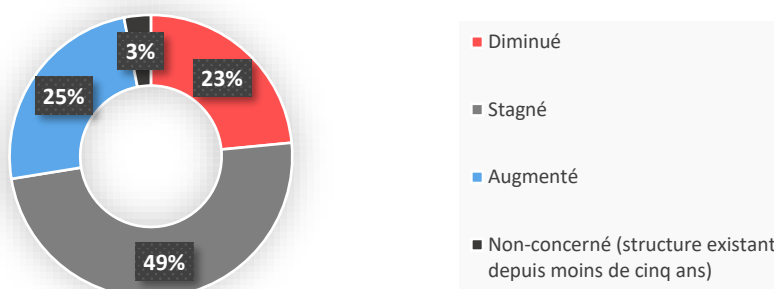
« [Les jardiniers de golf] travaillent à trente-cinq heures avec des modulations annuelles. Selon la saison, ils peuvent travailler jusqu'à quarante heures en pleine saison. Ça a tendance à évoluer parce qu'on a plus de saison : le gazon continue à pousser plus tard dans l'année, il fait moins froid et les horaires de jeux sont plus larges » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

2.4.2 Les besoins et difficultés en recrutement des structures en lien avec le métier de jardinier de golf

Des recrutements récents et des projets de recrutement importants (en volume), indice d'une forte dynamique sur le marché de l'emploi concernant le métier de jardinier de golf

Rétrospectivement, **un quart des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire (25%) affirme que les effectifs de jardiniers de golf ont augmenté à l'échelle des cinq dernières années**. Dans le même temps, près d'un quart des structures (23%) constate une diminution des effectifs de jardiniers de golf.

Evolution des effectifs de jardiniers de golf au cours des cinq dernières années



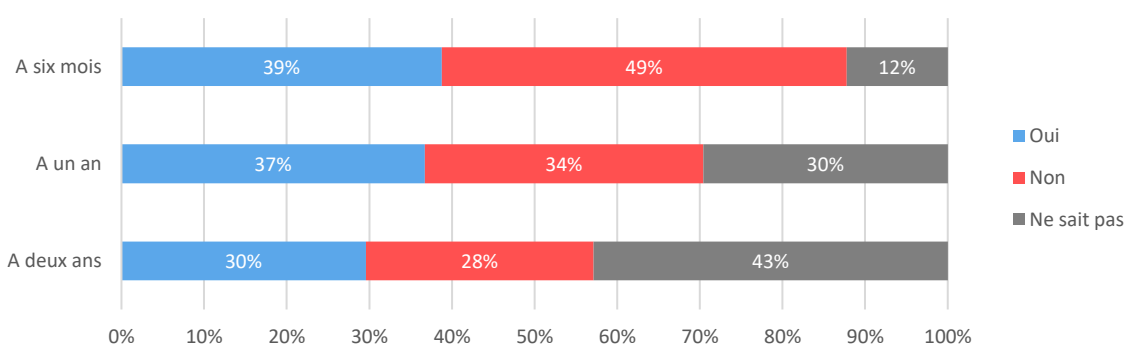
Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

La part des structures anticipant des projets de recrutement à court et moyen terme est particulièrement élevée. En effet, interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire :

- Près de quatre structures golfiques sur dix anticipent le recrutement d'au moins un jardinier de golf d'ici six mois (39%) et/ou d'ici un an (37%) ;
- A plus long terme, d'ici deux ans, ce sont 30% des structures golfiques qui anticipent au moins un projet de recrutement pour le métier de jardinier de golf.

D'autre part, **la part des structures certaines de ne pas recruter pour le métier de jardinier de golf recule fortement à mesure que l'échéance s'éloigne** (de 49% à six mois à 28% à deux ans).

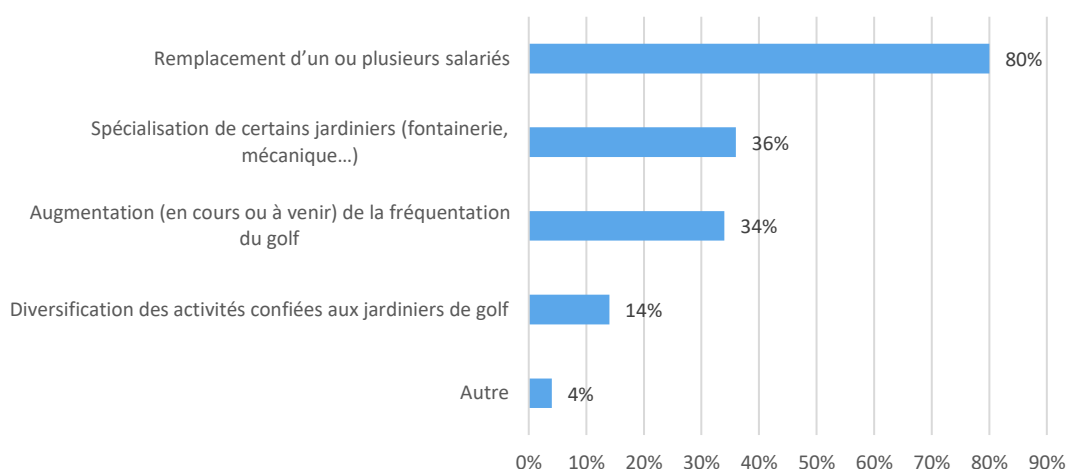
Part des structures anticipant au moins un recrutement de jardinier de golf



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

Lorsqu'elles portent au moins un projet de recrutement à n'importe quelle échéance, celui-ci est le plus souvent sous-tendu par un **enjeu de remplacement d'un ou plusieurs salarié(s)** (pour 80% des structures). Dans une moindre mesure, dans environ un-tiers des structures, ces projets de recrutement sont liés à la **spécialisation de certains jardiniers de golf** (par exemple, sur des activités de fontainerie ou de mécanique) et/ou à l'augmentation constatée ou anticipée de la fréquentation du golf (pour respectivement 36% et 34% des structures). La diversification des activités confiées aux jardiniers de golf ne semble pas constituer un enjeu important dans les projets de recrutement des structures.

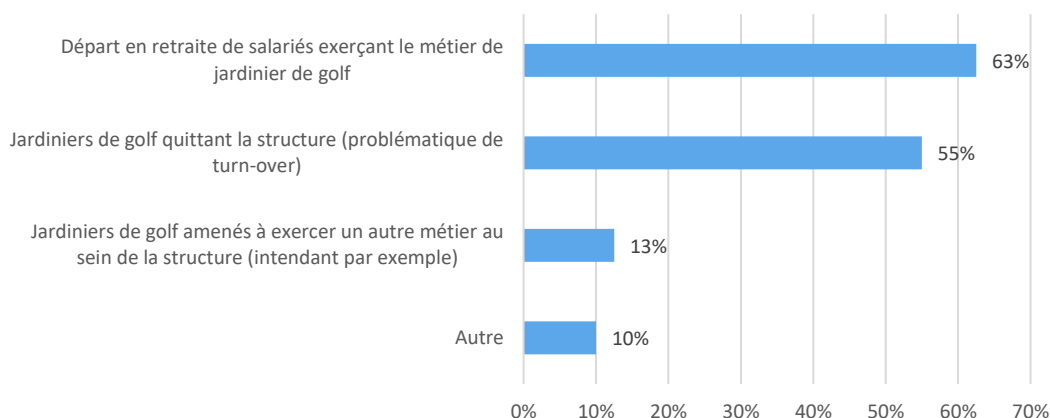
Motifs des projets de recrutement de jardiniers de golf



Source : Enquête Amnyos (50 répondants ; structures portant au moins un projet de recrutement).

Quand elles identifient ou anticipent des besoins en recrutement liés au remplacement de salariés, les structures pointent essentiellement deux situations : le **départ à la retraite de salariés exerçant le métier de jardinier de golf** (63%) et/ou un **phénomène de *turn-over* des effectifs salariés exerçant le métier de jardinier de golf** (55%). L'importance prise par les enjeux de renouvellement de la population salariée de jardiniers de golf fait écho à la situation démographique observée (vieillessement de la population salariée au sein de la branche professionnelle du golf, tous métiers confondus) dans les données de la DARES¹².

Situations de départ identifiées ou anticipées



Source : Enquête Amnyos (40 répondants ; structures dont les projets de recrutement sont sous-tendus par un enjeu de remplacement de salariés).

« *Quoi qu'il arrive, on a besoin de recruter tous les ans en raison de départs à la retraite, de départ de personnes qui quittent le secteur* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« *On a va avoir quelques départs en retraite à plus ou moins court terme, notamment mon jardinier le plus expérimenté* » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« *On n'a pas de besoin sur les années à venir en-dehors du renouvellement de l'équipe terrain et en réponse aux départs à la retraite. On va avoir deux départs sur les quinze prochains mois, mais on a déjà ciblé et choisi les personnes* » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« *Nous avons trois jardiniers à temps plein depuis quelques années. Auparavant, ils n'étaient que deux, ça n'était pas suffisant [...] Nous avons profité d'un départ à la retraite pour recruter, en même temps, une troisième personne en plus. Mais les recrutements sont complexifiés par notre statut, nous avons assez peu de souplesse dans le recrutement, nos jardiniers sont des agents territoriaux, soumis à des plafonds* » (Structure publique, moins de 10 salariés).

¹² Cf. Partie 1.2.2. Le profil des effectifs salariés de la branche professionnelle du golf ([lien](#)).



Focus sur le phénomène de turn-over impactant les besoins en emplois des structures golfiques :

Déjà en 2019, le rapport de branche identifiait un **sujet relatif à la problématique du turn-over** concernant les effectifs salariés exerçant le métier de jardinier de golf¹³. Parmi les facteurs explicatifs d'un tel phénomène, le rapport de branche identifiait :

- Le niveau de rémunération ;
- L'absence de perspectives d'évolution en interne ;
- Les autres opportunités d'emploi sur le marché du travail (notamment en lien avec des offres d'emploi d'autres secteurs où le travail du week-end est moins prégnant).

En parallèle des besoins en recrutement nombreux concernant le métier de jardinier de golf, existe également un **enjeu relatif à la fidélisation des salariés exerçant ce métier**. Dans le cadre des entretiens qualitatifs, plusieurs structures ont intégré cet enjeu :

- Par la réduction des mobilisations les week-end (permis par l'atteinte d'une taille critique permettant une organisation par roulement des astreintes) ;
- Par le jeu des innovations technologiques qui contribuent à renforcer l'attractivité du métier (moteur dans l'intérêt associé au métier de jardinier de golf, notamment pour les plus jeunes générations) ;
- Par une élévation des niveaux de rémunération.

« On diminue le travail les jours fériés et les week-ends, [les jardiniers de golf] un weekend de garde à rotation pour faire les tontes d'usage. Ça permet de leur laisser un certain nombre de week-ends » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« Le phénomène de turn-over est lié au sujet de la rémunération. Les espaces verts et les terrains sportifs sont mieux disant que nous sur les salaires. On a beaucoup d'espoirs sur la qualité de l'environnement de travail et la diversité du métier, mais ce n'est pas toujours suffisant » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« On a quelques fuites de talents, on a du mal à recruter... Je pense qu'il faut passer notre filière dans une certaine modernité. On est en train de réfléchir à l'usage de drones. L'enjeu, c'est de donner une image d'une filière moderne, plus sexy face aux nouvelles générations pour qui passer la tondeuse ne suffit pas » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« On mise beaucoup sur la fidélisation de nos salariés et l'attractivité de notre structure. On fait ce qu'il faut : avantages salariaux, on essaye de proposer des logements, des restaurants le midi, une prime de treizième mois, on paye toutes les heures supplémentaires, majorées dès la première demi-heure. Mais malgré tout, il nous manque des candidatures, on en reçoit beaucoup qui ne sont pas qualifiés, qui vont abandonner vite » (Structure associative, plus de 10 salariés).

Enfin, les professionnels exerçant le métier de jardinier de golf constituent, eux-mêmes, un **vivier de candidats potentiels** pour les structures pour répondre à leurs besoins en recrutement et en compétences sur les **métiers / fonctions de fontainier, de mécanicien, voire d'intendant de golf**. Le métier de jardinier de golf est effectivement souvent considéré comme un « métier d'entrée », permettant d'accéder à d'autres métiers de la famille du terrain, par la voie de mobilités internes.

« Entre le jardinier et l'intendant, il y a une grosse marche. Mais on peut avoir une spécialisation sur de la mécanique ou sur de la fontainerie. Avec ces compétences, on valorise des parcours et ça peut permettre de retenir des salariés » (structure associative, moins de 10 salariés).

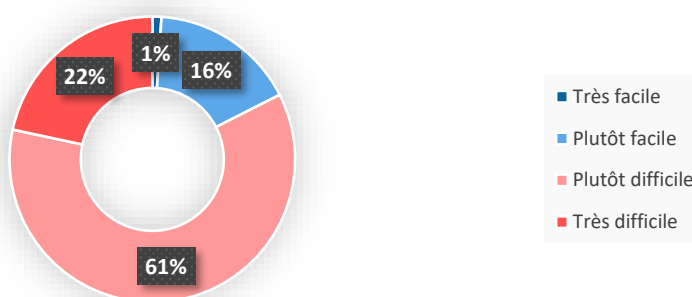
¹³ AFDAS et CPNEF du golf, Rapport de la branche professionnelle du golf, octobre 2019, Op cit.

« L'idéal pour nous, ce serait de trouver un jeune en formation en alternance avec l'idée de faire monter celui qui est présent depuis cinq ans chez nous. Pour l'instant, il se cherche encore entre des spécialisations sur la mécanique ou sur la fontainerie » (Structure associative, plus de 10 salariés).

Des difficultés de recrutement en lien avec le métier de jardinier de golf qui ont davantage trait à la faible lisibilité du secteur qu'à un manque de qualification et d'expérience des candidats

Plus de 80% des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire estiment qu'il est difficile de recruter pour le métier de jardinier de golf.

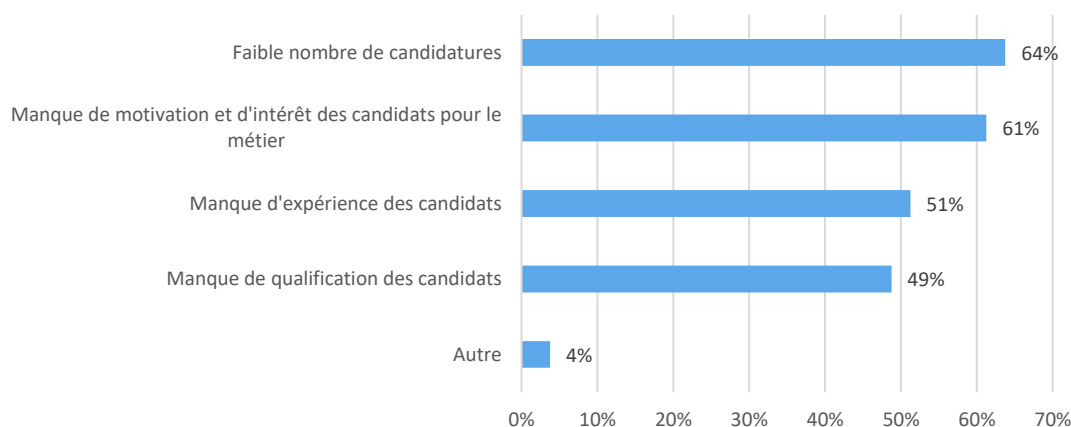
Part des structures exprimant des difficultés de recrutement pour le métier de jardinier de golf



Source : Enquête Amnyos (97 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf ou n'en ayant pas et projetant d'en recruter).

Lorsqu'elles évoquent des difficultés de recrutement à l'égard du métier de jardinier de golf, les structures évoquent des **difficultés plurielles**. Si elles sont nombreuses à évoquer un manque d'expérience et/ou de qualification de la part des candidats (pour respectivement 51% et 49% des structures), elles sont encore plus nombreuses à évoquer un faible nombre de candidatures et/ou un manque d'intérêt et de motivation de la part des candidats (respectivement 64% et 61%).

Nature des difficultés de recrutement des structures pour le métier de jardinier de golf

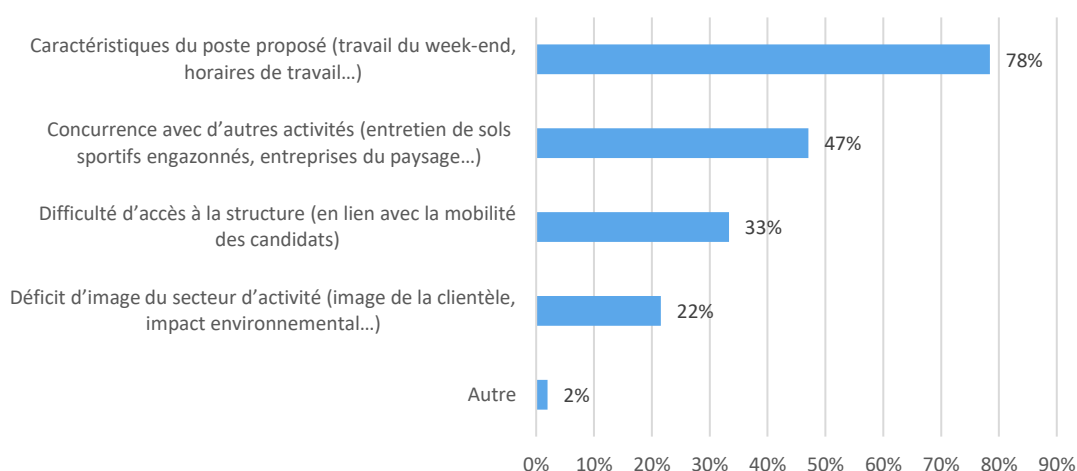


Source : Enquête Amnyos (80 répondants : Structures estimant qu'il est très difficile ou plutôt difficile de recruter pour le métier de jardinier de golf).

Plus précisément, en écho au faible nombre de candidatures et/ou au manque d'intérêt et de motivation des candidats, 78% des structures concernées pointent notamment les **caractéristiques des postes proposés** (horaires de travail, niveau de la rémunération, etc.). Dans une moindre mesure :

- 47% des structures identifient un phénomène de concurrence avec d'autres secteurs d'activités (en lien avec l'entretien de sols sportifs engazonnés ou avec des entreprises du secteur du paysage) ;
- 33% des structures identifient une problématique de mobilité des candidats (en lien avec l'implantation géographique des golfs) ;
- 22% des structures identifient un déficit d'image et d'attractivité du secteur (perception des joueurs / pratiquants, impact environnement de l'activité golfique, etc.).

Motifs du faible nombre de candidatures ou du manque de motivation des candidats



Source : Enquête Amnyos (51 répondants : Structures estimant que leurs difficultés de recrutement tiennent au faible nombre de candidatures et/ou au manque de motivation et d'intérêt des candidats).

« C'est devenu difficile de recruter parce qu'il y a une forte concurrence avec le secteur du paysage et on a des spécificités qui font que ça rebute certaines personnes qui estiment que le métier de jardinier de golf est trop répétitif, on essaie de promouvoir le fait que ce sont beaucoup d'activités qui sont plus large que la seule activité de tonte. Et il y a aussi l'aspect sédentaire qui permet à un passionné de suivre l'évolution d'un environnement » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« On privilégie le bouche-à-oreille car c'est trop difficile sinon. Quand on diffuse une offre, on n'a pas de réponse, il manque beaucoup de candidats, c'est très compliqué » (Structure publique, moins de 10 salariés).



Focus sur les difficultés de recrutement, au-delà du métier de jardinier de golf :

L'étude sur la situation comparée des hommes et des femmes au sein de la branche professionnelle du golf¹⁴ identifiait **différents facteurs explicatifs aux difficultés de recrutement auxquelles se heurtent les structures** (concernant l'ensemble des métiers présents au sein de la branche professionnelle) :

- Un phénomène de raréfaction des publics qualifiés ;
- Des conditions d'emploi défavorables (amplitude horaires, niveau de rémunération, etc.) ;
- Une méconnaissance de l'univers et des métiers du golf ;
- Une raréfaction des formations spécifiques aux métiers du golf ;
- Des stéréotypes de genre (notamment concernant les métiers du terrain associés à une identité masculine¹⁵).

En conclusion...

Le jardinier de golf dispose d'un faible niveau d'**autonomie** et est exercé **sous la supervision d'un intendant de golf (greenkeeper)**. Les jardiniers de golfs agissent le plus souvent au sein d'une équipe restreinte, pouvant associer des professionnels spécialisés sur les activités de fontainerie et/ou de mécanique dans les golfs les plus structurés. Le métier s'exerce **au contact des usagers** (joueurs / pratiquants).

Au métier de jardinier de golf, sont généralement associés **trois domaines d'activités** :

- Les **activités d'entretien des surfaces de jeu et des abords des terrains de golf** (activités d'implantation et d'entretien de gazons, de tonte, de nettoyage des obstacles de jeu, de réparation des dommages causés au terrain par les joueurs, de taille des arbustes avoisinant les parcours, d'arrosage manuel, etc.) ;
- Les **activités de nettoyage et d'entretien de premier niveau des outils et équipements** (tondeuses, équipements électroportatifs, éléments du système d'arrosage, etc.) ;
- Les **activités relatives à l'organisation de ses activités et à la transmission d'informations** (à sa hiérarchie, aux autres membres de son équipe, aux joueurs / pratiquants, etc.).

Les emplois associés au métier apparaissent relativement pérennes, avec 96 % des structures affirmant recourir au Contrat à Durée Indéterminée pour ce métier, 34 % au Contrat à Durée Déterminée en raison de la saisonnalité de leurs besoins et un exercice du métier à temps complet pour un très grand nombre de structures.

Les profils recrutés pour l'exercice du métier de jardinier de golf sont, en grande partie, des **adultes disposant d'une expérience professionnelle préalable dans le secteur du paysage / de l'entretien des espaces verts** ou des **jeunes recrutés dans le cadre d'une alternance ou en sortie immédiate de formation initiale dans le domaine des espaces verts**. Les reconversions professionnelles d'adultes vers ce métier ne sont pas rares (32 % des structures concernées). En effet, en termes de qualification professionnelle, **environ la moitié des golfs compte au moins un jardinier ne disposant d'aucune certification professionnelle dans le domaine du paysage.**

Réfléchir à une certification à l'attention des jardiniers de golf nécessite donc de s'adresser à des profils très différents, la plupart disposant de pré-requis solides, mais certains devant acquérir les compétences de jardinier en complément des spécificités liées à l'exercice du métier dans des golfs.

Trois certifications professionnelles délivrées par le Ministère de l'Agriculture et enregistrées au RNCP structurent aujourd'hui de manière très nette l'accès au métier. En effet, lorsque les structures golfigues disposent de profils dotés d'une certification professionnelle dans ce domaine, il s'agit le plus souvent du **CAP « Jardinier-paysagiste »** ou d'un **CS du Ministère de l'Agriculture** (« Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » ou « Sols sportifs » de manière équivalente).

Le **recours à la formation (en alternance notamment) constitue une composante relativement importante de la politique RH** des structures golfigues. Plus de la moitié des structures affirme recourir à la **formation en**

¹⁴ **AFDAS**, *Situation comparée des femmes et des hommes dans la branche du golf – Synthèse*, mai 2022, Op cit.

¹⁵ Cf. Partie 2.3. Le profil des professionnels exerçant le métier de jardinier de golf ([lien](#)).

alternance pour former / recruter sur le métier de jardinier de golf (en cohérence avec le nombre de structures distinctes ayant sollicité l'AFDAS pour le financement d'une alternance entre 2022 et 2024), notamment par l'intermédiaire du CAPA « Jardinier-paysagiste ».

Le marché de l'emploi se situe dans une dynamique forte, avec une évolution récente des effectifs et des projets de recrutement à venir.

En effet, un quart des structures affirme avoir vu ses effectifs de jardiniers de golf augmenter en l'espace de cinq ans et 30% à 40% projettent des recrutements à court ou moyen terme. Cette dynamique tient notamment au fait d'un **vieillessement de la population salariée exerçant ce métier** ; ce phénomène étant toujours d'actualité au vu du nombre de structures associant leur projet de recrutement au départ en retraite de leurs salariés. D'autre part, les projets de recrutement des structures sur ce métier sont sous-tendus, en bonne partie, par des difficultés de fidélisation de leurs salariés (suivant une **problématique de turn-over**).

Pour répondre à ce besoin, un des enjeux majeurs pour la branche porte sur la visibilité et la lisibilité du métier de jardinier de golf.

Bien que nombreuses à porter des projets de recrutement pour le métier de jardinier de golf, les structures se heurtent à d'**importantes difficultés de recrutement**. Ces difficultés tiennent, d'une part, au **déficit de lisibilité du secteur et du métier** (en écho à un faible nombre de candidatures) et, d'autre part, à un **manque d'expérience et de qualification des candidats**.

La décision à prendre sur la stratégie de certification associée au métier de jardinier de golf doit donc tenir compte :

- ***Des enjeux en termes de lisibilité / visibilité du métier***
- ***De la présence de certifications déjà bien identifiées et mobilisées par les structures,***
- ***De la présence de besoins en recrutement à court et moyen termes qu'il va s'agir de satisfaire.***

3. Les évolutions à l'œuvre et à venir à l'échelle du secteur et leurs impacts sur le métier de jardinier de golf

3.1 Des évolutions d'ordre écologiques multiples, pour lesquelles les jardiniers de golf sont appelés à être les relais des démarches écoresponsables portées par leur structure employeur

3.1.1 Des enjeux liés à la gestion raisonnée des ressources en eau

L'entretien de tels espaces requiert d'**abondantes ressources en eau**. Compte tenu des évolutions écologiques et environnementales, la **gestion raisonnée de l'eau** constitue un enjeu majeur pour les structures golfiques. Pour ce faire, l'arrosage des surfaces de jeu est¹⁶ :

- Défini très finement en fonction de l'**évapotranspiration potentielle** (ETP), correspondant à l'estimation du volume d'eau évaporée par le sol et les végétaux en l'espace d'une journée (estimée à partir d'outils de mesure et d'une observation du terrain) ;
- Géré par un **système de gestion centralisée et informatisée** (dont 91.7% des golfs sont équipés) appelant diverses composantes (satellites, décodeurs, détecteurs, pompes, arroseurs, etc.) ;
- Assuré par des **arroseurs automatiques dont certains peuvent fonctionner indépendamment des autres**, permettant ainsi une gestion plus fine de l'apport en eau par unité de surface ;
- Réalisé de **nuît** afin de limiter les pertes d'eau liées à l'évaporation ;
- Réduit sur des surfaces dont l'engazonnement a été réalisé à partir de **nouvelles espèces de graminées** (plus résistantes au manque d'eau).

« [L'une des évolutions que l'on rencontre concerne la] connaissance et l'implantation de graminées plus résistantes au manque d'eau, d'espèces drainantes, l'utilisation de champignons pour augmenter le système racinaire des plantes et leur permettre de capter l'eau de manière plus efficace » (structure associative, moins de 10 salariés).

« On cherche une amélioration de notre gestion de l'eau, on essaye de réduire le nombre d'arroseurs qui fonctionnent en même temps par exemple. Nous avons pour projet de refaire tout arrosage, ce qui représente un très gros investissement dans les deux trois ans à venir. Le but sera d'économiser 50 % de notre consommation d'eau actuelle » (Structure publique, moins de 10 salariés).

« Depuis quelques années, on est engagé dans une conversion de flore, on incorpore de nouvelles graminées » (Structure associative, plus de 10 salariés).

En moyenne et d'après une étude de 2021, **seuls 23% des surfaces totales des golfs (espaces de jeu et espaces naturels) font l'objet d'un arrosage**. 46% des ressources en eau destinée à l'arrosage au sein des structures golfiques étaient destinées aux fairways et 26% étaient destinées aux greens¹⁷. **En période de sécheresse, seulement 2% des surfaces de jeu (les greens essentiellement) font l'objet d'un arrosage**. L'arrosage de ces surfaces, y compris en période de sécheresse, correspond à un enjeu

¹⁶ **Fédération française de golf (ffgolf)**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., pages 18 et 19.

¹⁷ *Ibid.*, page 20.

économique pour les structures golfigues dans la mesure où il s'agit de surfaces de jeu implantées sur un sol sableux et drainant rendant les surfaces engazonnées extrêmement vulnérables au manque d'eau (faibles enracinements)¹⁸.

« *En période de sécheresse, on se limite à l'arrosage des greens uniquement* » (structure associative, moins de 10 salariés).

Entre 2006 et 2020, **la consommation annuelle en eau des structures golfigues a diminué de 14%**. En 2020, 90% des ressources en eau mobilisée pour l'arrosage des surfaces de jeu étaient impropres à la consommation. En effet, seuls 10% des golfs mobilisent des ressources en eau issus du réseau public. 41% des golfs mobilisent des ressources en **eau souterraine** (nappes phréatiques dont l'eau est impropre à la consommation sans traitement) et 23% mobilisent de l'**eau retenue** (eaux pluviales notamment)¹⁹. Enfin, la mobilisation d'eaux usées traitées en station d'épuration devrait, à l'avenir, aller croissante²⁰.

« *On a une pratique raccordée où on récupère l'eau pour le nettoyage des machines, avec l'eau de la mer. Cette eau passe par des filtres et retourne dans la mer. Ce qui nous permet d'avoir une consommation en eau plus faible : 14 500 m³ en 2023, alors qu'un golf comme le nôtre, en moyenne, consomme 25 000m³... on a réduit de moitié notre consommation d'eau* » (structure associative, moins de 10 salariés).

Pour les structures golfigues, sur le seul segment de la gestion durable des ressources en eau, le montant estimé des investissements s'élevait à 45 millions d'euros sur la période 2019-2021. Ces investissements concernaient essentiellement la **rénovation des systèmes d'arrosage existants** (55.3% des structures s'y étant engagées), **l'amélioration de la répartition des apports d'eau** (52.3%) et **l'utilisation de graminées spécifiques** (43%)²¹.



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

La (meilleure) gestion des ressources en eau constitue un enjeu important pour les structures golfigues, notamment pour réduire leur impact environnemental. Pour satisfaire à cet enjeu, différentes évolutions au sein des structures golfigues sont consenties ou envisagées :

- **L'évolution du système d'arrosage** (automatique) ;
- **La coupure des systèmes s'arrosage à certaines périodes de l'année** au profit d'un arrosage manuel et circonscrit à certaines zones de jeu (*greens*) ;
- **L'implantation de nouvelles espèces de graminées** plus résistantes au manque d'eau.

53% des structures interrogées par la voie du questionnaire érigent l'implantation de nouvelles espèces de graminées parmi les trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier de jardinier de golf. De surcroît, il s'agit du facteur d'évolution le plus cité par les structures répondantes.

¹⁸ *Ibid.*, page 22.

¹⁹ *Ibid.*, page 23.

²⁰ *Ibid.*, page 26.

²¹ **Fédération française de golf (ffgolf)**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, *Op cit.*, page 28.

Environ un tiers des structures (34%) considèrent l'installation et l'entretien de nouveaux systèmes d'arrosage comme l'un des trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier de jardinier de golf. Au regard des autres facteurs d'évolution testés au travers de l'enquête par questionnaire, il s'agirait du troisième facteur d'évolution le plus prégnant sur le métier. Si ce facteur d'évolution se révèle très important, il impacte moins le métier de jardinier sur la dimension du pilotage de ces nouvelles installations qu'en termes de vigilance et de nettoyage / entretien de premier niveau.

« *Le jardinier de golf n'est pas là pour gérer l'arrosage, c'est plutôt l'intendant qui le fera à partir de logiciels ou de drones pour les structures qui en sont équipées. [Mais], il est important que le jardinier [de golf] ait des notions en fontainerie pour pallier les besoins survenant en l'absence de l'intendant : contrôler chaque arroseur, établir un premier diagnostic des pannes ou dysfonctionnements* » (structure associative, moins de 10 salariés).

« *Si on veut quelqu'un qui pilote le système d'arrosage, c'est un autre profil [que le jardinier de golf], il y a un CS spécifique sur l'arrosage automatique* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

3.1.2 Des enjeux en matière de gestion durable des gazons

« **Les gazons des parcours occupent près de 50% de la superficie totale des golfs** »²² ; ils se composent en réalité de différentes surfaces de jeu :

Surfaces de jeu	Définition et caractéristiques ²³
Green	« Zone de gazon la plus rase, est la surface la plus sensible et la plus intensivement gérée du parcours de golf. La balle doit pouvoir y rouler sans dévier vers le trou. Les greens occupent seulement 1 à 2 % de la surface totale des golfs, soit environ 1 hectare pour un golf de 18 trous »
Fairway	« Etendue d'herbe tondue, plus ou moins large, selon la configuration du trou. Surface de jeu la plus importante en superficie, elle est gérée de manière moins intensive que les greens. Elle relie la zone de départ au green »
Départ	« Aire de gazon plane, tondue ras. C'est depuis cette surface que chaque joueur démarre le trou. Il reçoit généralement un niveau de gestion intermédiaire entre celui des greens et celui des fairways »
Rough	« Partie qui se situe sur les bords du fairway et du green. Il est constitué de hautes herbes, de buissons ou d'une végétation dense. Il reçoit une gestion très limitée, principalement la tonte. »

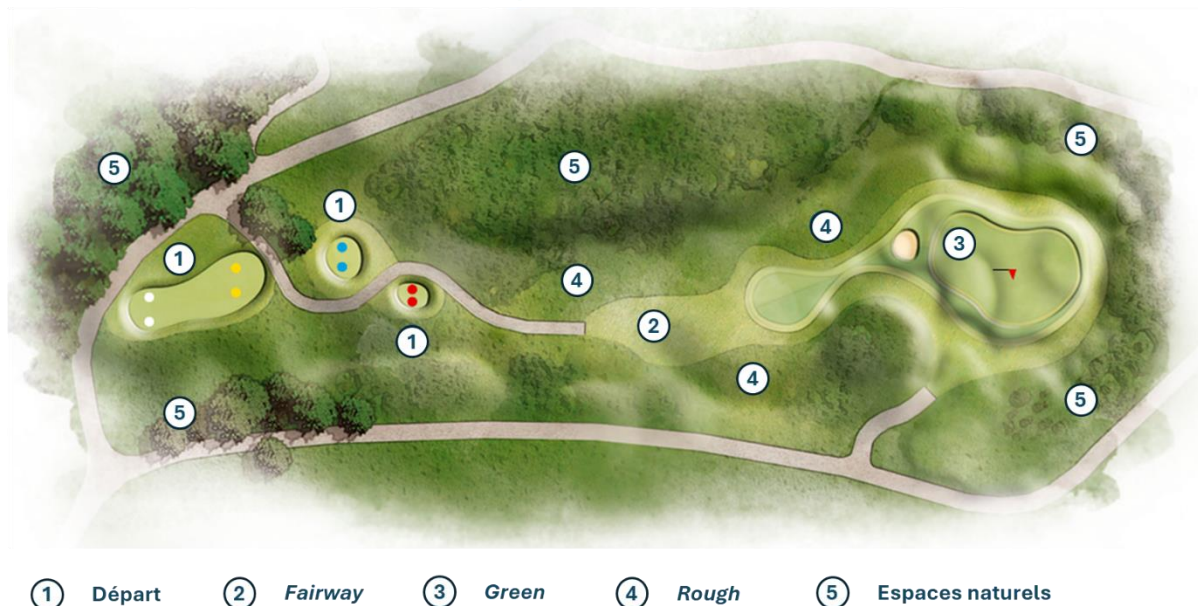
D'autre part, « **jusqu'à 50% de la superficie d'un terrain de golf se compose d'espaces naturels pas ou peu entretenus** »²⁴. Ces espaces sont autant d'opportunités de refuge pour la biodiversité (faune et flore) sur lesquelles peuvent s'appuyer les structures dans leurs démarches de préservation de la biodiversité.

²² **Fédération française de golf (ffgolf)**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., page 11.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

Les différentes zones d'un trou de golf



Source : Fédération française de golf (FF de Golf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, page 17.

En tant que **support de l'activité golfique** et en tant que **ressources utiles à la lutte contre le dérèglement climatique** (captation du CO₂, filtration naturelle de l'eau, rafraîchissement de l'atmosphère, délimitation « coupe-feu », etc.), les surfaces engazonnées font l'objet d'une attention particulière²⁵. Dans l'entretien de ces surfaces, les professionnels du terrain (et les jardiniers de golf au premier chef) veillent à²⁶ :

- **Stimuler les défenses naturelles des gazons** via un enracinement profond des graminées (aérations, scarifications, sablages, etc.) ;
- **Lutter contre les agents pathogènes** (utilisation de produits phytosanitaires biologiques ou chimiques pour l'élimination des organismes nuisibles) ;
- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques** (en 2023, la fédération française de golf dénombrait 70% de golfs entretenus en zéro-phyto et 95% de golfs engagés dans la réduction du recours aux produits phytosanitaires).

En écho à l'**évolution du cadre réglementaire** (Loi Labbé²⁷ notamment) et depuis le début d'année 2025, **l'ensemble des gazons sportifs doivent être entretenus sans utiliser de produits phytosanitaires**.

« *La Loi Labbé qui doit s'appliquer au 1^{er} janvier [2025] demandera d'être capable d'avoir un parcours en état sans être perturbé par l'ensemble des maladies et sans utilisation de produits phytosanitaires [...]. Pour nos équipes, ça va supposer des connaissances supplémentaires [en agronomie] sur les sols et les besoins des plantes* » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« *Il va y avoir de nouvelles pratiques avec des psychostimulants, du biocontrôle, une meilleure connaissance du sol pour une intervention adéquate. Il faut avoir des compétences sur l'utilisation de produits vertueux pour une gestion écologique des parcours [...]. Au-delà, de la transition vers le zéro-phyto, aujourd'hui, on traite avec des antibiotiques et on sait que les indésirables s'y adaptent, ce qui nous demande de passer sans cesse à de nouveaux produits* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

²⁵ *Ibid.*, page 38.

²⁶ *Ibid.*, page 41.

²⁷ **Légifrance**, Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, consulté en ligne ([lien](#)).

« Ce qui a changé, c'est qu'on utilise beaucoup moins de produits phytosanitaires qu'avant, ce qui entraîne plus de travaux mécaniques. Concrètement, avant la Covid on faisait deux aérations par an, on en fait dix par an maintenant » (Structure publique, moins de 10 salariés).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

Support au jeu de golf, la préservation et l'entretien des gazons constitue un enjeu majeur pour les structures de golf. Outre les enjeux relatifs à l'arrosage (évoqués ci-dessous), la gestion durable des gazons suppose une **diminution du recours par les jardiniers de golf à des intrants phytosanitaires** (en écho notamment à la mise en œuvre de la Loi Labbé).

Pour les jardiniers de golf, le renouvellement des graminées combiné à la diminution du recours aux intrants phytosanitaires ont pour conséquence :

- La **réalisation d'opérations mécaniques à de nouvelles fréquences et plus nombreuses** (aération des sols, etc.) ;
- Le **recours à d'autres procédés d'entretien des gazons et aménagements paysagers** (recours à la biodiversité pour lutter contre les maladies et nuisibles, opérations manuelles, etc.) ;
- La **prévention et le traitement de nouvelles maladies** potentielles.

3.1.3 Des enjeux en matière de préservation de la biodiversité

Riches en espaces naturels (sur lesquels aucun jeu de golf a lieu), les structures golphiques et la filière golf s'investissent pour **concilier protection de la biodiversité et impératifs de gestion des parcours**²⁸. A un niveau plus fin, les structures golphiques disposent en effet d'une diversité d'espaces naturels susceptibles d'abriter une grande variété d'espèces (végétales ou animales) :

Types d'espaces naturels	Opportunités offertes pour des démarches de préservation de la biodiversité ²⁹
Hauts rough	« Laissés en libre évolution et fauchés une à deux fois par an à des périodes clés, ils permettent aux espèces qui les fréquentent de réaliser leur cycle biologique. Lors des fauches, en ramassant les déchets, le sol va peu à peu s'appauvrir, permettant à des espèces florales plus variées de se développer, et ainsi profiter aux pollinisateurs, aux criquets, grillons et sauterelles. Les prairies servent aussi de zones tampons et préviennent l'érosion des sols ».
Mares temporaires ou permanentes	« Elles permettent de recréer des habitats communs aujourd'hui fortement menacés. Leurs potentialités écologiques, esthétiques et pédagogiques sont largement démontrées. Les plans d'eau et zones humides participent au drainage, à l'épuration de l'eau et accueillent une diversité importante d'espèce [...]. Les plans d'eau sur les golfs peuvent privilégier les essences locales. En favorisant la végétation sur les berges des habitats sont offerts aux libellules et aux amphibiens, et des territoires de chasse privilégiés aux oiseaux et aux chauves-souris. La conservation d'une ceinture végétale autour des zones humides contribue par son action de filtration à préserver la qualité de l'eau et des habitat ».

²⁸ **Fédération française de golf (FF de Golf)**, *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., page 32.

²⁹ *Ibid.*, pages 32 et 33.

Types d'espaces naturels	Opportunités offertes pour des démarches de préservation de la biodiversité ²⁹
Espaces boisés	« Ils offrent des refuges, des abris, des sites d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces (oiseaux, mammifères, insectes) [...]. Les bosquets arbustifs sont des gîtes, des refuges et des sources d'alimentation pour de nombreux animaux. Ils peuvent également être très intéressants pour la flore en accueillant une grande variété d'espèces ».
Murets et pierriers	« Ils permettent de développer une flore spécifique. Les interstices vont servir à la fois de refuge, de site de reproduction pour une multitude d'insectes et de lieu de chasse pour leurs nombreux prédateurs naturels (reptiles, hérissons, fouines, oiseaux...) ».
Landes	« Formations végétales dominées par des arbustes et sous-arbrisseaux à feuilles persistantes (ajoncs, genêts, bruyères), elles se localisent essentiellement sur des sols pauvres et acides. Ce sont des milieux riches en biodiversité ».

A l'instar des engagements de la filière en faveur de la préservation des ressources en eau, la filière golf s'est investie dans le **programme « Golf pour la biodiversité »**, en collaboration avec le Musée national d'histoire naturelle (MNHN), ayant vocation à appuyer la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel des golfs. De manière opérationnelle, ce programme permet de **labelliser des golfs**. Par l'intervention d'**acteurs experts** (Conservatoires d'espaces naturels, ligue de protection des oiseaux, France nature environnement) et d'**organismes publics spécialisés** (parcs naturels régionaux, office français de la biodiversité), ce programme participe à l'inventaire des habitats, de groupes d'espèces « bioindicateurs » et à l'identification de mesures de gestion et d'aménagement pour améliorer le potentiel d'accueil de biodiversité.



Trois niveaux de labellisation constituent le programme « Golf pour la biodiversité », chacun composé d'un ensemble d'indicateurs relatifs à la maturité et l'engagement des golfs en faveur de la biodiversité :

NIVEAU BRONZE	NIVEAU ARGENT	NIVEAU OR
✓ Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Bronze ✓ Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre ✓ Nommer un référent biodiversité dans le club ✓ Mise en œuvre de 2 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste ✓ Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité (ponctuelle ou pérenne) vers les pratiquants ✓ Suite à l'obtention du Label, mise en place de 5 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste	✓ Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Argent ✓ Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre ✓ Nommer un référent biodiversité dans le club ✓ Mise en œuvre de 5 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste ✓ Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité pérenne vers les pratiquants ✓ Sensibilisation des salariés à la biodiversité ✓ Suite à l'obtention du Label, mise en place de 8 actions préconisées et définies avec la structure naturaliste	✓ Un diagnostic écologique correspondant aux attentes du niveau Or ✓ Définition avec la structure naturaliste du plan d'action et des actions à mettre en œuvre ✓ Confirmer le référent biodiversité dans le club ✓ Mise en œuvre de toutes les actions préconisées par la structure naturaliste ✓ Mise en œuvre d'une action de sensibilisation ponctuelle et annuelle à la biodiversité vers les pratiquants ✓ Mise en œuvre d'une action de sensibilisation à la biodiversité pérenne vers les pratiquants ✓ Sensibilisation des salariés à la biodiversité ✓ Mise en place d'une action en faveur de la biodiversité en collaboration avec les acteurs du territoire ✓ Implication dans un Programme d'expérimentation / R&D validé avec la ffgolf ✓ Aider et accompagner d'autres clubs dans les démarches du Label ✓ Suite à l'obtention du Label, incitation à entreprendre de nouvelles actions

« Ce n'est pas que du greenwashing, on a besoin de connaître et de préserver son environnement. Les golfs sont des espaces verts qui peuvent avoir un rôle à jouer : pour faire un inventaire précis des espèces présentes, avoir un monitoring sur l'état de santé et la reproduction des espèces présentes sur le site. On va peut-être avoir plus tendance à réfléchir sur la manière de tondre et d'entretenir une parcelle où il n'y a pas de jeu pour la faune et la flore qu'il y a quelques années en arrière » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« Nous, on a le label Argent, donc on met des actions en place avec des nichoirs, des zones qui ne sont pas tondues pour les insectes et les libellules. Ce sont des activités qui reviennent aux jardiniers de golf, avec l'accompagnement d'un professionnel extérieur à la structure. On ne fait rien tout seul sur ce registre, c'est très spécifique » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Pour le montage de dossier [de label], on va impliquer les jardiniers : identification arbres majestueux, majeurs, pose de nichoirs à oiseaux, surveillance et entretien des nichoirs en cas de dégradation, zones de fauchage tardif car population insecte et oiseaux repérés... Ils sont impliqués sur la mise en valeur de la faune et de la flore du site » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

Dans le prolongement de l'ensemble des évolutions en lien avec la transition écologique, la préservation de la faune et de la flore présents sur les espaces golifiques constitue une évolution majeure. Du retour de l'enquête par questionnaire, **l'installation d'équipements, l'aménagement d'espaces et l'implantation de végétaux concourant à la protection et à la préservation de biodiversité étaient considérées comme l'un des trois principaux facteurs d'évolution par près de la moitié des structures golifiques (45%)**. Suivant une logique de hiérarchisation, il s'agirait du second facteur d'évolution le plus impactant pour le métier de jardinier de golf.

Concrètement pour les jardiniers de golf, les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité les impactent au sens où leur sont confiées de nouvelles activités :

- **L'installation d'équipements** permettant d'accueillir certaines espèces (nichoirs, etc.) ;
- **L'aménagement d'espaces** permettant d'accueillir certaines espèces (espaces en jachères, etc.) ;
- Le **recensement des espèces** présentes sur le site (en relation avec un expert extérieur à la structure).

Au-delà des enjeux intrinsèques à la préservation de la biodiversité, les démarches consenties en sens par les structures sont également un atout à faire valoir auprès des joueurs et pratiquants. Aussi, les jardiniers de golf peuvent s'en faire le relai auprès d'eux ; **la sensibilisation des joueurs et pratiquants aux efforts consentis par la structure en lien avec la transition écologique est considérée comme l'un des trois principaux facteurs d'évolution par environ un quart des structures (24%)**.

3.2 Des innovations techniques et technologiques parmi les outils et équipements d'entretien des terrains et espaces paysagers

3.2.1 L'électrification des outils électroportatifs

Les équipements électroportatifs (taille-haies, souffleurs, débrousailluses, rototiles, *etc.*) connaissent un mouvement d'électrification ; **les équipements alimentés par batterie remplacent progressivement les modèles thermiques.**

Ce mouvement d'électrification des équipements permet, d'une part, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et, d'autre part, de **réduire les nuisances sonores induites par leur utilisation**. Ce dernier aspect constitue un avantage de premier ordre dans le contexte où leur utilisation sur un terrain de golf peut se faire simultanément à la présence de joueurs et constitue un confort pour les professionnels les utilisant.

« Les équipements sont beaucoup plus efficaces qu'avant, en termes de performance, de sécurité, ils ont complètement évolué ces dernières années, pour plus d'efficacité et de sécurité pour les jardiniers, une évolution similaire à ce qui s'est joué aussi dans l'agriculture » (Structure publique, moins de 10 salariés).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

Du retour des structures sondées au travers de l'enquête par questionnaire **le mouvement de remplacement et d'électrification des équipements et outils électroportatifs utiles à la réalisation des activités dévolues aux jardiniers de golf ne semble pas constituer un facteur d'évolution particulièrement impactant**. En effet, seulement 9% des structures l'érigent parmi les trois principaux facteurs d'évolution en lien avec le métier de jardinier de golf.

Par rapport à des équipements et outils thermiques, les équipements et outils électriques induisent une **évolution des conditions d'entretien et de maintenance de premier niveau** (que peuvent réaliser les jardiniers de golf). D'autre part, dans leur utilisation, il s'agit pour les jardiniers de golf d'**accorder davantage d'importance à la disponibilité de tels équipements** (en écho aux temps de rechargement, *etc.*).

3.2.2 Développement des équipements de lecture du terrain et d'aide à la décision

Des équipements innovants comme les drones et les sondes connectées modifient la capacité des professionnels de terrain (intendants de golf et jardiniers de golf notamment) à interpréter les besoins du terrain :

- Les **drones** sont utilisés pour cartographier les surfaces, détecter les zones de stress hydrique, surveiller la santé du gazon ou encore planifier les travaux d'entretien avec précision³⁰ ;
- Les **sondes** insérées dans le sol permettent de mesurer en temps réel des paramètres clés tels que l'humidité, la température ou la salinité.

L'usage de tels équipements concourent à une **optimisation de la consommation d'eau** (ciblage des espaces à arroser, calcul des quantités d'eau nécessaires, etc.) et, dans le même temps, **des interventions des jardiniers de golf**.

« *Typiquement, un sujet important sur la gestion de l'arrosage, c'est ce qu'on met en place de nouveau. On utilise des outils d'aide à la décision. Ce sont des notions importantes à avoir, tout ce qui est sonde d'humidité, station météo pour aider les jardiniers à savoir où arroser, quand arroser, en quelle quantité... Au moins savoir que ça existe et savoir lire et interpréter les données qui en ressortent* » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« *L'intelligence artificielle est mobilisée dans ces outils de suivi de l'arrosage, c'est très pratique, le pluviomètre est connecté à une station météo et le cycle d'arrosage s'adapte aux informations transmises, ça se coupe ou ça se diminue automatiquement, ce qui nous fait faire des économies en consommation de l'eau* » (Structure associative, plus de dix salariés).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

L'utilisation de nouveaux équipements pour suivre l'état du parcours (sondes, drones, etc.) ne semble pas, à l'instar du mouvement d'électrification des équipements et outils électroportatifs, **constituer un facteur d'évolution majeur pour le métier de jardinier de golf**. En effet, seuls 12% des structures considèrent l'introduction de ces nouveaux équipements sur les terrains de jeu comme l'un des trois facteurs d'évolution les plus impactant pour le métier de jardinier de golf.

Au regard de leur niveau et d'autonomie et de responsabilités, **il s'agit d'un facteur d'évolution impactant moins les jardiniers de golf que les intendants de golf** (qui ont, eux, un rôle dans le suivi de l'état du terrain et la définition d'actions correctives). En revanche, cela peut engendrer des besoins pour les jardiniers de golf au titre de la sensibilisation / formation de premier niveau sur la lecture des données, indicateurs et résultats fournis par ces nouveaux équipements, *a minima* afin d'alerter sa hiérarchie en cas de besoin

³⁰ **Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)**, « Drones, mode d'emploi », *En vert et avec vous*, avril 2021, pages 76 à 80, consulté en ligne ([lien](#)).

3.2.3 L'automatisation / robotisation des outils de tonte et des équipements

L'introduction de tondeuses automatiques

Les **tondeuses autonomes** représentent une avancée technologique majeure dans l'entretien des espaces paysagers, notamment sur les terrains de golf. Équipées de capteurs, de systèmes GPS et de logiciels intelligents, elles sont capables de **tondre de manière autonome en suivant des trajectoires optimisées, tout en évitant les obstacles**. De plus, leur programmation peut être adaptée selon la météo ou les périodes d'affluence, renforçant une gestion intelligente et écologique des espaces verts.

A l'instar des nouveaux équipements électroportatifs, les tondeuses autonomes fonctionnent le plus souvent à l'électricité, ce qui **réduit les émissions polluantes et les nuisances sonores**. Ce dernier avantage est d'autant plus utile lorsqu'elles sont déployées lorsque des joueurs sont présents sur le terrain.

« En termes de modernisation et d'évolution du métier, il y a une ouverture à faire sur la robotisation des tondeuses et des systèmes automatisés. On a déjà commencé à s'équiper de robots tondeuses » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

« Certains ont peur de perdre leur travail avec l'arrivée des robots... Mais les humains interviendraient davantage sur les activités mécaniques, le remplacement d'arroseurs, l'entretien des bunkers, l'aération des sols... ce sont des choses que les robots ne savent pas faire » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Une nouvelle tâche, très récente, c'est le suivi des robots de tonte en place sur le petit parcours. Ça dégage du temps sur les activités de tonte, mais ça implique de suivre le bon fonctionnement de ces robots, c'est une nouveauté dans le métier [et] ça permet de dégager du temps, pour tâches annexes plus lourdes et pour le manuel, qui demande de la précision et d'assurer un meilleur niveau de finition à la main » (Structure associative, plus de 10 salariés).

« Nous avons eu des robots tondeuses à l'essai, nous n'avons pas été convaincus, ça ne nous a pas semblé aussi efficace que nos jardiniers » (Structure associative, plus de 10 salariés).

L'automatisation des systèmes d'arrosage

Les évolutions à l'œuvre et anticipées pour une gestion éco-responsable des structures et parcours de golf (en particulier sur le registre de la consommation raisonnée des ressources en eau) se traduisent par l'**installation d'équipements pour l'arrosage des parcours de golf**³¹. De tels équipements fonctionnant généralement en réseau (mobilisant des capteurs, des sondes, etc.), leur pilotage tend à s'automatiser.

« Tout le système d'irrigation a été rénové au cours des deux dernières années avec des tuyaux thermosoudés, des arroseurs autonomes et individualisés, c'est une grosse aide pour le fontainier » (Structure associative, plus de 10 salariés).

³¹ Cf. Partie 3.1.2. Des enjeux liés à la gestion raisonnée des ressources en eau ([lien](#)).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

L'automatisation et la robotisation (des tondeuses notamment) constitue un important facteur d'évolution pour le métier de jardinier de golf. Près de trois structures sur dix (29%) l'érigent parmi les trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier.

Si les activités relatives à la programmation et à l'entretien de tels équipements ne semblent pas revenir aux jardiniers de golf (mais plutôt aux intendants de golf et aux mécaniciens), certaines structures pointent néanmoins des **besoins en sensibilisation des jardiniers de golf sur les questions de programmation et d'évolution des équipements de tonte.**

« Les activités de programmation et de supervision de la qualité de la tonte, ça relève plutôt du greenkeeper. On va attendre du jardinier qu'il nettoie le robot et s'assure qu'il ne soit pas bloqué quelque part, c'est tout » (Structure associative, plus de 10 salariés).

Pour les jardiniers de golf, l'automatisation / robotisation des équipements de tonte se traduit notamment par **l'exercice de davantage d'activités manuelles** (requérant un important niveau de finition) et/ou par **l'exercice d'activités ne pouvant être automatisées** (ratissage des bunkers par exemple).

3.3 Une pratique croissante et renouvelée du golf, modifiant les conditions d'intervention et les relations fonctionnelles des jardiniers de golf

3.3.1 Des enjeux sur l'orientation des pratiques sportives (plus orientées vers le loisir, le bien-être, la santé, etc.)

Sur ce registre, le dernier rapport de branche (en date de 2019) identifiait trois facteurs d'évolution impactant positivement l'activité des structures golfiques :

- La **démocratisation de la pratique du golf** (ce qui constituait un facteur d'évolution ayant un impact positif pour 78% des structures golfiques) ;
- La **fréquentation touristique** (ce qui constituait un facteur d'évolution ayant un impact positif pour 66% des structures golfiques) ;
- L'**évolution de la pratique sportive** (ce qui constituait un facteur d'évolution ayant un impact positif pour 55% des structures golfiques).

L'étude prospective réalisée en 2021³² pointait une évolution relative à la pratique sportive, assise sur une **pratique moins orientée vers la compétition que vers une pratique de loisir, de détente et de connexion avec la nature** (en particulier au sortir de la crise sanitaire liée au Covid-19). Sur le registre des préoccupations environnementales des golfeurs, 72% positionnent l'environnement en tête de leurs

³² AFDAS et DRIETS Ile-de-France, *Contrat d'études prospectives dans le sport en Ile-de-France*, décembre 2021.

préoccupations, 58% se disent inquiets à l'égard du changement climatique et 65% pensent que l'environnement devrait primer sur la croissance économique³³.

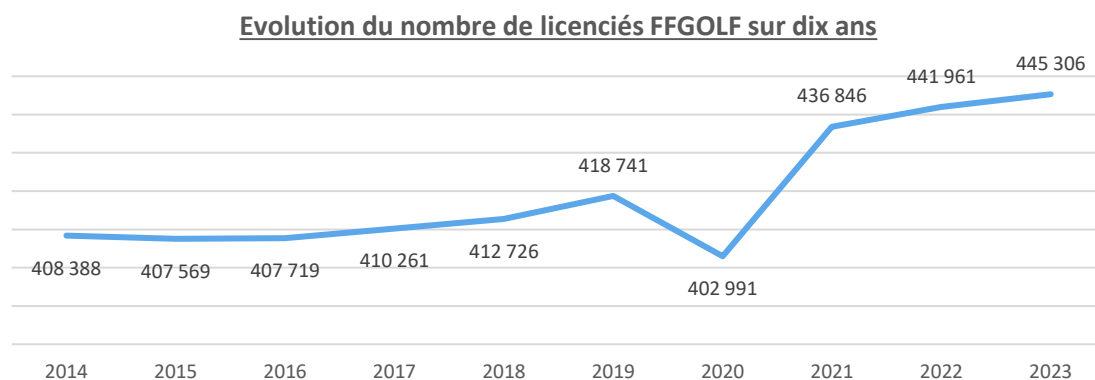
« Les attentes sont différentes. On observe que la clientèle débutante ou jeune est très heureuse de la qualité du terrain, et même si le golf est petit, c'est rassurant, ça permet d'y passer moins de temps. Elle apprécie le fait de ne pas y rester trop longtemps. Les cours collectifs entre débutants, c'est des temps appréciés, c'est une clientèle qui n'est pas là pour de la performance » (Structure associative, moins de 10 salariés).

A l'instar des évolutions constatées autour du sport-santé, **le golf-santé se développe**.

En outre, le rapport de branche identifiait deux facteurs d'évolution porteurs de risque pour le secteur du golf : l'**évolution des dépenses des ménages pour les activités sportives** (ce qui constituait un facteur d'évolution ayant un impact négatif pour 40% des structures golfiques) et l'**actualité internationale** (ce qui constituait un facteur d'évolution ayant un impact négatif pour 38% des structures golfiques).

3.3.2 Des enjeux en matière d'évolution du volume de licenciés et de pratiquants

De manière rétrospective, les données relatives à la population de licenciés rendues disponibles par la fédération française de golf (FF de Golf) rendent compte d'une **évolution à la hausse du nombre de licenciés, et cela depuis plusieurs années** ; ce phénomène semble même s'être accentuée après 2020 (année de la pandémie de Covid-19). Avec plus de 445.000 licenciés en 2023, le nombre de pratiquants du golf a augmenté de 0.8% par rapport à 2022 et de 7.5% en dix ans³⁴. Une telle évolution du nombre de licenciés a pour origine la **création de nouvelles licences**, mais repose essentiellement sur la **fidélisation des licenciés** ; près de la moitié des licenciés pratiqueraient le golf depuis plus de dix ans³⁵.



Source : Fédération française de golf, Statistiques licences, 2022, consulté en ligne ([lien](#)).

Si cette évolution à la hausse du nombre de licenciés est **particulièrement forte parmi les 19-25 ans** (+10.2% entre 2022 et 2023), elle se révèle **contrastée d'un point de vue géographique**.

³³ Fédération française de golf (ffgolf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., page 9.

³⁴ Fédération française de golf, *Statistiques licences*, 2022, consulté en ligne ([lien](#)).

³⁵ Fédération française de golf (ffgolf), *Panorama du golf en France et gestion environnementale des parcours*, Op cit., page 9.

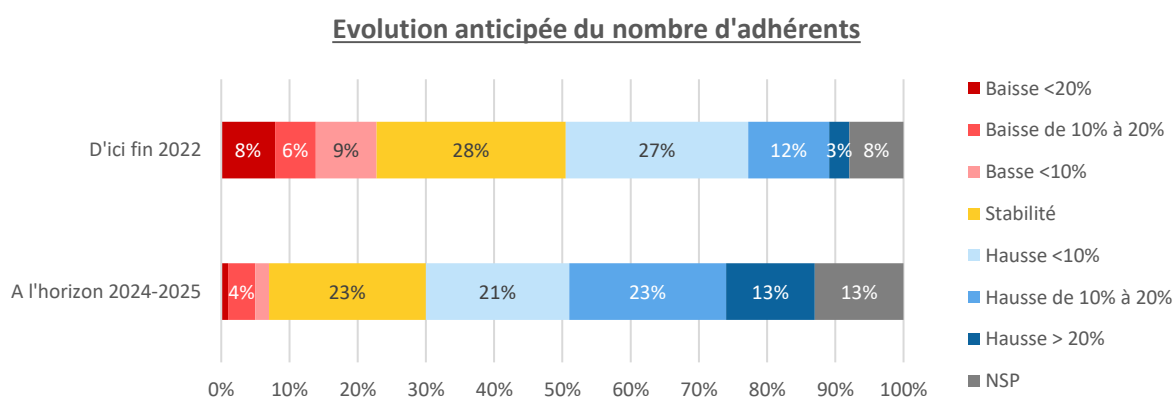
Régions	Evolution du nombre de licenciés entre 2022 et 2023
Ile-de-France	-1.8%
Grand-Est	-0.8%
La Réunion	-1.9%
Corse	-1.9%
Auvergne-Rhône-Alpes	+1.3%
Nouvelle-Aquitaine	+3.3%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	+1.9%
Occitanie	+1.7%
Pays-de-la-Loire	+2.4%
Bretagne	+2.7%

Source : Fédération française de golf, Statistiques licences, 2022, consulté en ligne ([lien](#)).

« Une explosion du nombre de licenciés chez nous au niveau du golf, avec de nouvelles générations venues depuis la crise sanitaire, des trentenaires surtout même si la moyenne d'âge reste élevée, elle est de 56 ans. Je pense que c'est lié au fait que les gens ont été contraints à rester chez eux enfermés, ont désormais envie de faire de l'activité en plein air, on l'a plus vu sur le golf que sur d'autres sports » (Structure publique, moins de 10 salariés).

« Je ne sais pas si je constate une évolution du profil des pratiquants. On a un peu tous les publics, on a des clients CSP+ et on va aussi avoir des jeunes du quartier, qui viennent s'essayer au golf. Pas forcément sur le parcours, parce que ça demande un premier niveau, d'être un peu initié [...] Mais oui, on a des profils complètement débutants, des publics en situation de handicap, avec des séances encadrées par un moniteur [...]. Mais on a encore un certain nombre de CSP+, c'est un peu indispensable pour nous pour amortir nos coûts de fonctionnement. On se fournit avec du matériel neuf, donc on a essayé de fixer un tarif inférieur à celui des autres golfs » (Structure associative, moins de 10 salariés).

L'étude prospective conduite en 2021 anticipait un **phénomène de démocratisation et de massification de la pratique sportive** ; phénomène prenant appui sur la visibilité offerte par les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En écho à ce phénomène, cette étude prospective relatait qu'une majorité de structures sportives (relevant des branches professionnelles du sport et du golf) anticipait une **stagnation ou une légère progression du nombre d'adhérents à court terme** (à l'horizon 2022) et plus de la moitié de ces structures envisageait une **progression plus significative du nombre d'adhérents à plus long terme** (entre 2024 et 2025), dont 36% des structures qui anticipent une croissance du nombre d'adhérents de l'ordre de 10%.



Source : AFDAS et DRIETS Ile-de-France, Contrat d'études prospectives dans le sport en Ile-de-France.

Pour accueillir davantage de publics, **les golfs étendent leurs horaires d'ouverture** (le week-end, les jours fériés, tôt le matin ou tard le soir), ce qui n'est pas sans incidence sur les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf :

« Il n'y a presque plus de moments calmes et dédiés à l'entretien. Même si on commence plus tôt, on tombe forcément pendant un moment de jeu. On doit gérer les relations entre des clients parfois « enfants gâtés » et nos équipes qui travaillent » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

L'augmentation du nombre de joueurs et de pratiquants constitue l'un des trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier de jardinier de golf du retour de 22% des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire.

Si la présence simultanée sur le terrain de joueurs / pratiquants et de jardiniers de golf constitue, certes, une condition d'exercice intrinsèque au métier³⁶, l'augmentation du nombre de joueurs / pratiquants présents requiert, pour les professionnels, une **attention accrue au respect des règles de sécurité (pour soi et pour autrui)** et rend **plus fréquente les situations d'interaction**.

« Pour les jardiniers [de golf], ils peuvent être amenés à gérer une relation-client plus ou moins délicates. Ça s'apprend, comment faire comprendre qu'il peut y avoir une mise en danger, comment inviter quelqu'un à patienter » (Structure commerciale, plus de 10 salariés).

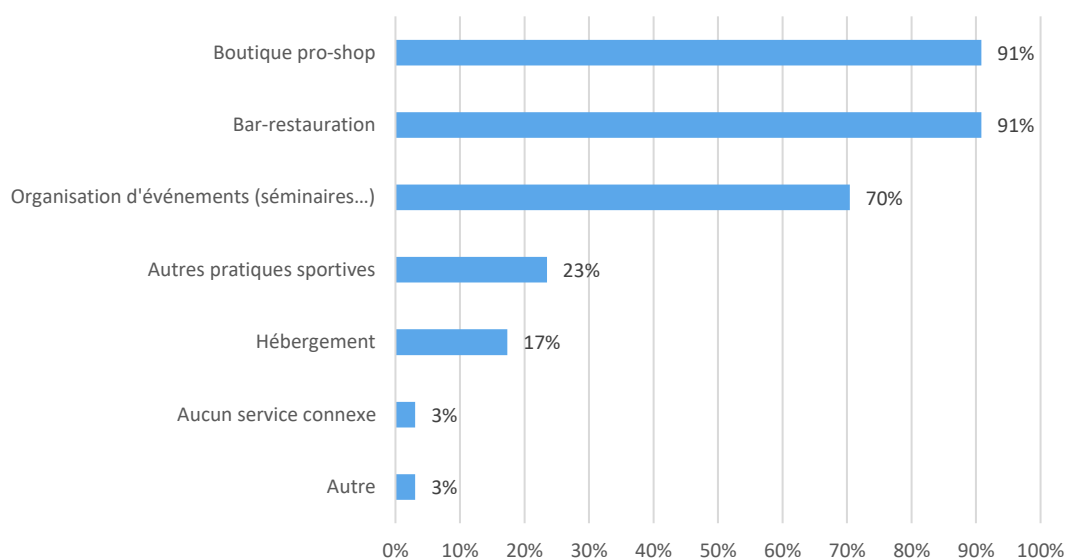
3.3.3 L'extension de l'offre de services des structures

A l'échelle des structures golfiques, les évolutions des attentes, des besoins et des pratiques à l'égard du golf les invitent à une diversification de leur offre de service. L'étude prospective conduite en 2021 à l'échelle de la région Ile-de-France identifiait ainsi que les structures adhérentes à la branche professionnelle du golf tendent à **décliner une offre de services dépassant la seule pratique du golf** : *« Il est fréquent de favoriser l'accueil des participants par des prestations complémentaires à la pratique de golf : organisations de master class ou de tournois, école de golf, location d'équipement, boutique proshop, bar et restauration, hôtellerie, garderie, séminaires et événementiel, piscines »*³⁷. A propos de la pratique du golf, les structures s'engagent vers une **personnalisation et un élargissement de leur offre** (élargissement des créneaux, hybridation des disciplines, etc.).

Effectivement, du retour de l'enquête par questionnaire, **la quasi-totalité des structures golfiques propose au moins une activité connexe à la pratique du golf** (97%). Parmi les activités connexes les plus récurrentes figurent des activités de vente au travers de boutiques pro-shop (pour 91% des structures répondantes), des activités de bar-restauration (pour 91% des structures répondantes également) ainsi que des activités événementielles (pour 70% des structures répondantes).

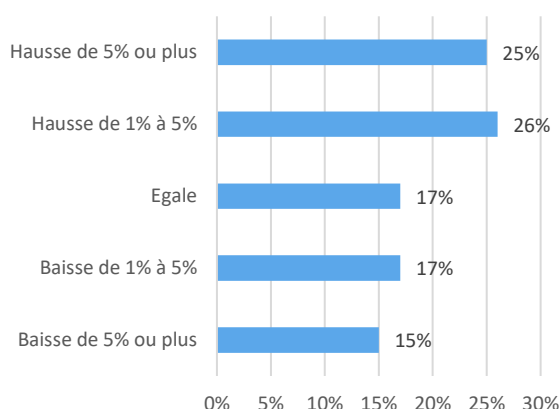
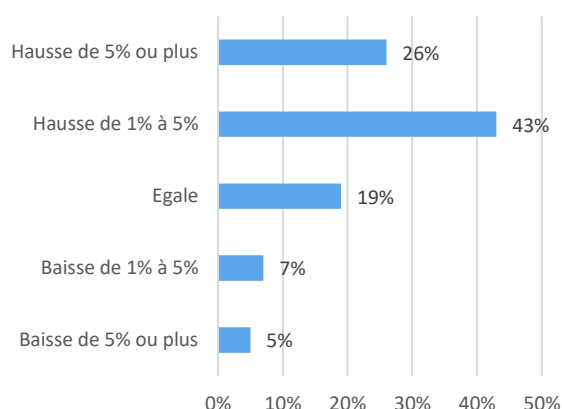
³⁶ Cf. Partie 2.1. Le contexte et les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf ([lien](#)).

³⁷ Ibid.

Activités connexes au golf des structures répondantes

Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

D'un point de vue économique, ces évolutions constituent des **déterminants favorables au modèle économique de la filière**, comme peuvent en témoigner les évolutions de chiffre d'affaires observées et anticipées avant la période de crise sanitaire³⁸. Le rapport de branche de 2019 relatait qu'**une majorité de structures (51%) avait connu une évolution à la hausse de son chiffre d'affaires en trois ans** (dont 26% pour qui cette croissance s'établissait à plus de 5%). Sans pouvoir présager des difficultés inhérentes à la crise sanitaire, **ces mêmes structures étaient nombreuses (79%), en 2019, à se projeter vers une hausse de leur chiffre d'affaires à l'horizon de trois années.**

Evolution du chiffre d'affaires des trois dernières années**Evolution estimée du chiffre d'affaires des trois prochaines années**

Source : AFDAS et CPNEF du golf, Rapport de la branche professionnelle du golf, 2019, page 48.

³⁸ AFDAS et CPNEF du golf, Rapport de la branche professionnelle du golf, Op cit., page 48.

Le contexte économique favorable anticipé par les structures golfiques était essentiellement sous-tendu par **trois sources de revenus**³⁹ :

- La **fréquentation des équipements golfiques** : 87% des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf envisageaient une progression de cette source de revenus, dont 34% de manière significative (progression de 5% ou plus) ;
- Les **services annexes (bar, restauration, boutique, etc.)** : 84% des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf envisageaient une progression de cette source de revenus, dont 43% de manière significative (progression de 5% ou plus) ;
- La **demande de cours de golf** : 77% des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf envisageaient une progression de cette source de revenus, dont 26% de manière significative (progression de 5% ou plus).



Focus sur l'évolution des activités et compétences associées au métier de jardinier de golf :

L'extension des horaires d'ouverture des golfs ne constitue pas un facteur d'évolution particulièrement prégnant pour les professionnels exerçant le métier de jardinier de golf. Seuls 5% des structures interrogées par la voie de l'enquête par questionnaire considèrent qu'il s'agit de l'un des trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier.

Dans le même sens, **la diversification des activités de la structure ne semble pas constituer un facteur d'évolution particulièrement impactant le métier de jardinier de golf.** 14% des structures considèrent qu'il s'agit d'un des trois principaux facteurs d'évolution impactant le métier.

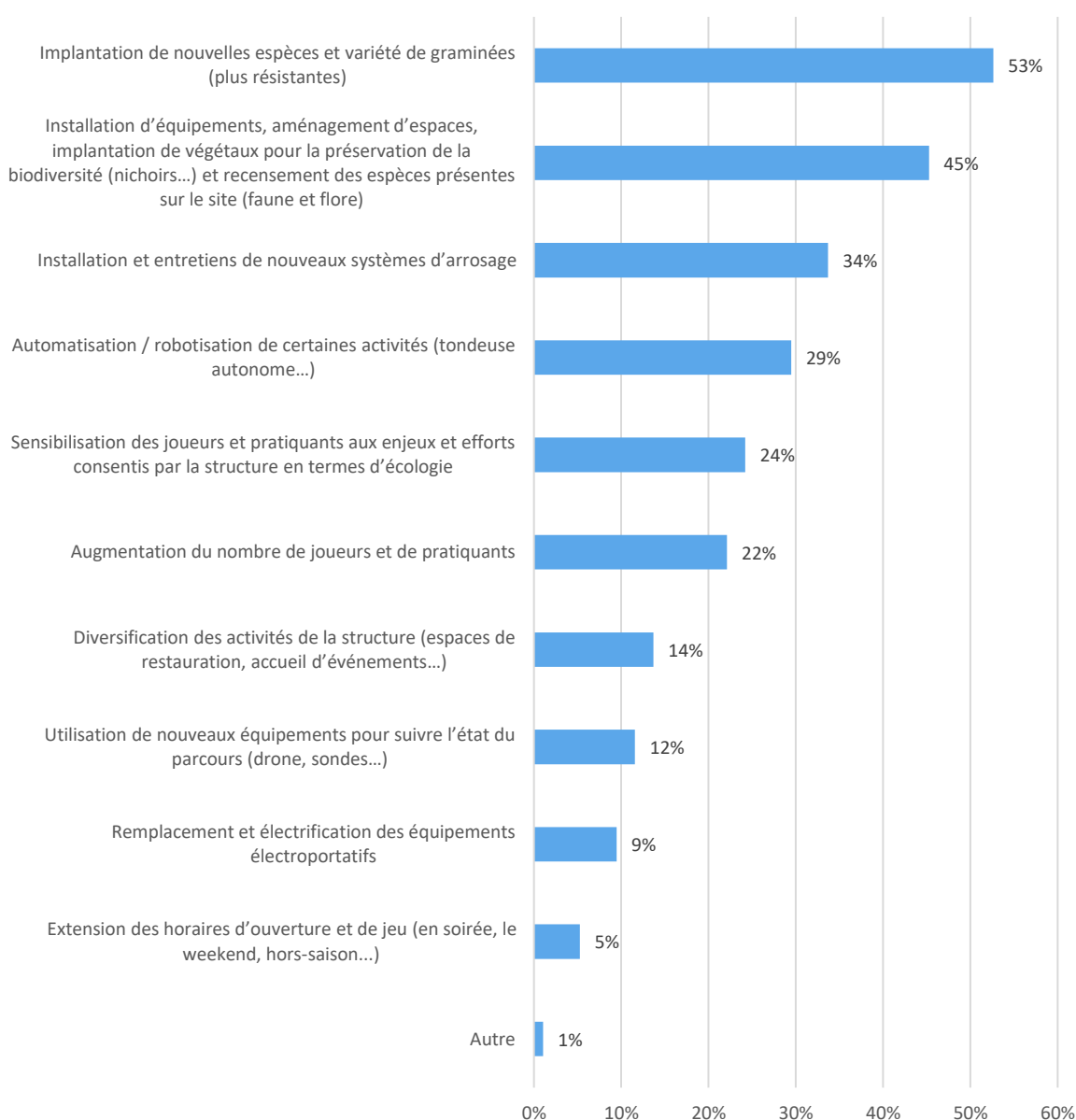
³⁹ *Ibid.*, page

En conclusion...

Le secteur du golf se situe ainsi **au carrefour de plusieurs facteurs d'évolution** structurants et dont la prise en compte requiert une **évolution des compétences** des professionnels salariés. Parmi ces facteurs d'évolution, les plus structurants pour le métier de jardinier de golf s'avèrent relever de la transition écologique :

- **L'implantation de nouvelles espèces et variétés de graminées** constitue le facteur d'évolution le plus important (considéré comme l'un des trois principaux par 53% des structures sondées) ;
- **L'installation d'équipements, l'aménagement d'espaces, l'implantation de végétaux et le recensement des espèces présentes sur le site** (faune et flore) constitue le second facteur d'évolution considéré comme le plus impactant (45% des structures) ;
- **L'installation et l'entretien de nouveaux systèmes d'arrosage** (en écho aux enjeux relatifs à la gestion et à la consommation des ressources en eau) constitue ainsi le troisième facteur d'évolution le plus important pour les structures du golf (34%).

Facteurs d'évolution impactant le métier de jardinier de golf

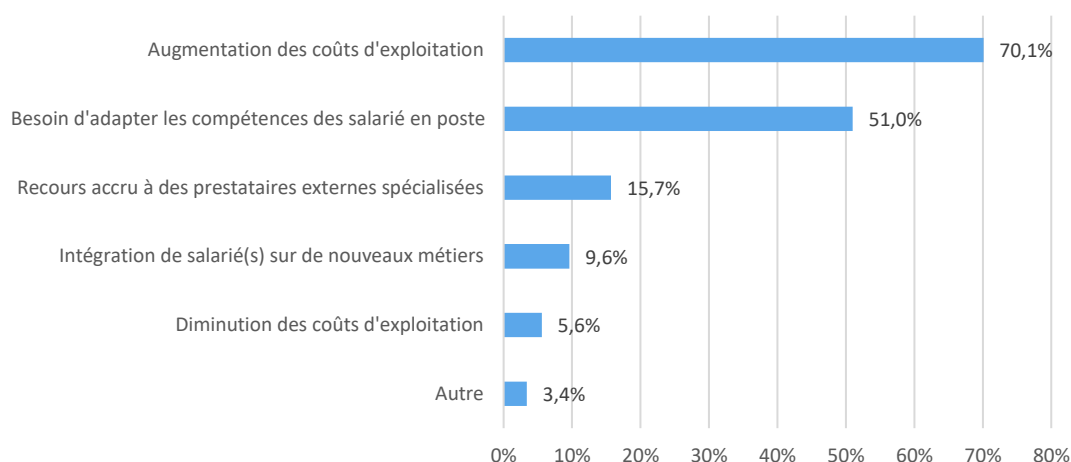


Source : Enquête Amnyos (95 répondants : structures employant au moins un jardinier de golf).

L'étude prospective réalisée au titre de l'AMI « France 2030 » conforte l'importance ici accordée aux enjeux environnementaux et technologiques en prise avec les métiers du paysage⁴⁰. Cette étude met ainsi l'accent sur trois composantes : la gestion des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la gestion des surfaces engazonnées.

D'après le dernier rapport de branche (publié en 2019), la prise en compte des enjeux environnementaux nécessitait, du point de vue d'une majorité de structures golfigues (51%), une évolution des compétences des salariés en poste.

Conséquences de la prise en compte des enjeux environnementaux sur les structures



Source : AFDAS et CPNEF du golf, Rapport de la branche professionnelle du golf, 2019, page 48.

Parmi les facteurs d'évolution en prise avec le métier de jardinier de golf, figure notamment celui qui concerne l'évolution des équipements utiles à la réalisation des activités qui leur sont confiées. Si certains d'entre eux ont pour conséquence une évolution des activités et des compétences des professionnels liées à leur utilisation et à leur entretien (électrification des outils électroportatifs par exemple), d'autres sont en revanche peu impactants car concernent des activités à la frontière des activités relevant du métier de jardinier de golf (automatisation / robotisation des tondeuses, utilisation de drones et de sondes pour lire et interpréter les besoins du terrain, etc.). Si ces derniers ne sont pour l'heure peu impactant pour le métier de jardinier, ils peuvent gagner en importance sur du plus long terme et/ou nécessiter, *a minima*, une sensibilisation des jardiniers de golf.

Enfin et en toile de fond, le secteur du golf semble bénéficier d'un certain dynamisme, comme en témoigne l'évolution du nombre de joueurs / pratiquants. La nature de la pratique golfique évolue également, en se détachant d'une dimension « compétitive ». S'il s'agit de facteurs d'évolution consolidant les besoins en emplois des structures à l'égard du métier de jardinier de golf, elles influent relativement peu sur le métier en lui-même.

La création d'une nouvelle certification ou la mise à jour d'une certification existante à l'attention des jardiniers de golf devra à l'évidence prendre en compte de manière prégnante les nouveaux besoins en compétences et prévoir la sensibilisation des jardiniers de golf aux démarches éco-responsables dans lesquels les golfs s'inscrivent.

⁴⁰ Institut agro Rennes-Angers, Etude prospective Paysage : Quels besoins de formation dans le secteur à horizon 2030, octobre 2024, pages 34 et 35, consulté en ligne ([lien](#)).

4. L'offre de formation et de certification en lien avec les compétences requises pour l'exercice du métier de jardinier de golf

4.1 L'analyse comparative de l'offre de certifications existante

4.1.1 Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP

L'analyse conduite a eu pour but d'**identifier les certifications professionnelles préparant aux compétences requises pour l'exercice des activités relevant du métier de jardinier de golf** et d'**appréhender le positionnement potentiel et la valeur-ajoutée d'une nouvelle certification professionnelle** portée par la branche professionnelle du golf, au regard du périmètre des compétences ciblées par les certifications professionnelles existantes.

Une recherche des **certifications professionnelles actives de niveaux 3 et 4 enregistrées** au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et relevant du code **ROME A1203** – « Entretien des espaces verts » a été effectuée.

Seules les certifications en lien direct avec les activités associées au métier de jardinier de golf ont été retenues pour l'analyse. Ont ainsi été exclues quatre certifications professionnelles sans rapport direct avec le métier de jardinier de golf⁴¹.

Notre analyse a porté sur quatre certifications de niveau 3 et sur huit certifications de niveau 4 enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Selon les informations mises à disposition par les organismes certificateurs sur le site de France Compétences, les effectifs concernés par les certifications professionnelles et leur couverture territoriale ont également été identifiés.

Intitulé de la certification	Organisme certificateur	Fiche RNCP	Niveau	Echéance de l'enregistrement	Nombre d'OF habilités	Nombre de certifiés
CS « Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 39674	3	01.01.2030	9	Indéterminé
CAPA « Jardinier-paysagiste »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 38386	3	31.12.2028	186	Indéterminé
TP « Ouvrier-paysagiste »	Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion	RNCP 37875	3	28.10.2028	114	378 (en un an)
BPA « Ouvrier spécialisé en paysage »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 39066	3	31.12.2028	2	Indéterminé

⁴¹ La liste des certifications professionnelles exclues de l'analyse est présentée en annexes du présent rapport.

Intitulé de la certification	Organisme certificateur	Fiche RNCP	Niveau	Echéance de l'enregistrement	Nombre d'OF habilités	Nombre de certifiés
Bac. Pro « Aménagements paysagers »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 38857	4	01.01.2029	117	Indéterminé
BP « Aménagements paysagers »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 38314	4	01.01.2029	97	Indéterminé
CS « Sols sportifs engazonnés »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 35398	4	01.04.2026	9	Indéterminé
CS « Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 35397	4	01.04.2026	7	Indéterminé
TFP « Technicien des jardins et espaces paysagers »	Union nationale des maisons familiales rurales	RNCP 39951	4	18.12.2029	11	349 (en quatre ans)

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
CS « Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés » (RNCP 39674)	Compétences entièrement couvertes BC1 « Mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers d'un parcours de golf et d'un terrain de sport dans le respect des règles de sécurité » BC 2 « Assurer l'entretien du gazon et des éléments paysagers des terrains de sport dans le respect des règles de sécurité et des règles du jeu de golf »	Compétences partiellement couvertes BC 3 « Assurer la maintenance des installations, des équipements et des matériels dans le respect des règles de sécurité »	Compétences partiellement couvertes BC 4 « Organiser son activité dans le respect de la réglementation en vigueur »	Le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » couvre de manière satisfaisante les compétences attendues d'un jardinier de golf. En revanche, certaines compétences dépassent le périmètre des activités des jardiniers de golf en ce qui concerne les grands travaux de terrassement et ne couvre que partiellement les compétences en termes de nettoyage ou d'entretien (notamment des systèmes d'arrosage). De plus, ce CS n'intègre aucunement les impacts de la transition écologique sur les compétences des jardiniers de golf. Enfin, il intègre peu de compétences ayant trait au nettoyage et à l'entretien des équipements et outils ou à la transmission d'informations (auprès d'interlocuteurs internes ou externes à la structure).
CAPA « Jardinier-paysagiste » (RNCP 38386)	Compétences entièrement couvertes BC 4 « Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager » BC 5 « Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences partiellement couvertes BC 6 « Effectuer des travaux d'entretien courant des matériels et équipements »	Compétences partiellement couvertes BC 3 « Interagir avec son environnement social »	Le CAPA « Jardinier-paysagiste » couvre de manière satisfaisante les compétences attendues d'un jardinier de golf. En revanche, certaines compétences semblent manquantes (notamment en ce qui concerne le nettoyage et l'entretien des systèmes d'arrosage et la transmission d'informations auprès d'interlocuteurs internes ou externes à la structure). Enfin, le CAPA n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.) et n'intègre que peu les enjeux environnementaux et de la transition écologique.

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
TP « Ouvrier-paysagiste » (RNCP 37875)	Compétences entièrement couvertes BC 1 « Entretien un espace paysager » BC 2 « Végétaliser un espace paysager » BC 3 « Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences partiellement couvertes BC 3 « Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager »	Compétences non-couvertes	Le TP « Ouvrier paysagiste » couvre de manière relative les compétences attendues d'un jardinier de golf. Si les compétences relatives à l'entretien d'un espace paysager sont bien couvertes, celles relatives au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements ne sont que partiellement couvertes (notamment en ce qui concerne les équipements de tonte et de taille). Les compétences en termes d'organisation et de transmission d'informations à des interlocuteurs (internes et externes à la structure) ne sont pas couvertes. Enfin, le TP n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.) et n'intègre que peu les enjeux environnementaux et de la transition écologique. En revanche, il intègre des compétences qui ne sont pas requises de manière prioritaire pour les jardiniers de golf. Ainsi, la situation évaluative principale (9 heures sur les 10 heures 40 d'évaluation) consiste en la réalisation d'un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères.

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
BPA « Ouvrier spécialisé en paysage » (RNCP 39066)	Compétences entièrement couvertes BC 2 « Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés » BC 3 « Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers » BC 4 « Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences partiellement couvertes BC 5 « Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager » BC 8 « Installer un réseau d'arrosage simple »	Compétences non-couvertes	Le BPA « Ouvrier spécialisé en paysage » couvre de manière relative les compétences attendues d'un jardinier de golf. Si les compétences relatives à l'entretien d'un espace paysager sont bien couvertes, celles relatives au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements ne sont que partiellement couvertes (notamment en ce qui concerne les systèmes d'arrosage). Les compétences en termes d'organisation et de transmission d'informations à des interlocuteurs (internes et externes à la structure) ne sont pas couvertes. Enfin, le BPA n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.) et n'intègre que peu les enjeux environnementaux et de la transition écologique.

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
Bac. Pro « Aménagements paysagers » (RNCP 38857)	Compétences entièrement couvertes BC 5 « Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement » BC 7 « Assurer des interventions d'aménagement végétal » BC 8 « Mettre en place des infrastructures » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences non-couvertes	Compétences partiellement couvertes BC 4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles » BC 6 « Assurer la conduite d'un chantier » BC 9 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »	Le baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » couvre de manière partielle les compétences attendues d'un jardinier de golf et se cantonne aux activités d'aménagements plus que d'entretien paysager. En revanche, certaines compétences dépasse le périmètre des activités des jardiniers de golf en ce qui concerne le niveau d'autonomie et de responsabilités (réalisation de choix techniques en termes d'aménagement, conduite de chantier, mise en place d'infrastructures). De plus, ce baccalauréat professionnel n'intègre aucune compétence relative au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements de travail et n'intègre que partiellement les compétences relatives à la transmission d'informations (auprès d'interlocuteurs internes ou externes à la structure). A noter néanmoins que ce baccalauréat professionnel intègre les enjeux relatifs à l'environnement et à la transition écologique parmi les compétences d'entretien paysager, mais n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.).

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
BP « Aménagements paysagers » (RNCP 38314)	Compétences entièrement couvertes BC 3 « Réaliser des travaux d'entretien des végétaux » BC 4 « Réaliser des travaux de mise en place des végétaux » BC 5 « Mettre en place des infrastructures » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences non-couvertes	Compétences partiellement couvertes BC 2 « Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement » BC 6 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »	Le BP « Aménagements paysagers » couvre de manière partielle les compétences attendues d'un jardinier de golf et accorde une certaine importance aux compétences utiles à la réalisation d'aménagements paysagers. En revanche, certaines compétences dépassent le périmètre des activités des jardiniers de golf en ce qui concerne le niveau d'autonomie et de responsabilités (conduite de chantier, mise en place d'infrastructures). De plus, ce BP n'intègre aucune compétence relative au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements de travail et n'intègre que partiellement les compétences relatives à la transmission d'informations (auprès d'interlocuteurs internes ou externes à la structure). Enfin, le BP n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.) et n'intègre que peu les enjeux environnementaux et de la transition écologique.

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
CS « Sols sportifs engazonnés » (RNCP 35398)	Compétences entièrement couvertes BC 2 « Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés » BC 3 « Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences partiellement couvertes BC 1 « Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné »	Compétences partiellement couvertes BC 1 « Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné »	Le CS « Sols sportifs engazonnés » couvre de manière satisfaisante les compétences attendues d'un jardinier de golf. En revanche, ce CS n'intègre que partiellement les compétences relatives au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements de travail et les compétences relatives à la transmission d'informations (auprès d'interlocuteurs internes ou externes à la structure). Enfin, ce CS n'intègre aucunement les impacts de la transition écologique sur les compétences des jardiniers de golf et n'est aucunement contextualisé à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.).
CS « Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs » (RNCP 35397)	Compétences non-couvertes	Compétences partiellement couvertes BC 3 « Entretenir un système d'arrosage automatique »	Compétences non-couvertes	Le CS « Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs » ne couvre que très partiellement les compétences attendues d'un jardinier de golf. Il n'aborde aucune des compétences utiles à l'entretien des espaces de jeu et des abords du terrain, à la transmission d'informations (auprès d'interlocuteurs internes et externes à la structure), au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements de taille et de tonte.

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Nettoyage et d'entretien de premier niveau des équipements de travail	Transmission d'informations	
TFP « Technicien des jardins et espaces paysagers » (RNCP 39951)	Compétences entièrement couvertes BC 1 « Aménager et entretenir des jardins ou espaces paysagers en intégrant les enjeux environnementaux » BC 3 « Proposer des aménagements paysagers et évaluer leur mise en œuvre d'un point de vue économique, technique, esthétique, fonctionnelle et écologique » MAIS SANS CONTEXTUALISATION A L'UNIVERS DU GOLF	Compétences non-couvertes	Compétences entièrement couvertes BC 2 « Assurer la coordination et la relation-client autour d'un chantier de création ou d'entretien d'un espace paysager »	Le TFP « Technicien des jardins et espaces paysagers » couvre de manière satisfaisante les compétences attendues d'un jardinier de golf. En revanche, certaines compétences dépassent le périmètre des activités des jardiniers de golf en ce qui concerne le niveau d'autonomie et de responsabilités (conduite de chantier, construction d'ouvrages paysagers, coordination d'une équipe, proposition d'aménagements paysagers, etc.). De plus, ce TFP n'intègre aucune compétence relative au nettoyage et à l'entretien de premier niveau des équipements de travail. Enfin, le TFP n'offre aucune contextualisation des compétences à l'univers du golf (règles de jeu, lecture du terrain, etc.) mais intègre de manière assez forte les enjeux environnementaux et de la transition écologique.

4.1.2 Les certifications enregistrées au RS

A l'instar de l'analyse réalisée concernant l'offre de certifications professionnelles enregistrées au RNCP, une **analyse comparative des besoins en compétences associés au métier de jardinier de golf a été réalisée à partir des certifications enregistrées au répertoire spécifique (RS) sous le code NSF 214 « Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport) »** :

Intitulé de la certification	Organisme certificateur	Fiche RNCP	Echéance de l'enregistrement	Nombre d'OF habilités	Nombre de certifiés
« Appliquer des revêtements de sol extérieurs décoratifs drainants »	Lagoon distribution corporation	RS 6617	31.05.2026	Aucun	Indéterminé
« Intégrer les techniques écologiques dans les chantiers d'aménagement paysager »	Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)	<i>En cours d'instruction</i>	<i>En cours d'instruction</i>	<i>En cours d'instruction</i>	<i>En cours d'instruction</i>

Certifications	Activités associées au métier de jardinier de golf			Commentaires
	Entretien des espaces de jeu et des abords du terrain	Entretien et nettoyage des équipements de travail	Transmission d'informations	
« Appliquer des revêtements de sol extérieurs décoratifs drainants » (RS 6617)	Compétences non-couvertes	Compétences non-couvertes	Compétences non-couvertes	Cette certification ne couvre aucune compétence en lien avec celles attendues de la part d'un jardinier de golf, y compris en complément d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (elle ne prend ni en considération l'univers du golf ni les enjeux liés à la transition écologique tels qu'ils impactent le métier de jardinier de golf).
« Intégrer les techniques écologiques dans les chantiers d'aménagement paysager » (lien)	Compétences partiellement couvertes	Compétences non-couvertes	Compétences non-couvertes	Cette certification ne couvre que partiellement les compétences utiles à l'exercice du métier de jardinier de golf. Les compétences qu'elle couvre correspondent spécifiquement à un exercice professionnel au sein d'une entreprise du paysage.

En conclusion...

Aujourd'hui, aucune certification professionnelle enregistrée au RNCP ne couvre pleinement les besoins en compétences identifiés auprès des structures golfiques :

- Soit parce **qu'elles relèvent du secteur du paysage et ne prennent pas en compte les spécificités des sols sportifs engazonnés et de la pratique du golf,**
- Soit parce **qu'elles sont contextualisées au secteur du golf et / ou à l'entretien des sols sportifs engazonnés mais ne sont pas structurées autour d'un périmètre correspondant à celui du métier de jardinier de golf** en termes d'activités professionnelles. **Plus particulièrement, le CS jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés (RNCP39674) qui vient d'être réenregistré au RNCP (avec date d'échéance le 1^{er} janvier 2030) nécessiterait une forte mise à jour afin de répondre aux besoins des structures golfiques et aux enjeux identifiés en lien avec la transition écologique.**

Aucune certification enregistrée au Répertoire Spécifique ne permet aujourd'hui de spécialiser des jardiniers au métier de jardinier de golf.

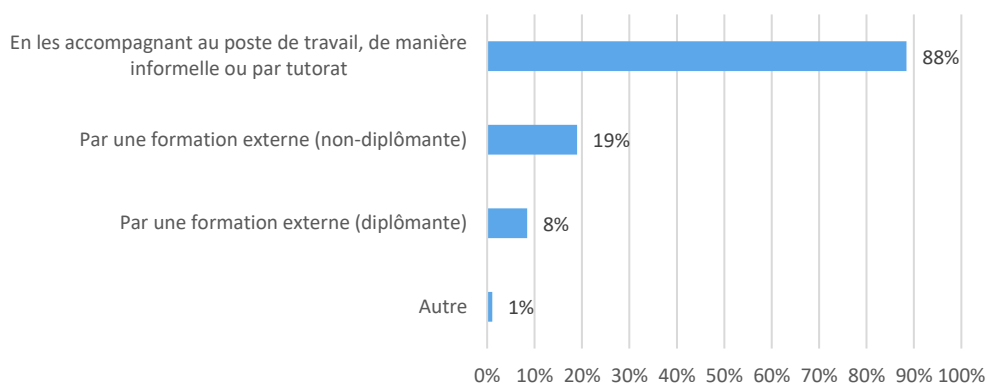
Une démarche de création d'une certification nouvelle ou d'ajustement des certifications existantes s'impose donc pour répondre aux besoins identifiés auprès des structures golfiques .

4.2 La mobilisation de l'offre de formation et de certification existante par les structures golfiques

4.2.1 Les pratiques de formation des structures golfiques

Du retour des structures ayant répondu à l'enquête par questionnaire, l'accompagnement des nouveaux jardiniers de golf passe essentiellement par des **démarches d'accompagnement au poste de travail** (pour 88% des structures), qu'il s'agisse de démarches informelles ou de démarches tutorées. D'autre part, près d'une structure sur cinq (19%) affirme recourir à la formation non-certifiante pour accompagner des prises de poste. Le recours à la formation certifiante n'est, en revanche, pas central dans les pratiques RH des structures (8% affirment y recourir).

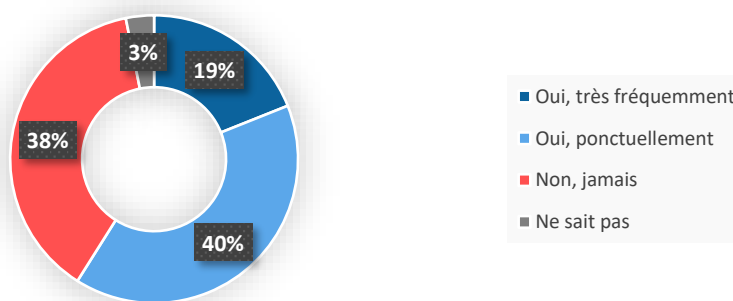
Pratiques de formation des structures pour accompagner les jardiniers de golf au moment de leur recrutement



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

Au sujet de la formation en alternance, **une majorité des structures affirme y recourir** (59%) ; dont, 19% de structures qui y recourent fréquemment.

Part des structures recourant à la formation en alternance



Source : Enquête Amnyos (95 répondants : Structures employant au moins un jardinier de golf).

4.2.2 L'offre de certification existante jouit d'une bonne lisibilité et fait l'objet, du retour des golfs, d'une mobilisation relativement importante

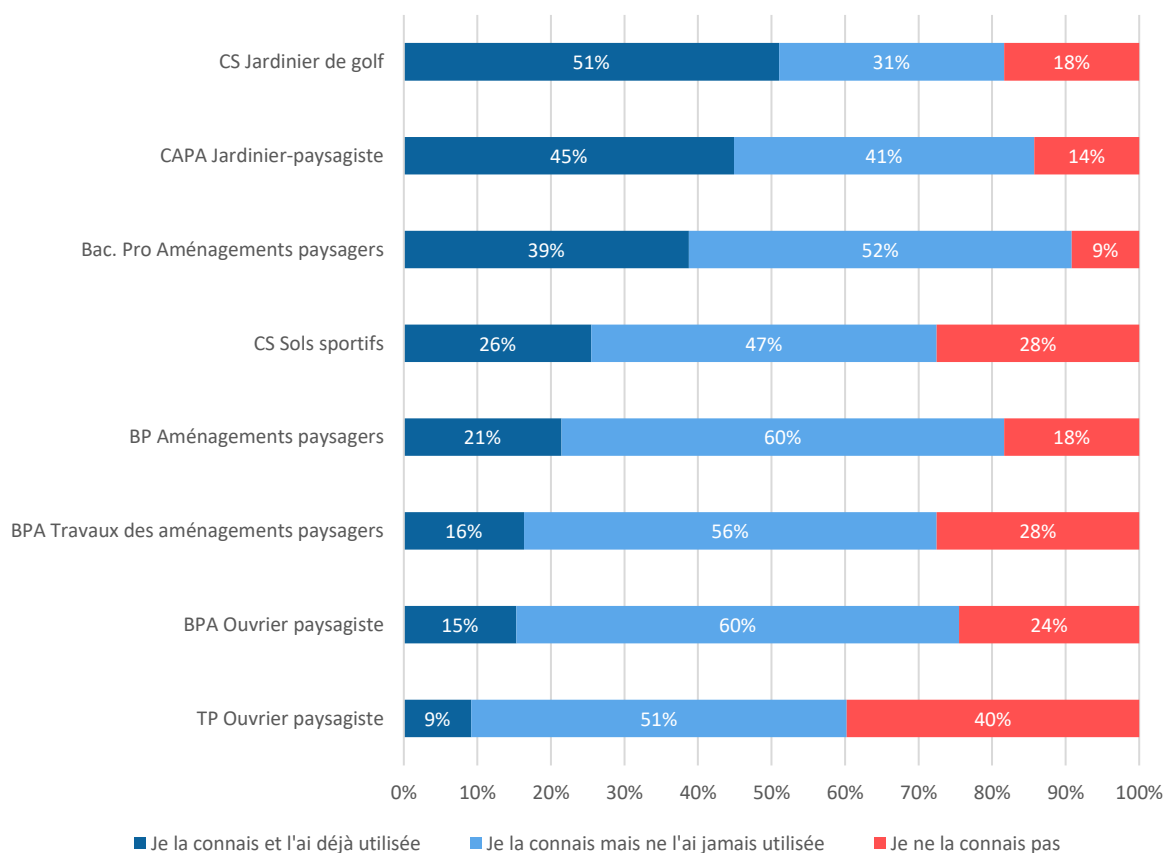
Dans l'ensemble, les **structures disposent d'une bonne lisibilité de l'offre de certifications existante** et couvrant, au moins en partie, les compétences attendues de la part d'un jardinier de golf ; 96% des structures ont connaissance d'au moins une de ces certifications professionnelles. Parmi les **certifications professionnelles disposant de la plus forte lisibilité** auprès des structures, figurent :

- Le baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » (connu de 91% des structures) ;
- Le CAP agricole « Jardinier-paysagiste » (connu de 86% des structures) ;
- Le BP « Aménagements paysagers » (connu de 82% des structures) ;
- Le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (connu de 82% des structures également).

En termes de mobilisation de l'offre de certifications existante (et en cohérence avec les analyses des données issues des données de l'AFDAS), **trois certifications professionnelles font l'objet d'une forte mobilisation** :

- Le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (mobilisé par 51% des structures) ;
- Le CAP agricole « Jardinier-paysagiste » (mobilisé par 45% des structures) ;
- Le baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » (mobilisé par 39% des structures).

Part des structures connaissant et mobilisant les différentes certifications professionnelles suivantes



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

Globalement, **l'offre de certifications existante**, quand elle est mobilisée par les structures, fait l'objet **d'une certaine satisfaction**. Effectivement, au moins les deux-tiers des structures se disent satisfaites de l'offre de certification qu'elles ont mobilisée. Parmi les certifications les plus satisfaisantes, figurent notamment :

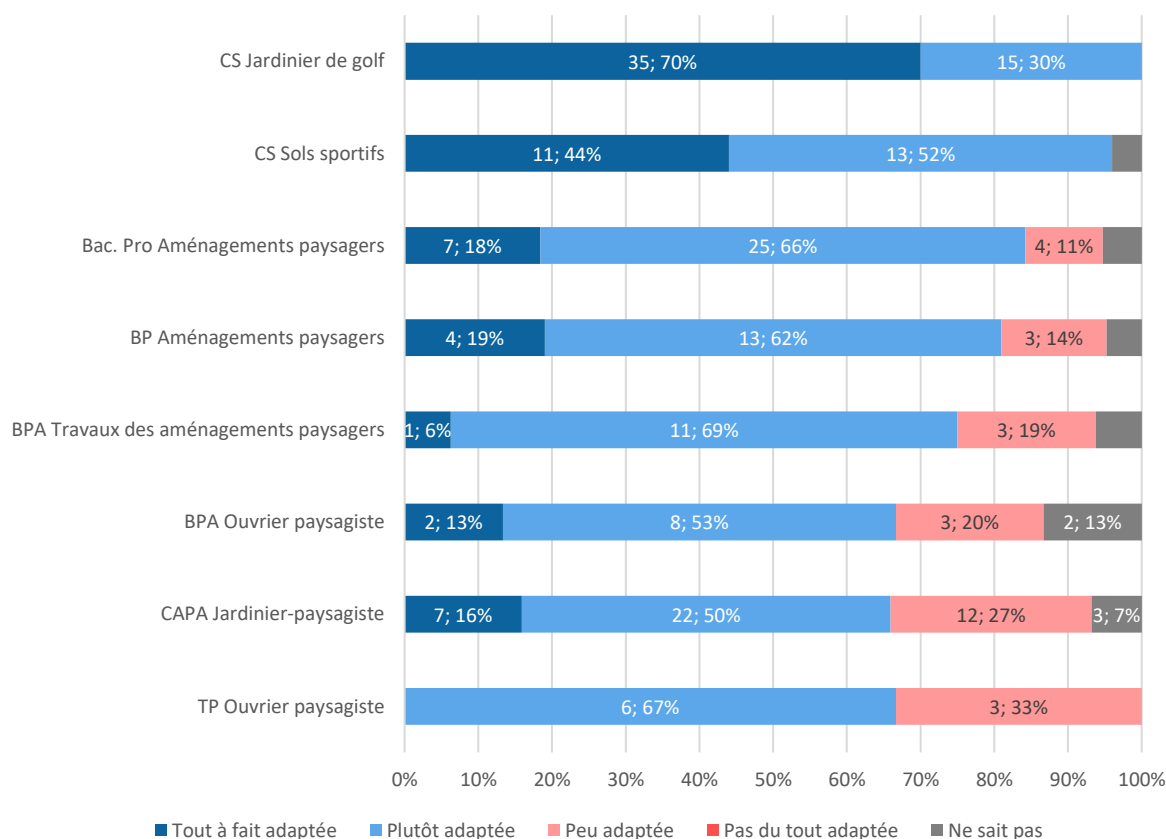
- CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (dont l'ensemble des structures l'ayant mobilisé l'estime satisfaisant et dont 70% l'estiment tout à fait adapté aux besoins en compétences associés au métier de jardinier de golf) ;
- CS « Sols sportifs engazonnés » (dont la quasi-totalité des structures l'ayant mobilisé l'estime satisfaisante et 44% de structures l'estiment tout à fait adapté aux besoins des jardiniers de golf).

Si les autres certifications professionnelles font l'objet d'une certaine satisfaction, **la part des structures les estimant tout à fait adaptée est plus relative**, y compris pour les certifications professionnelles disposant d'une forte lisibilité et faisant l'objet d'une importante mobilisation :

- 84% des structures ayant mobilisé le baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » l'estiment adapté au métier de jardinier de golf (dont 18% qui l'estiment tout à fait adapté) ;
- 66% des structures ayant mobilisé le CAP agricole « Jardinier paysagiste » l'estiment adapté au métier de jardinier de golf (dont 16% qui l'estiment tout à fait adapté).

Enfin, **aucune structure ayant mobilisé l'une des différentes certifications professionnelles suivantes ne l'estime totalement inadaptée au métier de jardinier de golf**.

Part des structures estimant les certifications professionnelles aptées aux besoins en compétences associés au métier de jardinier de golf



Source : Enquête Amnyos (Entre 9 et 50 répondants : Structures ayant déjà mobilisé les certifications professionnelles citées).

Pour lecture : Aux données exprimées en pourcentage, sont associés les effectifs bruts invitant à des précautions de lecture, en particulier au sujet des certifications professionnelles ayant fait l'objet d'une faible mobilisation par les structures répondantes (TP « Ouvrier paysagiste », BPA « Ouvrier paysagiste », BPA « Travaux des aménagements paysagers », CS « Sols sportifs engazonnés »).

4.2.3 La mobilisation de l'offre de certification par la voie de l'alternance (telle que rendue visible par les données communiquées par l'AFDAS)

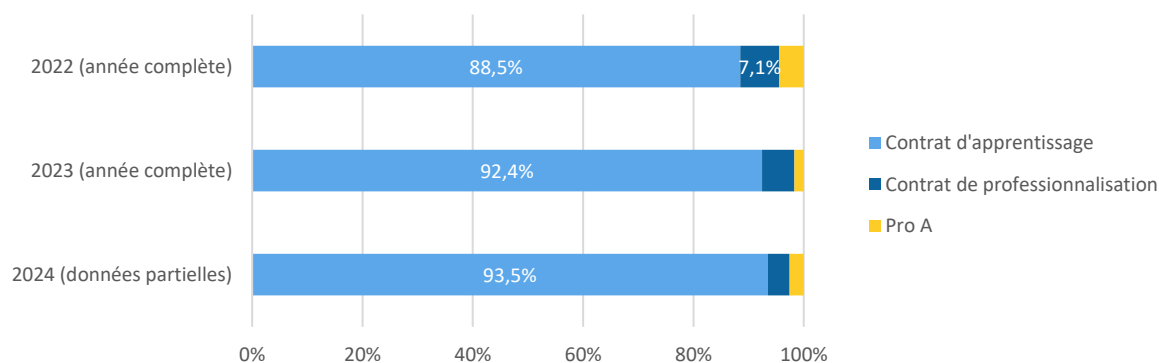
A partir des données extraites des systèmes d'informations de l'AFDAS concernant le recours à la formation en alternance par les structures adhérentes à la branche professionnelle du golf, l'étude d'opportunité relève la **signature d'une centaine de contrats en alternance chaque année**. Le recours global à la formation en alternance a progressé de 5.3% entre 2022 et 2023 ; le recours au dispositif de la formation en apprentissage a, lui, progressé de 9.1% sur la même période.

	2022	2023	2024 (données partielles)
Contrat d'apprentissage	100	110	72
Contrat de professionnalisation	8	7	3
Pro-A	5	2	2
Ensemble	113	119	77

Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

Par ailleurs, d'année en année, le recours à **la formation en apprentissage tend à gagner en importance parmi l'ensemble des contrats en alternance signés** au sein des structures relevant de la branche professionnelle du golf. Déjà particulièrement importante en 2022 (88.5% des contrats en alternance conclus étaient des contrats d'apprentissage), la part des contrats en apprentissage dans l'ensemble des contrats en alternance franchit le seuil des 90% dès 2023 (92.4% en 2023 et 93.5% en 2024).

Poids des dispositifs de la formation en alternance dans l'ensemble des contrats signés au sein de la branche professionnelle du golf (en %)

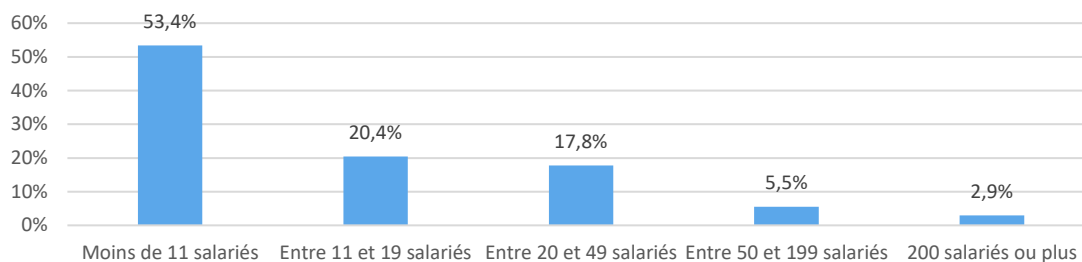


Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

L'ensemble des contrats en alternance signés à l'échelle de la branche professionnelle du golf entre 2022 et 2024 a été signé par **176 structures distinctes**.

Plus de la moitié des contrats en alternance signés (53.4%), au sein de la branche professionnelle du golf entre 2022 et 2024, **relève de structures employant moins de 11 salariés**.

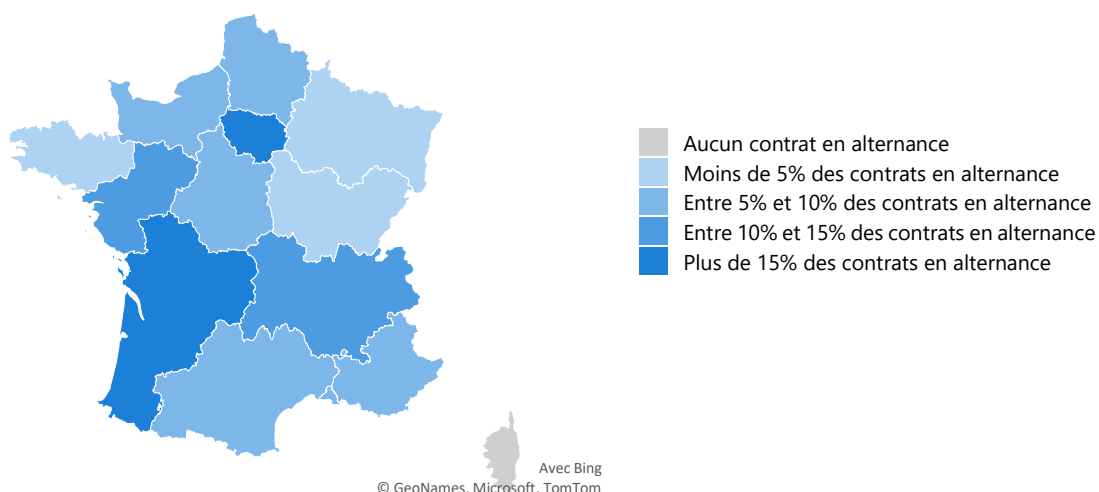
Répartition des contrats en alternance signés entre 2022 et 2024 par des structures de la branche professionnelle du golf selon leur taille (en %)



Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

En cohérence avec l'implantation géographique des structures, les contrats en alternance sont essentiellement conclus par des structures situées en Ile-de-France, en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Pays-de-la-Loire.

Répartition des contrats en alternance signés entre 2022 et 2024 par les structures de la branche professionnelle du golf selon leur implantation territoriale



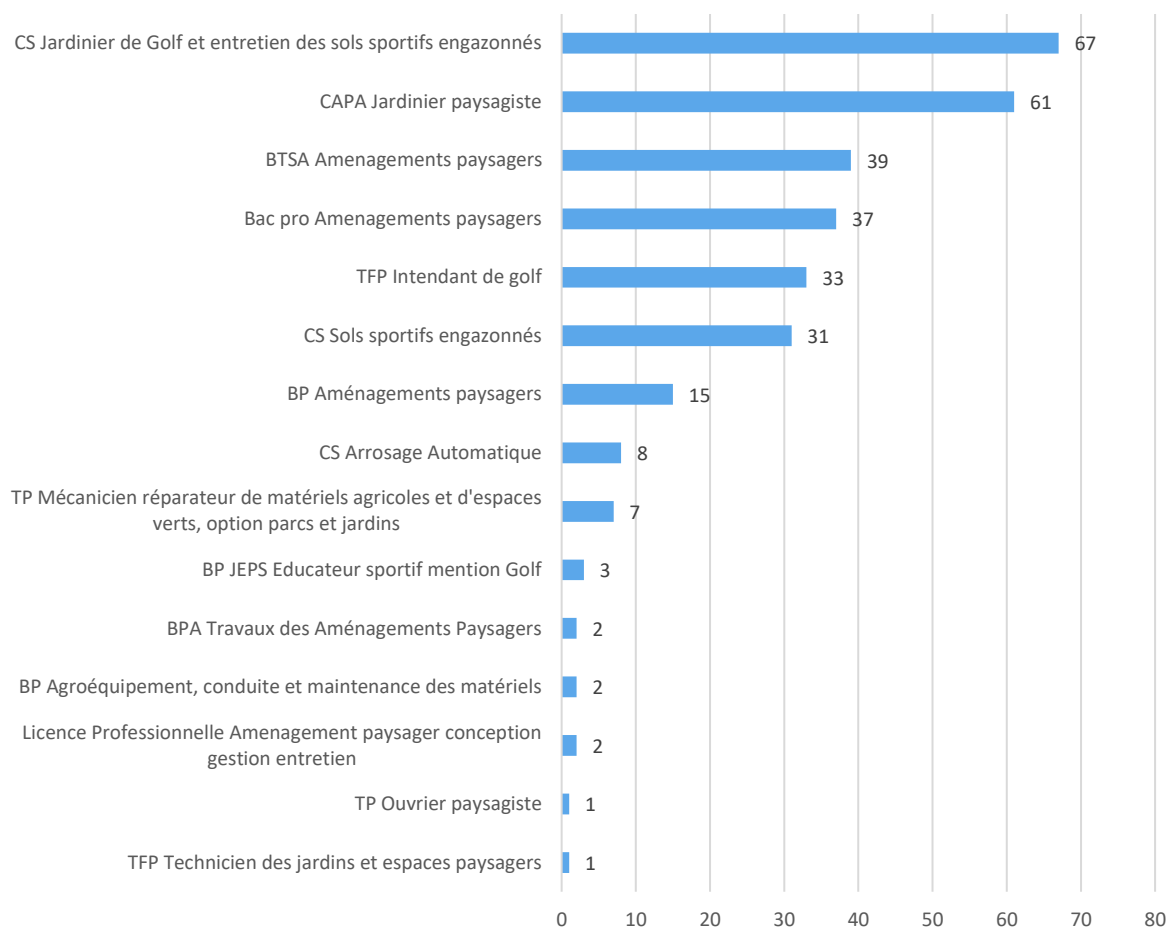
Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

Parmi les certifications professionnelles visées par les parcours de formation en alternance mis en œuvre au sein des structures adhérentes à la branche professionnelle du golf, **deux se révèlent particulièrement structurantes** : le **CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »** (67 contrats en alternance visent cette certification professionnelle) et le **CAP Agricole (CAPA) « Jardinier-paysagiste »** (61 contrats en alternance).

Dans une moindre mesure, d'autres certifications professionnelles accompagnent la mise en œuvre d'un nombre relativement important de parcours de formation en alternance :

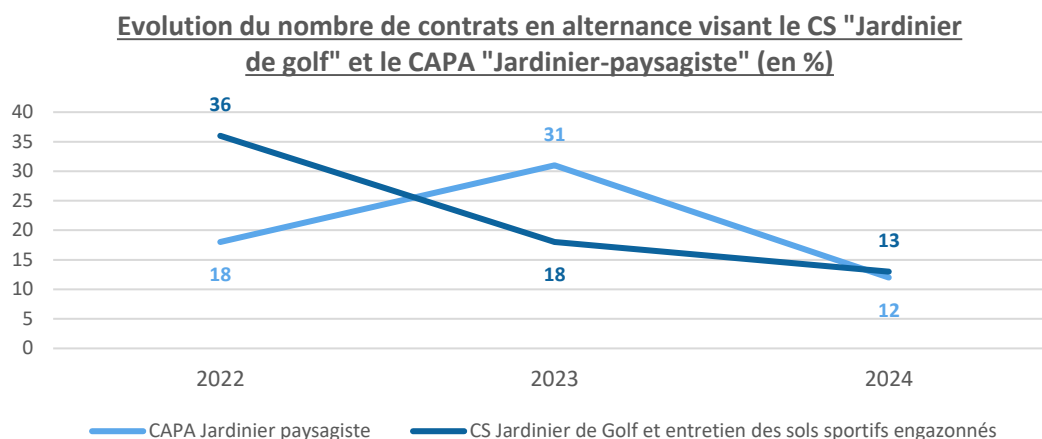
- BTS agricole (BTSA) « Aménagements paysagers » (39 contrats en alternance conclus entre 2022 et 2024) ;
- Baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers » (37) ;
- TFP « Intendant de golf » (33) ;
- CS « Sols sportifs engazonnés » (31).

**Principales certifications professionnelles visées par les contrats en
alternance signés par les structures de la branche professionnelle du golf
entre 2022 et 2024 (en %)**



Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

Cependant, concernant les deux certifications professionnelles les plus mobilisées, dans le cadre de la formation en alternance, il faut relever que **le recours au CS « Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés » a diminué de moitié entre 2022 et 2023**, quand **le recours au CAPA « Jardinier-paysagiste » a, lui, augmenté**, traduisant peut-être un effet de remplacement progressif de l'usage du CS de niveau 3 « jardinier de golf » par l'usage du nouveau CS de niveau 4 « sols sportifs engazonnés ».



Source : Extraction des SI de l'AFDAS, Traitements Amnyos.

4.3 La mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » au sein des organismes de formation

4.3.1 Des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (de niveau 3) ...

En l'état actuel de l'offre de certifications existante, **le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » constitue l'offre de certification la plus proche des besoins en compétences des structures golfiques** vis-à-vis du métier de jardinier de golf. Ce CS, porté par le Ministère chargé de l'Agriculture, est adossé à un **référentiel de certification ancien** (septembre 2002)⁴². Le dernier enregistrement de ce CS est parvenu à échéance au 1^{er} janvier 2025. Il a, *in fine*, été réenregistré au RNCP par le Ministère de l'Agriculture avec une date d'**échéance de l'enregistrement au 1^{er} janvier 2030**, sans que le référentiel de certification n'ait fait l'objet d'une actualisation.

Des difficultés tenant aux pré-requis pour accéder au Certificat de Spécialisation Agricole

Les certificats de spécialisation agricole portés par le Ministère chargé de l'Agriculture sont créés sous la forme d'un titre à finalité professionnelle (Article D811-167 du Code rural et de la pêche maritime) et dans l'esprit d'une certification complémentaire à un métier. Ainsi, l'article D811-167-1 du Code rural et de la pêche maritime stipule que « *Le certificat de spécialisation agricole porte mention d'une option qui atteste une qualification professionnelle spécialisée correspondant à un profil particulier d'emploi ou à une activité particulière dans un ou plusieurs métiers mentionnés à l'article L. 811-1. Il sanctionne l'acquisition de compétences professionnelles* ». Ces certifications professionnelles sont enregistrées au RNCP au même niveau de qualification que le diplôme sur lequel ils s'appuient (Article D811-167-2).

Les deux Certificats de Spécialisation existants portés par le Ministère chargé de l'agriculture sont donc adossés à des diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture et présentent des pré-requis auxquels ne peuvent pas répondre une partie des publics qui s'orientent vers le métier de jardinier de golf.

⁴² Cf. Référentiel d'activités et de compétences accessible depuis la fiche RNCP disponible sur le site Internet de France Compétences ; **France Compétences**, CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés », RNCP 39674, consulté en ligne ([lien](#)).

En effet, **ces prérequis ne permettraient pas aux publics en reconversion (sans expérience ni qualification dans le domaine du paysage) d'accéder aux certificats de spécialisation de manière directe**. Dans les faits, le référentiel prévoit des **dérogations qui peuvent être obtenues sur sollicitation des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**. Du retour d'un organisme de formation interrogé dans le cadre de la présente étude, des dérogations de cet ordre ont pu être obtenues au cas par cas.

« Pour rentrer sur un CS, ce qui est demandé, c'est d'avoir un niveau CAP ou un niveau bac, ou un an d'expérience dans le domaine du paysage ou deux ans d'expérience dans un autre domaine. Ça peut poser problème, parce qu'on a beaucoup de publics en reconversion, même si des dérogations nous permettent de faire entrer ces publics en formation » (Organisme de formation).

Des difficultés qui tiennent à la durée des parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »

D'autre part, **le référentiel de certification du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » prévoit 560 heures de formation en centre⁴³**. Or, les prérequis associés à ce CS suite à son réenregistrement au RNCP laisse supposer qu'il s'adresse à des profils de jardiniers-paysagistes et qu'il vise à les spécialiser sur les spécificités relatives aux terrains de golf et aux sols sportifs engazonnés dans une plus large mesure.

Se pose alors la question de la pertinence d'un parcours de formation d'une telle envergure pour des publics qui sont déjà jardiniers-paysagistes et qui cherchent, par la formation au CS, à se spécialiser sur les spécificités des terrains de golf et autres sols sportifs engazonnés.



Focus sur l'objet « hybride » que représente le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » au regard des deux répertoires de France Compétences

Par son objet et sa logique de mise en œuvre, le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » se positionne comme un objet « hybride » au regard des périmètres des deux répertoires de France compétences (RNCP et RS).

*« Les CS [*Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés* et *Sols sportifs engazonnés*] vont plus loin que le CAPA, que le bac pro et même que le BTSa. Avec ces diplômes, qui ne spécialisent sur rien en particulier, cela permet d'avoir des bases dans différents types de domaines. Les CS permettent d'avoir une connaissance des graminées bien plus poussées » (Organisme de formation).*

Dans la mesure où le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » doit permettre d'accompagner des spécialisations de professionnels disposant au préalable des compétences associées au métier de jardinier-paysagiste, **il pourrait avoir vocation à être enregistré au répertoire spécifique** (à l'instar, par exemple, de la politique de certification du Ministère des Sports, dont les certificats complémentaires sont enregistrés au répertoire spécifique).

⁴³ Le référentiel d'activités et de compétences est accessible depuis la fiche RNCP disponible sur le site Internet de France Compétences (pages 2 et 14) ; **France Compétences**, CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés », RNCP 39674, consulté en ligne ([lien](#)).

Des difficultés relatives au volume de candidats pour constituer une promotion de formation

Outre ces aspects ayant trait au référentiel de certification du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés », les organismes de formation interrogés dans la cadre de la présente étude font globalement état de **difficultés à disposer de candidats suffisamment nombreux pour constituer des promotions et ainsi engager la mise en œuvre de parcours de formation**. A ces difficultés, les organismes identifient plusieurs causes :

- Le **déficit de visibilité du métier de jardinier de golf** auprès des publics réfléchissant à leur orientation professionnelle (y compris les plus jeunes) ;
- La **concurrence rude avec le secteur du paysage et de l'entretien des espaces verts** qui permet, sous certains aspects des conditions d'emploi plus favorables (absence de travail de week-ends, absence de permanences, etc.) ;
- Le **manque d'opportunités d'insertions dans l'emploi rendues visibles** au sien des structures golfiques en lien avec le métier de jardinier de golf ;
- Le **phénomène de « concurrence »** avec le CS de niveau 4.

« Il y a beaucoup de candidats potentiels qui ne connaissent pas l'univers du golf ou des terrains sportifs. C'est difficile pour nous, en tant qu'organisme de formation, de réunir suffisamment d'effectifs, parce que les gens ne pensent pas au métier de jardinier de golf ou de terrains de sport au moment de réfléchir à leur orientation [...]. Ce qui manque c'est la connaissance de la filière. Quand les gens postulent en paysage, on essaie de mettre en avant des choses, des apprenants qui sont déjà passés par-là, etc. Les gens s'y intéressent, ça suscite la curiosité. C'est valable pour les sols sportifs, mais c'est aussi quelque chose que l'on observe sur les formations de bucherons » (Organisme de formation).

« Si on a fermé [la formation au CS "Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés"], c'est parce qu'on n'avait pas beaucoup de candidats. C'est un petit secteur et c'est un secteur assez fermé avec lequel on n'arrive pas à tisser des liens » (Organisme de formation).

« Cette énergie, ce serait intéressant de la mettre au profit d'une mise en visibilité du métier et des formations associées. Le paysage tout le monde voit à peu près ce que c'est, par contre, le métier de jardinier de golf et de sols sportifs est assez peu connu » (Organisme de formation).

« C'est là que ce serait intéressant que les golfs soient plus entrepreneurs, en se positionnant ou en communiquant sur les opportunités d'emploi et d'insertion » (Organisme de formation).

Des difficultés relatives à la mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation des parcours de formation

Enfin, les organismes de formation ont évoqué des **difficultés relatives à la mobilisation des ressources (humaines et logistiques notamment) pour l'organisation des parcours de formation**. En effet, parmi les difficultés exprimées par les organismes de formation figurent :

- La **disponibilité de formateurs** disposant d'une solide connaissance des enjeux d'entretien des terrains des golfs et en capacité de dispenser des enseignements en leur sein (des intendants de golf par exemple) ;
- L'**accès à des plateaux techniques et/ou à des terrains de golf** pour la mise en pratique des enseignements délivrés et, plus largement, pour des périodes de stage ou des temps en entreprise dans le cadre de formations mises en œuvre par la voie de l'alternance.

4.3.2 ... Exacerbées dans un contexte de concurrence avec le CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4) ...

Parallèlement, **a été créé par le Ministère de l'Agriculture un autre certificat de spécialisation** visant des activités et des compétences proches du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs » : **le CS**

« **Sols sportifs engazonnés** » (de niveau 4)⁴⁴. La création de ce nouveau CS n'est pas neutre dans la mise en œuvre du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » et exacerbe sous différents aspects les difficultés rencontrées dans la déclinaison de parcours de formation adossés à ce dernier.

Des distinctions peu lisibles, pour le grand public, entre le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » et le CS « Sols sportifs engazonnés »

Dans leur **intitulé** d'abord, les deux CS se confondent. Ils mettent effectivement tout deux en avant la dimension « sols sportifs engazonnés », mais rien ne permet de les distinguer aisément.

Dans leur **contenu** ensuite, les deux CS couvrent des compétences relatives à l'entretien de sols sportifs engazonnés. De surcroît, le premier bloc de compétences du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » entretient cette confusion avec des compétences relatives à l'aménagement et la structuration de terrains sportifs, qui pourraient être mises en exergue comme une spécificité du CS de niveau 4.

Des conditions de mise en œuvre du CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4) plus favorable d'un point de vue économique pour les organismes de formation que pour la mise en œuvre du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » sont plus particulièrement exacerbées au regard des conditions de mise en œuvre des parcours de formation adossés au CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4).

Du retour des organismes de formation interrogés, les parcours de formation adossés au CS « Sols sportifs engazonnés » avoisinent les **400 heures de formation, contre plus de 500 heures pour le CS de niveau 3**. De surcroît, **les conditions de financement des formations des parcours conduisant au CS « Sols sportifs engazonnés » sont plus intéressantes du point de vue du modèle économique des organismes de formation** que celles des parcours conduisant au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés ».

« Dans [le CS "Sols sportifs engazonnés"], la formation est plus courte et il y a beaucoup d'heures en entreprise, ce qui permet de colorer fortement la formation » (Organisme de formation).

Par ailleurs, du point de vue des organismes de formation habilités à former des candidats aux deux CS, ils privilégient le **déploiement de parcours de formation adossés au CS « Sols sportifs engazonnés » perçu comme plus attractif pour les candidats** (en lien avec un niveau de qualification plus élevé notamment) **et permettant une insertion dans l'emploi plus aisée**.

« Ce dont ont besoin les [organismes de formation], c'est de garantir des débouchés à leurs apprenants. On a besoin [en tant qu'organisme de formation] d'identifier des structures qui vont pouvoir accueillir localement les jeunes que l'on forme » (Organisme de formation).

« Sur le coup, on a tendance à dire que c'est plus facile de remplir des sessions de formation sur le CS de niveau 4. Ça nous permet d'avoir une formation plus rentable et plus pérenne sur le long terme » (Organisme de formation).

Enfin, **le volume de candidats à former sur chacun des deux CS rend difficile (voire impossible), pour les organismes de formation, le déploiement simultané de deux sessions de formation**. Au regard des avantages énoncés ci-dessus en lien avec le CS « Sols sportifs engazonnés », les arbitrages relatifs à l'ouverture d'une session de formation adossée à l'un des CS tournent le plus souvent en faveur de ce dernier.

⁴⁴ **France Compétences**, CS « Sols sportifs engazonnés », RNCP 35398, consulté en ligne ([lien](#)).

« Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de diluer les publics, avec le risque que les promotions ne soient pas assez étoffées. Si on n'a pas assez d'apprenants, on n'ouvre pas de formations et il n'y pas de diplômés sur le marché de l'emploi [...]. Aujourd'hui, on pourrait théoriquement mettre en place deux parcours visant les deux CS [« Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » et « Sols sportifs engazonnés »], mais faute de candidats on n'ouvre qu'un parcours vers le CS de niveau 4 » (Organisme de formation).

En bref, **les parcours de formation adossés au CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4) sont plus courts, font l'objet d'une meilleure prise en charge financière et sont plus attractifs que ceux adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3).**

4.3.3 ... ayant pour conséquence un déploiement restreint de l'offre de formation autour du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »

Une offre de formation associée au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » restreinte

Au vu des difficultés et du contexte énoncés ci-avant, force est de constater que **le déploiement de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » reste aujourd'hui limité**. Si neuf organismes de formation sont habilités par le Ministère de l'Agriculture pour former et évaluer des candidats sur ce CS, **seulement deux parmi eux ont effectivement accueilli des candidats à ce jour et deux organismes de formation supplémentaires projettent de le faire à court terme** (avec quelques incertitudes relatives au *sourcing* d'un nombre suffisant de candidats). Toutefois, le nombre de candidats formés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » se révèle en fort décalage avec les besoins en emplois et en compétences des structures golfiques⁴⁵.

Outre une problématique de volume de candidats formés et d'organismes de formation actifs dans la mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs », une **problématique de couverture territoriale se fait également jour** pour répondre aux structures golfiques présentes sur le territoire français. Plusieurs régions où sont implantées des structures golfiques **se retrouvent ainsi sans offre de formation au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs à proximité**, alors même que les candidats sont peu mobiles pour ce métier :

- La Région Ile-de-France, où seules sont déployées des formations adossées au CS « Sols sportifs engazonnés » ;
- La Région Hauts de France (où est pourtant implanté le CFPPA des Flandres, organisme de formation historique de la filière golf, qui ne déploie que des formations adossées au CS « Sols sportifs engazonnés ») ;
- Les régions Normandie et Bretagne (où aucune formation en lien avec les CS n'est disponible) ;
- Les territoires du sud de la façade Atlantique, de la Gironde aux Pyrénées-Atlantiques (où le déploiement d'une session de formation est envisagée au sein du CFPPA des Landes mais encore incertaine) ;
- La région Grand-Est où aucun organisme de formation n'est habilité pour former des candidats au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (ni même au CS « Sols sportifs engazonnés ») ;

⁴⁵ Cf. [Partie 2.4.2. Les besoins et difficultés en recrutement des structures en lien avec le métier de jardinier de golf](#).

- La région Auvergne-Rhône-Alpes où ne sont déployées que des formations adossées au CS « Sols sportifs engazonnés » ;
- L'est de la côte méditerranéenne (départements du Var et des Alpes-Maritimes).

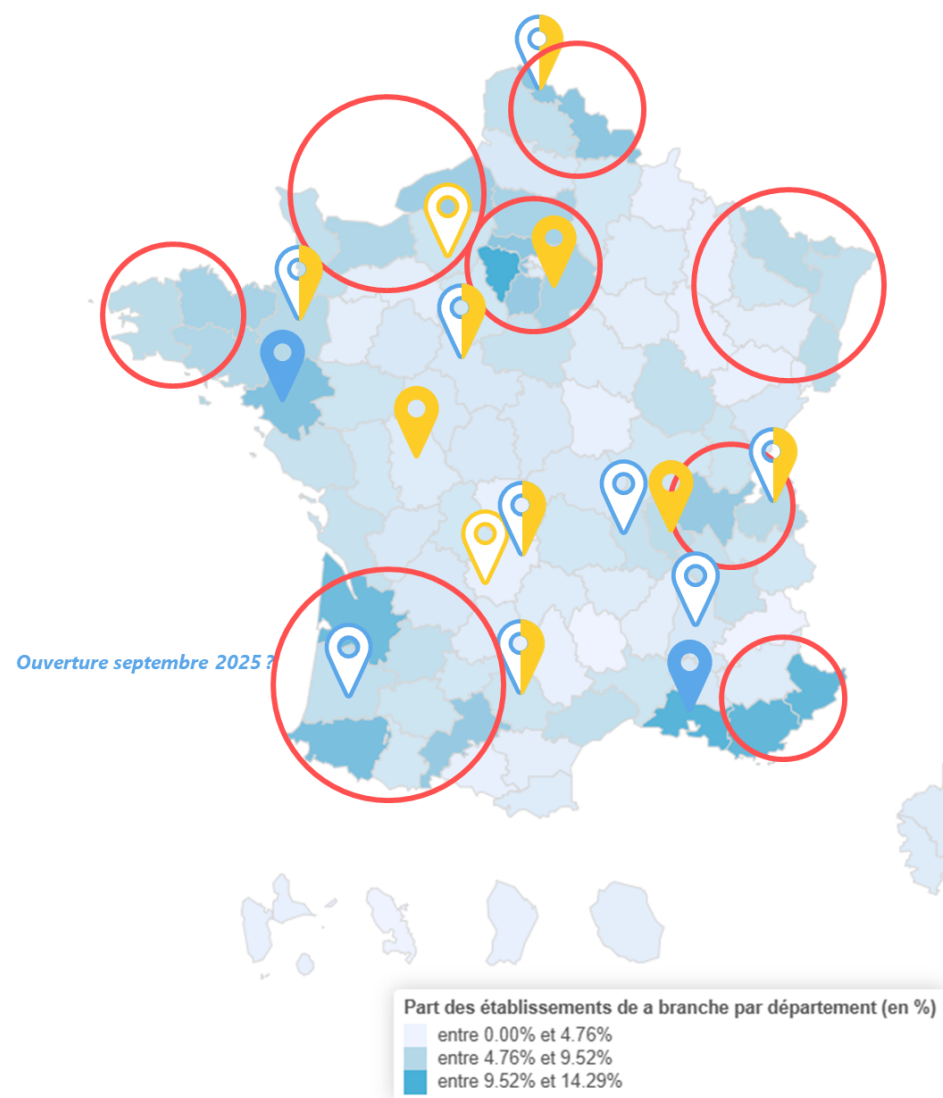
La carte ci-dessous illustre également le phénomène de concurrence entre les deux CS, au sens où **aucun organisme de formation habilité pour former des candidats aux deux CS ne déploie effectivement des parcours de formation conduisant à chacun des deux CS. Tous les organismes de formation habilités à former des candidats sur les deux CS déclinent des formations adossées au CS « Sols sportifs engazonnés » et aucun ne décline de formation adossée au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés ».**

La question de la couverture géographique de l'offre de formation est d'autant plus importante que **les publics se formant au métier de jardinier de golf sont peu mobiles.**

« Ce type d'apprenant n'est pas très mobile, notamment les plus les plus jeunes qui sont très proches du milieu parental » (Organisme de formation).

Implantation territoriale des établissements appartenant à la branche professionnelle du golf (données de la DARES 2023)

-  Implantation des organismes habilités à former des candidats au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3) et déclinant actuellement des parcours de formation
-  Implantation des organismes habilités à former des candidats au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (niveau 3) mais ne déclinant actuellement pas de parcours de formation
-  Implantation des organismes habilités à former des candidats au CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4) et déclinant actuellement des parcours de formation
-  Implantation des organismes habilités à former des candidats au CS « Sols sportifs engazonnés » (niveau 4) mais ne déclinant actuellement pas de parcours de formation
-  Territoires où des golfs sont implantés et où aucune offre de formation certifiante en lien avec le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs » (de niveau 3) n'est déclinée



Un déploiement de l'offre de formation associée au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » en déclin, y compris au sein d'organismes de formation historiques dans la filière golf

Si le déploiement de l'offre de formation associée au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » est restreint, l'étude observe également un **phénomène d'essoufflement de cette offre de formation au sein d'organismes de formation historiques pour la filière golf**. Plusieurs d'entre eux ne proposent plus de formations au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » et déploient aujourd'hui des formations en lien avec le CS « Sols sportifs engazonnés ».

Au sein de ces organismes de formation, se pose de manière spécifique la question de la pérennité de l'offre de formation relevant de la filière golf, dans la mesure où des responsables pédagogiques bénéficiant d'une forte ancienneté et sur lesquels reposaient les liens avec l'écosystème « golf » sont partis ou envisagent de partie à la retraite à brève échéance et que les prises de relais au sein des organismes de formation ne semblent aujourd'hui pas assurées.

En conclusion...

En l'état actuel de l'offre de certifications existante, l'analyse comparative réalisée entre les besoins en compétences des structures golfiques vis-à-vis du métier de jardinier de golf et les compétences inscrites dans les référentiels de certification actuellement enregistrés au RNCP ou au RS met en évidence que :

- **Aucune offre de certification existante n'apporte de couverture satisfaisante à l'étendue des compétences attendues de la part d'un jardinier de golf, y compris le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs »**, qui excède le périmètre du métier de jardinier de golf (notamment sur les activités relatives au terrassement et à la structuration du terrain) et qui n'intègre pas les évolutions du métier de jardinier de golf mises en relief au travers de la présente étude (transition écologique, évolutions technologiques, etc.) ;
- **Aucune offre de certification existante intègre de manière satisfaisante les spécificités relatives au secteur du golf, à l'exception du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »** (bien qu'il embrasse un périmètre plus large que le seul secteur du golf, en ciblant des activités et compétences propres à l'entretien de différents sols sportifs engazonnés) ;
- **Les offres de certifications existante n'intègrent que partiellement les enjeux de la transition écologique dont les impacts sont pourtant majeurs sur le métier de jardinier de golf** (entretien des sols, usage de produits phytosanitaires, usage raisonnée des ressources en eau, etc.).

Toutefois, **l'offre de certifications existante jouit d'une forte lisibilité auprès des structures golfiques** (96% d'entre-elles connaissent au moins une certification relevant du domaine du paysage). Elle fait également l'objet d'une **mobilisation relativement importante** (notamment autour du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs », du CAPA « Jardinier-paysagiste » et du baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers »). Enfin, **les structures ayant mobilisé l'offre de certifications existante témoignent d'une certaine satisfaction à son égard** et compte tenu des compétences attendues de la part d'un jardinier de golf.

Enfin, l'interrogation d'un panel d'organismes de formation habilités à former des candidats au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » met en relief un certain nombre de **difficultés quant à la mise en œuvre de parcours de formation y conduisant**. En premier lieu, **plusieurs de ces difficultés semblent inhérentes au référentiel de certification du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs »** (référentiel ancien n'ayant pas été actualisé en écho aux enjeux du secteur, périmètre des compétences couvertes différent de celui du métier de jardinier de golf, durée excessive des parcours de formation associés etc.). De surcroît, ces **difficultés sont exacerbées par une concurrence intense avec le CS « Sols sportifs engazonnés »** (de niveau 4), plus récent, plus court (400h de formation), plus attractif, plus intéressant du point de vue du modèle économique des organismes de formation, etc. En l'état actuel, **le déploiement des parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » se révèle très limité** (seulement deux organismes de formation ayant ouvert une session de formation à date, au bénéfice d'une douzaine de candidats), en fort décalage avec les volumes de recrutement et les besoins en compétences des structures golfiques.

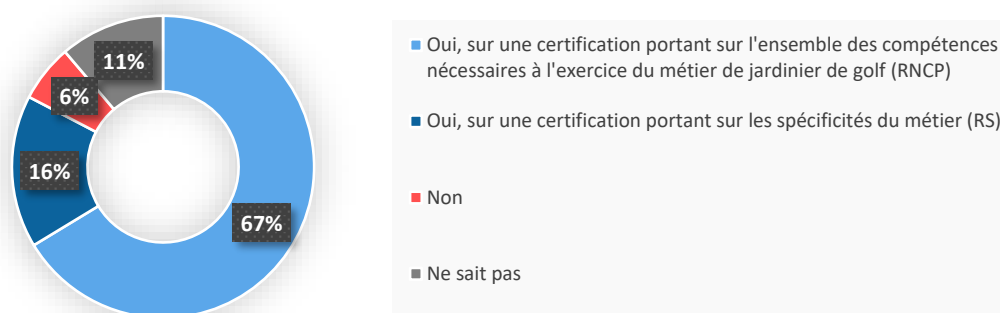
5. Les attentes et les besoins des structures et les recommandations formulées au terme de l'étude

5.1 Les attentes des structures employeurs, tels qu'exprimées au travers de l'étude d'opportunité

5.1.1 Une appétence forte quant à la création d'une nouvelle offre de certification spécifique au métier de jardinier de golf

Au travers de l'enquête par questionnaire, **une large majorité de structures se prononce en faveur de la création d'une certification de branche**. Deux-tiers des structures (67%) estiment qu'il y aurait un intérêt à ce qu'elles puissent disposer d'une certification professionnelle « métier », couvrant l'ensemble des compétences utiles à l'exercice du métier.

Part des structures dans l'attente de la création d'une certification de branche



Source : Enquête Amnyos (Base complète : 98 répondants).

La plupart des structures envisagent davantage une certification professionnelle « métier » au regard des **fortes spécificités du métier de jardinier de golf par rapport à d'autres métiers du paysage** (celui de jardinier-paysagiste notamment).

« Je serais d'avis d'aller vers une certification "métier" parce que la gestion des gazons de golf est spécifique, c'est différent d'une gestion des espaces verts et ça demande une connaissance du sol, des plantes et des agresseurs bien plus poussée que dans tout autre travail de jardinier » (Structure associative, plus de 10 salariés).

En de plus rares cas, d'autres structures plaident en faveur d'une **certification portant sur les spécificités du golf et s'adressant à des profils issus du secteur du paysage, suivant une logique de spécialisation**.

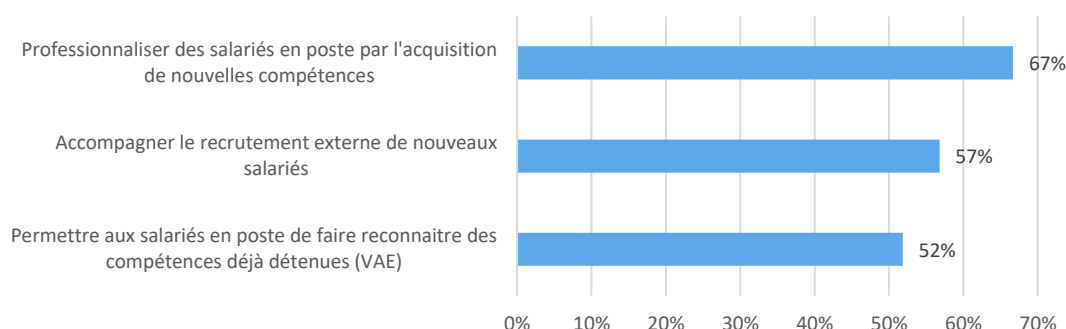
« L'option d'une formation spécifique me paraît séduisante, en complément d'une formation assez large. Ça permettrait à une personne de s'orienter ensuite vers d'autres métiers. C'est compliqué je pense d'enfermer des publics sur un secteur » (Structure associative, moins de 10 salariés).

« Je vais défendre l'aspect de spécialisation d'un jardinier paysagiste. C'est vraiment une logique de spécialisation qu'il ne faut pas perdre » (Structure associative, plus de 10 salariés).

Au-delà des attentes importantes de la part des structures relatives à la création d'une certification de branche, celles-ci se projettent vers des **usages diversifiés** :

- La professionnalisation de salariés en poste par l'acquisition de nouvelles compétences (67%) ;
- L'accompagnement de recrutements externes de nouveaux salariés (57%) ;
- La reconnaissance de compétences déjà détenues par des salariés en poste (52%).

Usages potentiels d'une certification de branche par les structures



Source : Enquête Amnyos (81 répondants : Structures en faveur de la création d'une certification de branche).

5.1.2 Une attente transversale relative à la mise en visibilité du métier de jardinier de golf et des formations associées

Le constat de difficultés de recrutement qui viennent en partie de la faible visibilité dont pâtit le secteur du golf...

Du retour de la présente étude, **le métier de jardinier de golf cristallise d'importantes difficultés de recrutement** pour les structures employeuses. Pour ces structures, les difficultés de recrutement **tiennent davantage à un faible nombre de candidatures** qu'à la qualité de ces candidatures (en termes de qualification et d'expérience des candidats). D'autre part, parmi les structures associant leurs difficultés de recrutement à un défaut de candidatures, près de la moitié (47%) pointe un phénomène de concurrence avec d'autres secteurs d'activité et près d'un quart (22%) pointe un déficit d'image et d'attractivité du métier.

Aussi, du retour des structures golfiques, **un enjeu important de promotion du secteur et de mise en visibilité du métier de jardinier de golf semble émerger**. De surcroît, cet enjeu de mise en visibilité concerne également les parcours de formation et certifications professionnelles associées au métier de jardinier de golf.

« Je ne pense pas qu'il soit difficile de remplir cette formation, cependant il faut que les gens la connaissent. Les formations de golf sont trop peu mises en avant. Le CS ["Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés"] n'a jamais été mis suffisamment en avant, donc c'était un peu compliqué de remplir la formation chez nous [dans un territoire rural] [...]. Il faut être beaucoup plus présents sur les forums, les réseaux sociaux sur plein de canaux différents » (Structure associative, moins de 10 salariés).

... bien qu'il dispose de nombre d'arguments plaçant en faveur du métier ...

Or, le secteur du golf et le métier de jardinier de golf disposent d'un certain nombre d'**arguments plaçant en faveur de l'orientation de publics** vers le métier de jardinier de golf (et plus largement vers le secteur du golf) :

- Les **caractéristiques du secteur et les conditions d'exercice du métier de jardinier de golf** :
Le métier de jardinier de golf s'exerce en extérieur, au sein d'un environnement au sein duquel les professionnels sont rendus acteurs de sa préservation et de ses évolutions. Le métier de jardinier de golf s'exerce également de manière sédentaire (sans déplacement comme c'est le cas au sein des entreprises du paysage), dans un contexte connu et peu changeant.
- L'**association du métier à une pratique sportive** : La pratique du golf valorise des environnements paysagers témoignant du savoir-faire des professionnels qui les entretiennent. En mettant en avant la technicité, l'investissement (et leur gestion environnementale) qu'exige l'entretien d'un parcours de golf, les communications autour des événements sportifs sont autant de leviers favorables à l'attractivité et à la promotion des métiers.
- Les **facteurs d'évolution en prise avec le secteur et le métier de jardinier de golf** :
 - La **transition écologique** engagée par de nombreux golfs constitue une opportunité forte pour promouvoir et valoriser les métiers du secteur, en particulier celui de jardinier de golf. Face aux enjeux environnementaux, les professionnels exerçant ce métier jouent un rôle clé dans la gestion durable des espaces de jeu et abords des parcours (préservation de la biodiversité, gestion raisonnée de l'eau, réduction des produits phytosanitaires, etc.). Autant de missions qui valorisent les compétences techniques du métier, tout en donnant du sens à l'engagement professionnel. Ce levier dans la promotion du métier de jardinier de golf se révèle d'autant plus important qu'il répond aux attentes sociétales, des jeunes publics notamment ; et cela dans la plupart des secteurs d'activité⁴⁶.
 - Les **évolutions technologiques** (usage de drones, de sondes connectées ou de tondeuses autonomes, etc.), transforment en profondeur les métiers du golf (et notamment les métiers du terrain) et contribuent à la modernisation de leur image ; elles offrent un levier pour les valoriser. Cette dimension innovante attire de nouveaux profils, sensibles à la technicité et à la modernité, et permet de positionner ces métiers comme des professions d'avenir.

« Il y a une image du golf à dépoussiérer, aujourd'hui le golf n'a pas forcément une bonne image. On a le levier de l'environnement qui, sur le papier, pourrait marcher [...]. Mais on a surtout la technicité et les évolutions technologiques qui rendent l'activité moins répétitives » (Organisme de formation).

« A quinze ou seize ans, ce qu'ils aiment, c'est les machines. Si on leur dit qu'ils peuvent conduire ce genre de machine... c'est une bonne porte d'entrée » (Organisme de formation).

- Les **passerelles envisageables depuis d'autres métiers** (du secteur du paysage notamment) :
La promotion du métier de jardinier de golf passe également par la mise en visibilité et la promotion des formations qui permettent de se préparer à son exercice. De surcroît, les formations connexes au métier de jardinier de golf (relevant de la filière du paysage) sont

⁴⁶ **APEC**, Transition écologique. La dynamique de verdissement des métiers cadres est engagée, septembre 2023, consulté en ligne ([lien](#)) ; **ANCT**, Attractivité des métiers et des compétences industrielles, janvier 2025, consulté en ligne ([lien](#)) ; **Banque des territoires**, Impact de la transition écologique sur les métiers et la formation, octobre 2024, consulté en ligne ([lien](#)) ; **Shift Project**, Former les actifs pour la transition écologique, mars 2025, page 53, consulté en ligne ([lien](#)).

nombreuses et les profils qui en sont issus formés en nombre conséquent. Ainsi, l'identification et la promotion de passerelles depuis d'autres métiers participe à la mise en visibilité et à la promotion du métier de jardinier de golf.

- Les **perspectives d'évolution de carrière** permises depuis le métier de jardinier de golf. Le métier de jardinier de golf constitue un « métier d'entrée » dans la famille des métiers du terrain (et du golf plus largement). Aussi, les perspectives d'évolution professionnelles sont multiples et contribuent à la définition de projets d'orientation professionnelle sur le moyen / long terme :
 - Que ce soit au travers d'une spécialisation depuis le métier de jardinier de golf vers des activités de fontainerie ou de mécanique (à moyen terme) ;
 - Et/ou, à plus long terme, vers le métier d'intendant de golf / *greenkeeper*.

... et que différents canaux puissent être mobilisés et différents relais sollicités

A ces différents leviers jouant en faveur de la promotion du métier de jardinier de golf, **plusieurs canaux et relais** peuvent être envisagés :

- La participation à des **événements conventionnels de l'orientation professionnelle** (salons, forums, etc.) ;
- La diffusion d'éléments sur Internet et sur les **réseaux sociaux** ;
- La structuration de **partenariats** avec d'autres acteurs :
 - Dans le champ du golf, en tant que pratique sportive (en s'appuyant notamment sur la fédération française de golf) ;
 - Dans le champ d'univers professionnels connexes (du paysage par exemple, par la voie de l'Union des entreprises du paysage – UNEP) ;
 - Dans le champ de l'Education nationale (au titre des stages obligatoires d'observation en milieu professionnel en Troisième et en Seconde) ;
 - Dans le champ de la formation professionnelle (auprès d'organismes de formation déclinant des offres de formation en lien avec les métiers du paysage).

« Il faut que l'on parvienne à renforcer la visibilité et l'attractivité de ces métiers. Il faut aller parler aux professeurs et aux élèves, assez tôt dans le parcours des élèves. Ce n'est pas une fois que les jeunes sont en lycée agricole que l'on travaille leur orientation, on a possiblement raté le moment de l'orientation vers un métier et une formation du golf. Il faut plutôt aller vers des collèges, vers des établissements de l'enseignement secondaire [...]. Il faut que l'on arrive à mettre à disposition des golfs pour que des élèves puissent s'y déplacer et découvrir les métiers du golf [...]. Selon moi, la meilleure cible, ce sont les associations sportives scolaires parce que ce sont des enfants qui aiment le sport et qui pourraient envisager de combiner un projet professionnel connecté à une dimension sportive » (Organisme de formation).

5.2 Les recommandations au terme de l'étude d'opportunité et de faisabilité

Au terme de l'étude d'opportunité et à la lumière de l'ensemble des conclusions, **deux options possibles sont identifiées en termes de stratégie de certification concernant le métier de jardinier de golf** :

- La prise d'appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » à partir d'une nécessaire révision ;
- La création d'une certification professionnelle *ad hoc*, élaborée et portée par la branche professionnelle du golf.

L'identification et l'élaboration de ces recommandations se sont attachées à prendre en considération les **différents profils recrutés par les structures golfiques pour l'exercice du métier de jardinier de golf**, à savoir les profils « jardiniers » (profils disposant d'une expérience et/ou d'une qualification dans le domaine du paysage / de l'entretien des espaces verts) et les profils « non-jardiniers » (publics en reconversion, sans expérience ni qualification dans le domaine du paysage / de l'entretien des espaces verts).

5.2.1 La prise d'appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » existant porté par la Ministère chargé de l'Agriculture

Les principaux avantages et opportunités offerts par cette option

La prise d'appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » du Ministère de l'Agriculture constitue, théoriquement, la **réponse la plus aisée et accessible aux besoins des structures** de la branche professionnelle du golf (dont les besoins en recrutement sont, pour rappel, nombreux). En effet :

- **Ce CS dispose d'ores-et-déjà d'un enregistrement au RNCP jusqu'en 2030** ;
- **Ce CS dispose d'une forte visibilité auprès des structures du golf** (plus de 80% des structures golfiques le connaissent) ;
- **Ce CS dispose d'une forte légitimité auprès des candidats**, en lien avec le fait qu'il soit porté par l'Etat, ce qui constitue un atout supplémentaire en termes d'attractivité des formations qui y conduisent.

« L'avantage du CS, c'est que c'est un diplôme reconnu et qu'en tant que parent, si on a le choix entre un diplôme ou une certification de branche. On va plus naturellement aller vers le diplôme [...]. Il a aussi l'avantage d'être porté par des établissements de l'enseignement agricole, qui offre un maillage territorial théoriquement assez important » (Organisme de formation).

D'un point de vue opérationnel, ensuite, la prise d'appui sur ce CS permettrait à la branche professionnelle de **se dégager des devoirs incombant aux organismes certificateurs**⁴⁷ ; lesquels reviendraient au Ministère chargé de l'Agriculture. Quant à l'offre de formation adossée à ce CS, celle-ci pourrait aisément être déployée parmi les **organismes de formation de l'enseignement agricole** (CFPPA, EPLEFPA, etc.), dont certains préparent des candidats à ce CS de longue date et dont un grand nombre préparent à d'**autres diplômes du secteur du paysage / de l'entretien des espaces verts**

⁴⁷ La teneur et l'étendue des devoirs incombant aux organismes certificateurs sont précisés infra ; Cf. [Partie 5.2.2. La création d'une nouvelle offre de certification ad hoc à l'initiative de la branche professionnelle du golf.](#)

dont les titulaires sont autant de candidats potentiels pour intégrer le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés ».

En outre et d'un point de vue stratégique, pour la branche professionnelle du golf, prendre appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » constitue l'**opportunité d'un partenariat actif avec le Ministère de l'Agriculture**, acteur de premier plan sur le registre de la transition écologique.

Les principales limites et les risques relatifs à cette option

En revanche, la prise d'appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs et engazonnés » du Ministère chargé de l'Agriculture est assortie d'un **certain nombre de limites et de risques** pour la branche professionnelle du golf.

N'étant pas organisme certificateur, il apparaît déterminant que la branche professionnelle du golf s'assure qu'elle sera en capacité d'influer sur le **contenu du référentiel de certification** (activités et compétences couvertes, nature des prérequis, etc.), dont la révision apparaît nécessaire⁴⁸. D'autre part et concernant l'offre de formation adossée à ce CS, la branche professionnelle du golf ne disposera pas de **latitude particulière concernant l'habilitation des organismes de formation à former et évaluer des candidats**, celle-ci revenant aux services du Ministère chargé de l'agriculture en tant que certificateur. Ce point nous semble crucial puisque que **de forts enjeux en matière de couverture géographique** ont été identifiés dans le cadre de cette étude⁴⁹.

Enfin, de manière plus hypothétique, se pose la **question des moyens et de l'importance accordée au pilotage de ce CS** au sein du Ministère chargé de l'Agriculture, dans la mesure où celui-ci porte, à jour plus de 120 certifications (d'après les certifications enregistrées auprès de France Compétences⁵⁰), dont certaines sont très structurantes et concernent des secteurs plus importants (en nombre d'entreprises et de salariés) que la branche professionnelle du golf. Il sera donc essentiel pour la branche de définir, avec le Ministère de l'agriculture, des conditions favorables à un pilotage coordonné du CS.

Les conditions de réussite relatives à cette option

Une **révision anticipée du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » semble nécessaire** afin de répondre pleinement aux enjeux et besoins des structures golfiques, tant dans son contenu que dans son périmètre (nature activités et compétences couvertes, nature des prérequis, facteurs d'évolution en prise avec le métier et le secteur, etc.). Par cette révision, il s'agirait également de **clarifier l'articulation entre ce CS (de niveau 3) et le CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4)** afin de les rendre plus complémentaires ; dans un contexte où, à l'heure actuelle, ils sont davantage concurrents que complémentaires, et que cette concurrence bénéficie davantage au CS « Sols sportifs engazonnés » qu'au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés ».

⁴⁸ La révision du référentiel de certification apparaît nécessaire au regard de la couverture insatisfaisante des besoins en compétences associés au métier de jardinier du golf mis en relief dans le cadre de l'analyse comparative de l'offre de certification (Cf. [Partie 4.1.1. Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP](#)) et des difficultés relatives à la mise en œuvre de parcours de formation au sein des organismes de formation habilités (Cf. [Partie 4.3.1. Des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de parcours de formation adossés au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »](#)).

⁴⁹ Cf. [Partie 4.3.3. ...Ayant pour conséquence un déploiement restreint de l'offre de formation autour du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »](#).

⁵⁰ **France Compétences**, *Certifications enregistrées au RNCP et au RS portées par le Ministère de l'Agriculture*, consulté en ligne ([lien](#)).

« Il y a un gros besoin de révision du CS ["Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés"]. Sur le périmètre du premier bloc de compétences qui ne concerne pas vraiment le métier de jardinier de golf et sur les aspects en lien avec la transition écologique et l'utilisation des produits phytosanitaires par exemple [...]. Il faut que l'on affirme que l'on a un objectif d'entretien, d'autant plus que la construction, la structuration et la rénovation est plus pertinente dans l'autre CS ["Sols sportifs engazonnés"] » (Organisme de formation).

D'un point de vue opérationnel, **une redynamisation du réseau des organismes de formation semble nécessaire** pour leur permettre de former des candidats et répondre aux besoins des structures golfiques. Celle-ci passe notamment par :

- Le rapprochement entre les professionnels présents au sein des structures golfiques et les organismes de formation pour favoriser la transmission des connaissances et compétences aux publics apprenants ;
- L'accueil de publics en formation (dans le cadre de stages ou de contrats en alternance ou en mobilisant les terrains de golf en guise de plateaux techniques) ou dont le projet d'orientation professionnelle est en construction ;
- La promotion / communication des opportunités d'emploi offertes au sein des structures golfiques pour répondre aux enjeux de sécurisation des parcours de formation des organismes de formation.
- La promotion / communication autour du métier de jardinier de golf et des formations associées pour favoriser l'inscription de candidats en nombre suffisant pour répondre aux enjeux des modèles économiques des organismes de formation.

Enfin, **le maillage territorial de l'offre de formation adossée au CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » est à réviser** afin d'apporter une réponse de proximité satisfaisante dans les territoires où sont implantés des structures golfiques. Pour rappel, cela constitue un enjeu d'autant plus important que les candidats préparant ce CS ne sont que peu mobiles.



Focus sur des conditions de révision du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » favorables aux attentes et besoins de la branche professionnelle du golf :

Une première réunion de travail s'est tenue entre l'AFDAS, des représentants de la branche professionnelle du golf et des représentants du Ministère de l'Agriculture le 26 juin 2025. Cette réunion avait pour **principal objectif d'identifier les conditions de révision du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » et les opportunités de collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et des représentants du secteur du golf** (tant au niveau de la branche professionnelle que des structures et professionnels sur le terrain).

Cette réunion a permis au Ministère chargé de l'Agriculture d'apporter plusieurs réponses aux attentes de la branche du golf :

- Si l'échéance de l'enregistrement du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » est déterminée au 1^{er} janvier 2030, le Ministère de l'Agriculture a exprimé le **souhait de procéder à une révision anticipée de ce dernier**, avec des travaux d'ingénierie en phase de lancement dès juin 2025 et une première promotion d'entrants dans le CS rénové à la rentrée 2027, soit bien avant l'échéance officielle de fin d'enregistrement au RNCP ;
- Si le référentiel de certification n'intègre, pour l'heure, que de manière partielle les **enjeux de la transition écologique**, le Ministère chargé de l'Agriculture entend **les prendre en compte de manière marquée dans la cadre de cette révision anticipée**, au travers des compétences et des critères d'évaluation inscrits dans le référentiel de certification, en écho aux objectifs globaux d'accompagnement de la

transition écologique du Ministère, en lien avec les politiques publiques en la matière ;

- La démarche de **révision anticipée du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » a d'ores-et-déjà été initiée** au sein du Ministère chargé de l'agriculture, avec de premières investigations réalisées, dont les premières pistes corroborent les éléments documentés dans le cadre des présents travaux. La branche, pourrait **mettre à disposition les résultats de la présente étude d'opportunité** ;
- Le Ministère chargé de l'agriculture a apporté à la branche du golf la garantie que les **travaux de réingénierie du CS pourraient être réalisés en étroite collaboration avec les professionnels de la branche**, au travers de l'organisation de différents temps d'échange (groupes métiers, instance de pilotage à l'instar du DALTE instauré avec la filière hippique)
- Un **interlocuteur dédié semble mobilisable par la branche professionnelle du golf** (au moins dans le cadre d'une démarche de révision anticipée du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »)
- La **carte des lieux** dans lesquels les parcours CS pourront être proposée est évolutive, en fonction des habilitations prononcées par le Ministère chargé de l'agriculture et des opportunités pouvant être proposées par les professionnels sur les territoires.

5.2.2 La création d'une nouvelle offre de certification *ad hoc* à l'initiative de la branche professionnelle du golf

Les principaux avantages et opportunités offerts par cette option

La création d'une nouvelle offre de certification portée par la branche professionnelle se révélerait pertinente, au regard des besoins en emplois et en compétences identifiés au sein des structures golfiques concernant le métier de jardinier de golf ; d'autant plus que l'offre de certification existante n'y apporte pas de réponse satisfaisante.

L'engagement dans la création d'une certification relative au métier et aux compétences de jardinier de golf aurait pour **principal avantage d'accorder un grand niveau d'autonomie à la branche professionnelle du golf dans le pilotage de ce dispositif**. En effet, elle disposerait des latitudes pour :

- Définir le type de certification qui lui semble le plus adapté pour répondre aux besoins des structures golfiques et des professionnels (certification « métier » enregistré ou non au RNCP visant l'ensemble des compétences utiles à l'exercice du métier, certification RS visant les compétences spécifiques au métier de jardinier de golf) ;
- Définir le **périmètre**, les **objectifs** (en termes de publics-cibles et de prérequis notamment) et le **contenu** du référentiel de certification (activités et compétences couvertes, nature des critères et des modalités d'évaluation, etc.) ;
- Habilitier des **organismes de formation partenaires** ayant la charge de former et d'évaluer des candidats en vue de l'obtention de la certification (en lien avec l'implantation territoriale des structures golfiques).

En outre, dans un contexte où le métier de jardinier de golf pâtit d'un important manque de visibilité, le fait de **disposer d'une offre de formation et de certification éponyme constitue un levier supplémentaire dans la promotion du métier et de ses voies d'accès**.

D'un point de vue opérationnel, l'offre de formation adossée à un tel projet de certification pourrait prendre appui sur des **organismes de formation disposant d'une forte antériorité dans la filière golf** (disposant des ressources humaines et techniques pour la mise en œuvre des parcours de

formation). De surcroît, certains organismes interrogés pour les besoins de l'étude d'opportunité et de faisabilité se sont montrés favorables à l'idée de décliner une nouvelle offre de certification, portée par la branche professionnelle du golf.

Les principaux inconvénients et risques relatifs à cette option

Cependant, cette option comporte également un certain nombre d'inconvénients et de risques.

En phase de conception de la certification, tout d'abord, l'élaboration d'une nouvelle certification requiert un travail d'ingénierie (**définition d'un référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation**), puis un **temps d'expérimentation**, puis, si la certification élaborée a vocation à être enregistrée à l'un des répertoires nationaux, un **délai d'instruction de la demande d'enregistrement** par France Compétences. Cette démarche comporte le **risque de voir cette demande d'enregistrement rejetée** suite à l'instruction. Autrement dit, **la mise en œuvre d'une telle certification ne serait pas envisageable à très court terme** et va requérir un fort investissement de la part de la branche professionnelle du golf (pour un enregistrement incertain auprès de France Compétences si un enregistrement était envisagé).

Par ailleurs, la branche du golf **n'étant pas aujourd'hui certificatrice**, elle devrait concevoir ex nihilo un **dispositif certifiant complet**, adossé à une démarche qualité rigoureuse afin de répondre aux exigences de France compétences, ce qui nécessiterait un **investissement conséquent en ressources**.

Quel que soit son format, la création d'une certification de branche suppose des **efforts relativement importants en termes de communication et de promotion de cette nouvelle offre** auprès des structures golfiques, des organismes de formation susceptibles de la décliner et des candidats potentiels (dans un contexte dans lequel de nombreuses autres offres existent, de surcroît).

Si la branche professionnelle du golf souhaitait **faire enregistrer son projet de certification à l'un des répertoires nationaux de France Compétences**, elle également à :

- **Solliciter un co-certificateur** (disposant d'une personnalité morale) que pourrait être :
 - Une (des) organisation(s) professionnelle(s) de la branche professionnelle du golf (GEGF et/ou GFGA) ;
 - La Fédération Française du Golf (qui présente l'avantage d'être déjà l'organisme certificateur du TFP « Intendant de golf » et dont la collaboration sur une certification « Jardinier de golf » permettrait la structuration d'une offre de certification plus globale) ;
 - Une association paritaire existante ;
 - Une association créée spécifiquement pour endosser le rôle d'organisme certificateur.
- **Organiser le suivi et l'évaluation d'une phase d'expérimentation de la certification** sur une durée d'un an (dans la perspective d'obtenir un enregistrement ne pouvant excéder trois ans) ou de deux ans (dans la perspective d'obtenir un enregistrement pouvant aller jusqu'à cinq ans) ;
- **Elaborer une « démarche qualité »** ;
- **Habiller et contrôler un réseau d'organismes de formation** habilités à former et/ou évaluer des candidats ;
- **Réaliser les enquêtes insertion auprès des titulaires de la certification** justifiant de la plus-value économique et sociale de cette dernière sur les parcours professionnels des personnes qui en sont titulaires ;
- **Délivrer les certifications aux candidats** ayant validé les évaluations certificatives.

Enfin, d'un point de vue opérationnel et invariablement par rapport à la mise en œuvre de formations adossées à un CS « Jardinier de golf » révisé, un important travail de **redynamisation du réseau d'organismes de formation** est à envisager.

D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre des parcours de formation adossés à une certification de branche subirait un **phénomène de concurrence de la part du CS « Sols sportifs engazonnés » (de niveau 4) et du CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés » (de niveau 3).**

Ces certifications ayant l'avantage d'être enregistrées au RNCP et d'être accessibles par la voie de l'apprentissage (ce qui ne serait pas envisageable si la certification devait être un CQP, mais le serait si elle prenait la forme d'un TFP). De plus, **la certification de branche pourrait être perçue comme moins attractive auprès de candidats potentiels que les CS du Ministère chargé de l'Agriculture** (au regard du crédit et de la légitimité accordés aux organismes certificateurs respectifs).

« Un CQP "Jardinier de golf" ? C'est quelque chose qui pourrait nous intéresser. Je pense que l'on a un réseau qui permettrait de former des candidats [...]. La condition serait qu'un CQP "Jardinier de golf" existe en lieu et place du CS ["Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés"] » (Organisme de formation).

Les différentes variantes sous-jacentes à cette option et leurs conditions de réussite

Une certification de branche peut revêtir plusieurs formes. Il peut s'agir d'une **certification « métier »**, couvrant l'ensemble des compétences utiles à l'exercice du métier de jardinier de golf qui peut être **enregistrée ou non au RNCP**. Il peut également s'agir d'une **certification ciblant les seules compétences spécifiques à l'exercice du métier de jardinier dans l'univers du golf et enregistrée au RS**.

Synthèse des différentes options envisageables en termes de certification de branche et de leurs avantages et inconvénients respectifs

	Avantages	Inconvénients / risques
Création d'une certification « métier » ayant vocation à être enregistrée au RNCP	■ Identification / lisibilité de la certification et du métier de jardinier de golf ; ■ Certification associée à un niveau de qualification officiel ; ■ Certification accessible par tous les financements existants (VAE, CPF, Contrat de professionnalisation, Pro A, etc.) et par apprentissage si la certification est un Titre à Finalité professionnelle.	■ Lourdeur de la gestion de la certification pour assurer son enregistrement RNCP, puis la pérennité de cet enregistrement, qui demande de dégager des ressources humaines et financières ;
Création d'une certification « métier » n'ayant pas vocation à être enregistrée au RNCP OU parcours de formation non certifiant	■ Identification / Lisibilité du métier de jardinier de golf ; ■ Certification accessible via le contrat de professionnalisation et les financements non liés au caractère certifiant de la formation (par exemple POEC, POEI, etc.) ; ■ Moindres contraintes quant à la gestion de la certification (pas de suivi de cohorte, démarche qualité qui peut être plus légère, etc.) ; ■ Si la certification réussit, alors son enregistrement au RNCP peut être envisagé à terme.	■ Pas de niveau de qualification officiel associé ; ■ Moindre lisibilité / visibilité de la certification ; ■ Financements restreints (Certification inaccessible par la VAE, le CPF, l'apprentissage).

Création d'une certification ayant vocation à être enregistrée au RS

- Parcours de formation associé plus court (quelques semaines) et ciblé ;
- Certification accessible via le CPF ;
- Certification complémentaire à de nombreuses certifications professionnelles d'ores et déjà identifiées et mobilisées par les entreprises (CAPA, bac pro, etc.)
- S'adresse exclusivement à des publics qui sont déjà jardiniers (certification et / ou expérience) ;
- Ciblage sur certains aspects du métier de jardinier de golf ;
- N'offre aucun niveau de qualification officiel ;
- Financements restreints (Certification inaccessible par la VAE, le CPF, l'apprentissage) ;
- Lourdeur de la gestion de la certification pour assurer son enregistrement RS, puis la pérennité de cet enregistrement, qui demande de dégager des ressources humaines et financières.

En conclusion...

En conclusion, **l'étude d'opportunité confirme le besoin en évolution de l'offre de certification** actuelle pour répondre pleinement aux besoins en emplois et en compétences des structures golfiques.

Deux orientations stratégiques sont esquissées, l'une consistant à **prendre appui sur le CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »** (*modulo* une révision anticipée jugée nécessaire) et la seconde consistant à **créer une nouvelle offre de certification *ad hoc*** par la branche professionnelle du golf.

Au terme de l'étude d'opportunité et de faisabilité et au regard des éléments de réponse apportées par le Ministère chargé de l'Agriculture, **nous préconisons que la branche cherche en priorité à rendre opérationnelle une réponse s'appuyant sur le CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés.**

Cette option nous semble la plus adéquate pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des structures golfiques. De plus, cette option laisserait envisager un **investissement plus modéré de la part de la branche professionnelle du golf** (en particulier sur la dimension du pilotage du dispositif).

Néanmoins, outre le pilotage du dispositif, un **investissement relativement important de la branche professionnelle du golf et des structures qui relèvent de son périmètre seront nécessaires** afin que cette certification fonctionne : mise à disposition de professionnels auprès des organismes de formation, participation au *sourcing* de candidats potentiels, accueil de publics apprenant pendant la formation (stage, alternance) et au terme de la formation (recrutement), etc.

Outre l'offre de certification, un **enjeu particulièrement important de promotion du métier de jardinier de golf** (et de la filière golf d'une manière plus générale) a été identifié. Travailler à une mise en visibilité du métier de jardinier de golf et des parcours de formation y conduisant participerait également à diminuer les difficultés de recrutement des structures golfiques à l'égard de ce métier et contribuerait à l'orientation en nombre plus important de candidats vers les formations correspondantes.

Annexes

Guide d'entretien utilisé pour l'interrogation des structures golfiques

Rappel des enjeux de la démarche et de l'entretien

« La branche professionnelle du golf s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de créer une certification professionnelle associée au métier de jardinier de golf, dans un contexte de non-renouvellement du certificat de spécialisation (CS) « Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés ». Elle a ainsi confié au cabinet CG Conseil (groupe Amnyos) le soin de réaliser cette étude d'opportunité qui consiste en particulier à bien définir le métier de jardinier de golf, ses activités et ses compétences et à documenter les besoins et pratiques des établissements ».

Objectif de l'entretien : documenter le métier de jardinier de golf (activités, compétences, profils, perspectives RH, évolutions du métier)

Présentation de la démarche :

Nous allons échanger sur les points suivants :

- *Les différents profils et emplois associés au métier de jardinier de golf*
- *L'évolution de ce métier et des besoins en compétences associés*
- *Vos pratiques, besoins et difficultés en matière de recrutement, de formation, d'accompagnement des parcours et de reconnaissance des compétences pour ce métier*
- *Le recours à la formation certifiante et l'intérêt que présenterait une offre de certification portée par la branche visant spécifiquement ce métier ou certaines des activités et compétences associées.*

La restitution des éléments issus de ces entretiens auprès de la branche sera réalisée de manière globale et anonyme.

Présentation de la structure et de l'interlocuteur

Présentation de l'interlocuteur

- Nom, prénom
- Fonction
- Ancienneté sur le poste

Présentation de la structure

- Nom
- Date de création
- Localisation géographique
- Taille du golf (nombre de trous et superficie)
- Appartenance à un groupe / réseau, le cas échéant
- Evolution de la fréquentation (licenciés et non-licenciés)

Le métier de jardinier de golf

Nombre de jardinier(s) de golf employé(s)

- Contrat (CDI / CDD) → Saisonnalité
- Temps de travail
- Recours à des prestataires (sur quelles activités)

Appellations possibles

Profil(s) des professionnels exerçant le métier de jardinier de golf

- Âge
- Sexe
- Parcours professionnel / parcours de formation

Définition des activités confiées aux jardiniers du golf (*activités reprises du CS « jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »*)

- Création / aménagement de terrain (terrassement, modelage, drainage, pose de systèmes d'arrosage)
- Petite maçonnerie (bordures, murets, pose et réparation de regards, obstacles sur les parcours...)
- Installation de mobiliers
- Engazonnement / remise en état du terrain
- Implantation de végétaux
- Tonte
 - Avec quelles types de machines (machines spécifiques ?)
- Arrosage
- Entretien des outils / engins

Définition des activités confiées à des prestataires (le cas échéant)

- Entretien des outils / engins
- Activités de terrassement

Relations hiérarchiques et fonctionnelles

- Au sein de l'établissement
 - Hiérarchie (intendant de golf notamment)
 - Travail isolé / en équipe
 - Autres services (enseignants, administratifs...)
- En externe
 - Pratiquants / joueurs
 - Prestataires

Les besoins à l'égard du métier de jardinier de golf

Evolutions des activités et besoins en compétences au regard des facteurs d'évolution du secteur

Evolution écologique et environnementale

Hypothèses

- Attention accrue sur la gestion de l'eau
- Utilisation raisonnée / réduction de produits phytosanitaires
- Certiphyto
- Aménagement d'espaces dédiés à la protection de la biodiversité
- Nouvelles surfaces engazonnées (évolution des graminées)

Evolution de la population de pratiquants (croissante)

Hypothèses

- Complexification des conditions d'intervention (horaires, temps disponibles...)
- Rôle de pédagogie auprès des pratiquants (biodiversité...)

Evolution numérique et digitale	Hypothèses Nouveaux outils / équipements (arrosage / éclairage automatique)
Evolution des outils, équipements et engins mobilisés	Hypothèses - Habilitations et CACES requis à leur utilisation - Activités d'entretien et de maintenance de premier niveau (affutage des lames, niveaux et appoints de fluides...)
Autres évolutions	

Besoins en recrutement de la structure sur le métier de jardinier de golf

- Nombre d'emplois à pourvoir
- Profils recherchés
- Echéance des recrutements
- Motifs / motivations (départs, augmentation du volume d'activités...)
- Modalités de recrutement (promotion interne, recrutement externe, recours à l'alternance)

Difficultés de recrutement

- Causes / motifs
- Solutions trouvées / envisagées (nouveaux profils, nouvelles modalités de recrutement)

Recours à la formation

- En alternance (quelles certifications)
- Formation continue (PDC, contribution conventionnelle, autre)

Projection sur l'usage d'une éventuelle certification de branche

Intérêt pour une certification de branche

- Certification « métier » (RNCP)
- Certification « spécifique » (RS)

Usage d'une certification de branche

- Objectifs associés au recours pour la structure (accompagnement de recrutement externe / promotion interne, reconnaissance de compétences déjà détenues, formation de professionnels en poste)
- Objectifs associés au recours pour des candidats (valorisation de compétences, acquisition de nouvelles compétences, accès niveau de qualification)
- Publics ciblés

La trame d'enquête par questionnaire

Introduction – Présentation de la démarche

Dans le cadre d'une réflexion menée par la branche professionnelle du golf sur **la création d'une nouvelle offre de formation certifiante visant tout ou partie des compétences attendues d'un jardinier de golf**, avec une dimension environnementale, nous vous invitons à répondre au questionnaire qui suit.

Celui-ci a pour objectif de mieux appréhender **l'activité de votre structure**, le **profil des jardiniers de golf** que vous employez, les missions qui leur sont confiées, votre **recours éventuel à l'offre de formation** existante, vos pratiques et difficultés **en matière de recrutement**, ainsi que votre intérêt pour la mise en place d'une **formation spécifique** à ce métier et permettant de répondre pleinement aux enjeux de transition écologique de votre secteur.

Votre contribution, estimée à une dizaine de minute, est essentielle pour affiner cette réflexion.

Si vous avez des questions sur ce questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter : landry.jargot@amnyos.com.

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données collectées dans le cadre de cette enquête feront l'objet de traitements statistiques informatiques anonymisés par les équipes du groupe AMNYOS. Les seuls destinataires des résultats de cette enquête seront les représentants de la branche professionnelle du golf et l'AFDAS. Aucune autre utilisation ou traitement non autorisé par la maîtrise d'ouvrage ne sera réalisé. Les données seront conservées pour la durée des travaux, c'est-à-dire 6 mois maximum. Elles seront ensuite détruites.

Vous pouvez exercer un droit de rectification des informations ou une demande de suppression des données vous concernant en adressant une demande à l'adresse mail suivante : dpo@amnyos.com.

Q0. J'ai pris connaissance de ces conditions et j'accepte de répondre au questionnaire

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si « Oui » : [Poursuite du questionnaire](#)

Si « Non » : [Fin du questionnaire](#)

Votre structure

Q1. Combien votre structure emploie-t-elle de salarié au 31 décembre 2024 ? (Nombre de salariés, hors alternants)

- ☐ Moins de 11 salariés
- ☐ De 11 à 49 salariés
- ☐ 50 salariés ou plus

Q2. Dans quel département votre structure est-elle située ? (Menu déroulant)

Q3. Votre structure est...

- ☐ Une structure privée commerciale
- ☐ Une structure privée, gérant une concession publique
- ☐ Une structure associative
- ☐ Une structure publique
- ☐ Autre

Q4. Votre structure est...

- ☐ Une structure indépendante
- ☐ Une structure indépendante adhérente à un réseau volontaire
- ☐ Une structure filiale d'une chaîne

Q5. Quelle est la taille de votre golf ?

- ☐ Golfs compacts / pitch and putt
- ☐ Practice
- ☐ 9 trous
- ☐ 18 trous ou plus

Q6. Votre structure propose-t-elle des services connexes à ceux de la pratique du golf ?

- ☐ Aucun service connexe
- ☐ Boutique pro-shop
- ☐ Bar-restauration
- ☐ Hébergement
- ☐ Organisation d'événements (séminaires...)
- ☐ Autres pratiques sportives
- ☐ Autre, Précisez :

Vos ressources humaines (et focus sur le métier de jardinier de golf)

Dans le cadre de cette enquête, ne sont pas compris comme des jardiniers de golf les intendants de golf, greenkeepers, fontainiers et mécaniciens

Q7. Au sein de votre structure, combien y a-t-il de salariés occupant des fonctions de jardinier de golf ?

(Nombre de salariés, hors alternant). Le nombre saisi ne peut pas être inférieur à zéro.

Q8. Quelles sont les activités confiées aux jardiniers de golf au sein de votre structure ? (Cases à cocher)

	Activités cœur de métier	Activités secondaires	Activités hors-champ
Travaux de création, d'aménagement ou de réhabilitation de terrain (terrassement, modelage, drainage, pose de systèmes d'arrosage intégrés...)			
Travaux de petite envergure (petit terrassement, opération de drainage ou de rénovation du système d'arrosage, maçonnerie de terrain, montage de mobiliers d'extérieur, réalisation de chemins piétonniers ou d'accès...)			
Travaux d'engazonnement (choix et mélange des graminées d'ensemencement, semis, placage / déplacement de gazon...)			
Plantation de végétaux d'ornement			

	Activités cœur de métier	Activités secondaires	Activités hors-champ
Entretien et remise en état du terrain et des gazons (fertilisation, scarification, réparation, aération, décompactage, recharge, regarnissage, démoussage...)			
Tonte des surfaces de jeu et entretien du site (greens, tees, colliers, fairways, roughs, massifs...)			
Préparation et application de produits phytosanitaires			
Entretien des obstacles de jeu (ratissage des bunkers, entretien des plans d'eau, changement des trous, déplacement des plots de départ / piquets...)			
Arrosage manuel			
Pilotage et contrôle des systèmes d'arrosage automatisés			

Repérage / premier diagnostic des signes de maladies / risques sanitaires pour les gazons et végétaux			
Veille sur les problématiques rencontrées sur les territoires (espèces nuisibles, maladies des végétaux...)			
Taille des arbres, arbustes et débroussaillage aux abords des parcours			

	Activités cœur de métier	Activités secondaires	Activités hors-champ
Entretien et nettoyage des équipements électroportatifs / équipements de jeu (ramasse-balle, lave-balle, distributeur de balles...)			
Préparation et réglage du matériel de tonte (hauteur de coupe, affûtage, rodage...)			
Entretien et nettoyage du matériel de tonte			
Diagnostic de premier niveau sur les pannes simples sur le matériel de tonte			
Vérification du bon fonctionnement du système d'arrosage et de ses accessoires (arroseurs, réservoirs, buses...)			
Ramassage des balles et remplissage du distributeur de balles			

	Activités cœur de métier	Activités secondaires	Activités hors-champ
Surveillance et remontée d'informations sur le comportement des joueurs (incivilités, comportements déviants...) / sur l'état du parcours			
Prise d'informations et de consignes auprès de l'intendant / <i>greenkeeper</i>			
Transmission d'informations auprès de l'équipe terrain			
Préparation des chantiers d'entretien (repérage des matériels et fournitures, gestion des stocks de fournitures et de pièces détachées...)			
Organisation des chantiers d'entretien (adaptation de l'activité, compte-rendu du déroulement...)			

Q8bis. Y a-t-il d'autres activités dévolues aux jardiniers de golf ?

Q9. Quelles sont les trois principales évolutions que connaît votre structure et qui vous demandent de faire évoluer les activités de vos jardiniers de golf ? (Jusqu'à trois réponses possibles)

- ☐ Implantation de nouvelles espèces et variété de graminées (plus résistantes)
- ☐ Installation d'équipements, aménagement d'espaces, implantation de végétaux pour la préservation de la biodiversité (nichoirs...) et recensement des espèces présentes sur le site (faune et flore)
- ☐ Installation et entretiens de nouveaux systèmes d'arrosage
- ☐ Automatisation / robotisation de certaines activités (tondeuse autonome...)
- ☐ Utilisation de nouveaux équipements pour suivre l'état du parcours (drone, sondes...)
- ☐ Sensibilisation des joueurs et pratiquants aux enjeux et efforts consentis par la structure en termes d'écologie
- ☐ Extension des horaires d'ouverture et de jeu (en soirée, le weekend, hors-saison...)
- ☐ Augmentation du nombre de joueurs et de pratiquants
- ☐ Diversification des activités de la structure (espaces de restauration, accueil d'événements...)
- ☐ Autre, Précisez :

Q10. Parmi les propositions suivantes, laquelle se rapproche le plus du niveau d'autonomie / de prise d'initiative du jardinier de golf vis-à-vis de l'intendant de golf / du *greenkeeper* ?

- ☐ « Le jardinier prend très régulièrement des initiatives et gère ses activités de manière autonome, sans solliciter l'intendant de golf / le *greenkeeper* »
- ☐ « Le jardinier prend peu d'initiatives et gère certaines de ses activités de manière autonome, en sollicitant peu l'intendant de golf / le *greenkeeper* »
- ☐ « Le jardinier ne prend aucune initiative et sollicite très régulièrement l'intendant de golf / le *greenkeeper* dans la gestion de ses activités »

Q11. Au cours des cinq dernières années, vos effectifs de jardiniers de golf ont-ils...

- ☐ Diminué
- ☐ Stagné
- ☐ Augmenté
- ☐ Non-concerné (structure existant depuis moins de cinq ans)

Q12. Prévoyez-vous de recruter des jardiniers de golf à l'avenir ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
A six mois			
A un an			
A deux ans			

Q12bis. [Si Q12 = « Oui »] Quelles sont les raisons qui vous incitent à recruter des jardiniers de golf ?

- ☐ Remplacement d'un ou plusieurs salariés
- ☐ Augmentation (en cours ou à venir) de la fréquentation du golf
- ☐ Diversification des activités confiées aux jardiniers de golf
- ☐ Spécialisation de certains jardiniers (fontainerie, mécanique...)
- ☐ Autre, Précisez :

Q12ter. [Si Q12bis = « Remplacement d'un ou plusieurs salariés »] Quelles sont les situations de départ identifiées ou anticipées ?

- ☐ Départ en retraite de salariés exerçant le métier de jardinier de golf
- ☐ Jardiniers de golf quittant la structure (problématique de *turn-over*)
- ☐ Jardiniers de golf amenés à exercer un autre métier au sein de la structure (intendant par exemple)
- ☐ Autre, Précisez :

Q13. Estimez-vous qu'il est facile de recruter pour le métier de jardinier de golf ?

- ☐ Très facile
- ☐ Plutôt facile
- ☐ Plutôt difficile
- ☐ Très difficile

Q13bis. [Si Q13 = « Plutôt difficile » ou « très difficile »] Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans vos démarches de recrutement ? (Hiérarchisez vos réponses ; 1 étant entendu comme la difficulté la plus prégnante)

- ☐ Manque d'expérience des candidats
- ☐ Manque de qualification des candidats
- ☐ Manque de motivation et d'intérêt des candidats pour le métier
- ☐ Faible nombre de candidatures
- ☐ Autre, Précisez :

Q13ter. [Si Q13bis « Faible nombre de candidatures » OU « Manque de motivation ou d'intérêt »]**Précisez la (les) raison(s), selon vous : (Plusieurs réponses possibles)**

- ☐ Caractéristiques du poste proposé (travail du week-end, horaires de travail...)

- ☐ Concurrence avec d'autres activités (entretien de sols sportifs engazonnés, entreprises du paysage...)
- ☐ Déficit d'image du secteur d'activité (image de la clientèle, impact environnemental...)
- ☐ Difficulté d'accès à la structure (en lien avec la mobilité des candidats)
- ☐ Autre, Précisez :

Le profil des professionnels exerçant le métier de jardinier de golf

Q14. Quel est le nombre de femmes exerçant le métier de jardinier de golf ?

Q15. A quel(s) type(s) de contrat(s) recourrez-vous pour l'emploi de jardiniers de golf ? *(Hiérarchisez vos réponses, 1 étant entendu comme la situation d'emploi la plus fréquente)*

- ☐ Contrat à durée indéterminée (CDI)
- ☐ Contrat à durée déterminée (CDD)
- ☐ Contrat en intérim
- ☐ Autre type de contrat, Précisez :

Q15bis. [Si Q15 = « CDD » ou « intérim »] Le recours à des CDD ou à l'intérim est-il directement lié à la saisonnalité de l'activité golfique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Q16. Disposent-ils d'un contrat de travail à temps complet ?

- ☐ Oui, tous
- ☐ Oui, pour une partie d'entre eux
- ☐ Non, aucun d'entre eux

Q17. Lors de vos derniers recrutements, quels ont été les profils que vous avez recrutés pour le métier de jardinier de golf ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Salariés ou demandeurs d'emploi disposant d'une expérience dans un golf
- ☐ Salariés ou demandeurs d'emploi disposant d'une expérience dans le secteur du paysage / des espaces verts
- ☐ Salariés ou demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle, sans expérience dans le métier
- ☐ Jeunes débutant dans le métier, en sortie de formation initiale ou en alternance
- ☐ Autre profil, Précisez :

Q18. De quelles certifications / quels diplômes vos jardiniers de golf sont-ils aujourd'hui titulaires ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Certificat de spécialisation (CS) « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »
- ☐ Certificat de spécialisation (CS) « Entretien des sols sportifs »
- ☐ CAP agricole « Jardinier-paysagiste »
- ☐ Baccalauréat professionnel « Aménagements paysagers »
- ☐ Autres diplômes de niveau bac (brevet professionnel) dans le secteur du paysage
- ☐ Titre professionnel « Ouvrier paysagiste »
- ☐ Une autre certification, Précisez :

La formation des jardiniers de golf

Q19. Comment procédez-vous pour former les jardiniers de golf à leur arrivée dans votre structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ En les accompagnant au poste de travail, de manière informelle ou par un tutorat
- ☐ Par une formation externe (non-diplômante)
- ☐ Par une formation externe (diplômante)
- ☐ Autre, Précisez :

Q20. Recourez-vous à la formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) pour recruter des jardiniers de golf ?

- ☐ Oui, très fréquemment
- ☐ Oui, ponctuellement
- ☐ Non, jamais
- ☐ Ne sait pas

Q21. Parmi les certifications / formations suivantes, lesquelles connaissez-vous et mobilisez-vous pour former / recruter des jardiniers de golf ?

	Je la connais mais ne l'ai jamais utilisée	Je la connais et l'ai déjà utilisée	Je ne la connais pas
CS « Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés »			
CS « Entretien de sols sportifs »			
CAP agricole « Jardinier paysagiste »			
Bac professionnel « Aménagements paysagers »			
Brevet professionnel « Aménagements paysagers »			
Brevet professionnel agricole « Ouvrier paysagiste »			
Brevet professionnel agricole « Travaux des aménagements paysagers »			
Titre professionnel « Ouvrier paysagiste »			

Q22. Parmi les formations que vous avez déjà utilisées, lesquelles vous paraissent adaptées aux compétences attendues d'un jardinier de golf entrant dans le métier ?

	Tout à fait adaptée	Plutôt adaptée	Peu adaptée	Pas du tout adaptée	Ne sait pas
Selon item Q18					

Q23 [Si Q21 = « CS Jardinier de golf connu et mobilisé »]. Les candidats inscrits au CS « Jardinier de golf » disposaient-ils déjà d'une première qualification (CAP, bac pro, BP...) ou d'une première expérience significative dans le secteur du paysage ?

- ☐ Oui, ils disposaient tous d'une qualification ou d'une première expérience dans le paysage
- ☐ Oui, une partie d'entre eux disposaient d'une qualification ou d'une première expérience dans le paysage
- ☐ Non, ils ne disposaient pas d'une qualification ou d'une première expérience dans le paysage
- ☐ Ne sait pas

L'intérêt d'une certification / formation spécifique au métier de jardinier de golf

Q24. Diriez-vous qu'il y a un intérêt à ce que votre branche professionnelle s'engage dans la création d'une certification ?

- ☐ Oui, sur une certification portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier de jardinier de golf
- ☐ Oui, sur une certification portant sur les spécificités du métier (pour des professionnels issus du secteur du paysage)
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Q25. [Si Q25 = « Oui »] Quel(s) usage(s) pourriez-vous effectuer de cette certification ? *(Plusieurs réponses possibles)*

- ☐ Accompagner le recrutement externe de nouveaux salariés
- ☐ Professionnaliser des salariés en poste par l'acquisition de nouvelles compétences
- ☐ Permettre aux salariés en poste de faire reconnaître des compétences déjà détenues (VAE)
- ☐ Autre, Précisez :

Pour finir et nous permettre d'approfondir nos investigations

Q26. Accepteriez-vous d'être sollicité(e) pour participer à un entretien complément ou pour participer à un groupe de travail sur un éventuel projet de certification portée par votre branche professionnelle ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Q26bis. [Si Q26 = « Oui »] Pouvez-vous renseigner les champs ci-dessous ?

Nom, prénom	
Contact mail	
Contact téléphonique	

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Pensez à bien enregistrer vos réponses à l'aide du bouton ci-dessous !

Les certifications exclues de l'analyse comparative de l'offre de certifications

RNCP

Intitulé de la certification	Organisme certificateur	Fiche RNCP	Niveau	Echéance de l'enregistrement
TFP « Murailleur-caladeur en aménagement paysager »	Fédération Ecoconstruire et Batipole en Limouxin	RNCP 39639	3	01.10.2028
TFP « Ouvrier du paysage »	Haut-commissariat de la République en Polynésie-Française	RNCP 36438	3	03.11.2026
CQP « Ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air »	Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)	RNCP 35413	3	17.03.2026
TFP « Chargé de maintenance technique polyvalent »	Maison familiale horticole et Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale	RNCP 39347	4	19.07.2029
CS « Travaux mécanisés de génie écologique »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 36795	4	19.05.2027
CS « Constructions paysagères »	Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire	RNCP 35399	4	01.04.2026
TFP « Jardinier botaniste »	EPLEFPA Besançon-Granvelle	RNCP 40268	4	28.02.2028

RS

Intitulé de la certification	Organisme certificateur	Fiche RS	Echéance de l'enregistrement
« Restaurer ou bâtir en pierres sèches »	Fédération Ecoconstruire et Batipole en Limouxin	RS 6846	31.10.2027
« Réaliser des piscines et bassins naturels de type lagon »	Lagoon distribution corporation	RS 7037	31.01.2027